



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

Les funérailles de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte de Luxembourg	1
La fête nationale à Luxembourg	8
La reconstruction et la réinauguration du monument « Gëlle Fra »	10
Session à Luxembourg du Parlement européen .	14
Luxemburg — Wurzeln einer Nation — Discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement	27
Congrès des associations d'immigrés à Luxembourg	29
L'accord relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes du Benelux, de la République Fédérale d'Allemagne et de la France	32
Protocole d'accord sur le pôle européen de développement dans la région Longwy — Athus — Rodange	33
Feu vert pour la restructuration de la sidérurgie luxembourgeoise	34
Le dixième anniversaire de la signature de l'Acte final de Helsinki	35
Assises européennes de la technologie à Paris .	38
Réunion du Conseil ministériel de l'Atlantique Nord au Portugal	40

4/1985

Juin — Juillet — Août

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

Les funérailles de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte de Luxembourg

Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte de Luxembourg, Duchesse de Nassau, Princesse de Bourbon de Parme, est décédée au Château de Fischbach, mardi le 9 juillet 1985 à 16.00 heures. L'annonce du décès de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte fut accueillie avec une grande tristesse par la population entière.

Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte était née le 23 janvier 1896 au Château de Berg. Elle était la seconde fille de Guillaume, Grand-Duc de Luxembourg (1852-1912) et de Marie-Anne, Princesse de Bragança, Infante de Portugal (1861-1942).

La Grande-Duchesse Charlotte épousa le 6 novembre 1919 à Luxembourg Son Altesse Royale le Prince Félix de Bourbon de Parme (1893-1970). De cette union naquirent : Jean (1921), Elisabeth (1922), Marie-Adélaïde (1924), Marie Gabrielle (1925), Charles (1927) et Alix (1929).

Devenue Grande-Duchesse de Luxembourg, le 15 janvier 1919, après l'abdication de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde, sa sœur aînée (1894-1924) elle abdiqua le 12 novembre 1964 après un règne de 45 ans.

Au cours de cette période elle dut affronter les turbulences politiques du lendemain de la première guerre mondiale ainsi que la grande crise économique des années 1930. Elle sut concilier les esprits et rallier toutes les énergies du pays. Dès les premières années de son règne une paix sociale dont les effets continuent jusqu'à nos jours s'était instaurée grâce à une vaste politique sociale.

Au cours de la seconde guerre mondiale elle rejoignit avec Son Gouvernement le camp allié. Ainsi put-elle appuyer et faire valoir auprès des puissances alliées la lutte menée par la population luxembourgeoise pour le maintien de son indépendance. Un séjour de la Grande-Duchesse aux États-Unis apporta à la cause luxembourgeoise l'appui des Luxembourgeois émigrés en Amérique ainsi que celui du Président des États-Unis comme de l'administration américaine.

Le retour à Luxembourg de la Grande-Duchesse, le 14 avril 1945, fut un véritable triomphe. Elle fut accueillie au milieu d'une explosion indescriptible de joie, d'enthousiasme et d'affection.

Après la seconde guerre mondiale les événements marquants de son règne furent la reconstruction du pays, la diversification industrielle et le relèvement du niveau de vie de la population. Des transformations essentielles furent effectuées surtout dans le domaine économique et social. L'industrie sidérurgique se modernisa. L'agriculture subit une transformation profonde et des industries nouvelles s'implantèrent.

Les quinze dernières années du règne de la Grande-Duchesse furent marquées par la modernisation et l'extension de l'infrastructure du pays : agrandissement de l'aéroport (1955), électrification du réseau ferroviaire (1958), automatisation du réseau téléphonique (1963), construction du port de Merttert (1965) sur le canal de la Moselle,

construction des centrales hydroélectriques sur la Sûre et la Moselle (1957 à 1963).

Sous le règne de la Grande-Duchesse Charlotte le Grand-Duché est entré dès 1950 dans la phase européenne de son histoire par la création en 1952 de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier suivie en 1958 par la naissance de la Communauté Économique Européenne. Membre fondateur de ces organisations ainsi que de l'Otan, le Luxembourg est devenu une des capitales de l'Europe avant d'en devenir, de nos temps, un grand centre financier. La visite de Winston Churchill en 1946, et la visite officielle de la Grande-Duchesse Charlotte accompagnée du Grand-Duc Héritier Jean aux États-Unis d'Amérique en 1963 illustrent ce fait.

Après sa retraite complète des affaires de l'État en 1964, la Grande-Duchesse se retira au Château de Fischbach où elle vécut entourée de l'affection de ses enfants et petits-enfants. Ses occupations préférées furent en premier lieu le jardinage auquel elle consacrait plusieurs heures par jour. Expert en botanique, sa spécialité fut la culture des roses. Deux espèces, l'une de couleur rouge, cultivée en Europe, l'autre de couleur rose, créée aux États-Unis d'Amérique, portent son nom. Ses lectures étaient consacrées à des livres d'histoire et des chroniques de famille. Grande amie de la nature, elle effectuait de longues marches à pied.

*

Le 9 juillet 1985, le Gouvernement a fait publier une déclaration, dont nous reproduisons le texte ci-après :

Déclaration du Gouvernement

Chers concitoyens,

Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte de Luxembourg s'est éteinte cet après-midi, à 16.00 heures, au Château de Fischbach. L'aggravation de son état de santé avait profondément bouleversé la population luxembourgeoise ces derniers jours ; la nouvelle fatale de l'irrévocable départ de la Souveraine aimée fut ressentie comme un choc.

En ces moments douloureux, nous présentons à Son Auguste Fils, Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean, ainsi qu'à toute la Famille grand-ducale, cruellement éprouvée par ce deuil, nos très sincères et très respectueuses condoléances ; qu'ils daignent voir dans l'émotion bien humaine d'une nation entière l'indéfectible attachement à notre Dynastie.

Le peuple luxembourgeois avait voté au suffrage universel pour la Grande-Duchesse Charlotte ; il L'a élue de son cœur tout au long d'un règne de quarante-cinq ans. Sa noblesse naturelle, Son charme et Son intelligence Lui ont valu l'estime de Ses Luxembourgeois et la déférence de ceux qui L'ont connue de par le monde. Bien secondée par Son époux, Son Altesse Royale le Prince Félix, au sein d'une Famille modèle, Elle a mené nos destinées durant de nombreuses années difficiles, pendant

lesquelles un petit peuple cherchait à fortifier les bases de son existence et de son identité nationale, alors qu'il menaçait de sombrer dans le gouffre béant d'une catastrophe mondiale. Notre Grande-Duchesse a été le prestigieux avocat de la juste cause de Sa Patrie, auprès des Grandes Puissances Alliées. Elle a été Celle dont nos résistants ont crié une dernière fois le nom avant de mourir. Elle a été la Mère d'un pays qui, autour d'Elle, s'est admirablement sorti de la détresse d'après-guerre.

La Grande-Duchesse Charlotte a vécu la vie de Son peuple. Elle a partagé ses joies et ses souffrances, comme Elle l'avait promis lors de Son avènement. D'une façon exemplaire Elle a su régner sans gouverner. Elle a magistralement conjugué d'extraordinaires qualités de Chef d'État avec la sagesse prévoyante d'une Mère bien-aimée.

L'Histoire du peuple luxembourgeois se confondra à jamais avec l'inoubliable règne de Celle qui vient de nous quitter. Le souvenir de la Grande-Duchesse Charlotte restera dans nos cœurs comme il se fixera dans la raison de nos générations à venir.

C'est avec reconnaissance que notre peuple s'incline devant Sa mémoire.

Luxembourg, le 9 juillet 1985
Les Membres du Gouvernement,
Jacques Santer
Jacques F. Poos
Benny Berg
Robert Krieps
Fernand Boden
Jean Spautz
Jean-Claude Juncker
Marcel Schlechter
Marc Fischbach
Johny Lahure
René Steichen
Robert Goebbels

Dans la soirée du 9 juillet, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, s'adressa à la population luxembourgeoise par des allocutions à la radio et à la télévision. Nous reproduisons ci-après le texte de son allocution en luxembourgeois et en français :

Usprooch vum Här Staatsminister Jacques Santer zum Doud vun der Groussherzogin Charlotte

Léif Lëtzebuurger,

Ech muss Iech haut am Numm vun der Regéirong matdeelen, datt eis Grande-Duchesse Charlotte an der Éiwegkeet as. Mir waren esou dru gewinnt, Si geruet a gerecht énnert äis ze gesin an ze fillen a mat äis no vijhenzech ze kucken, datt engem dës Noriicht bal nēt méiglech ka schéngen. Déi grouss Dame, déi eis Geschicht vun de leschten dräi Generatiounen esou markant gestempelt huet, as elo definitiv an d'Geschicht vun eiser Natioun agaangen.

Haut erënneren mir äis.

Mir gesin eng jonk Grande-Duchesse vrun äis, déi an dem Moment déi héichst Fonktioun an eisem Staat iwerholl huet, wou d'Land just dee schwéierste Choc an

sénger Existenz kritt hat. Hiirt feint Gefill, hir nobel Intelligenz an d'Sécherheet, mat deer Si un d'Aarbecht gaang as, hun Hir séier de Respekt an d'Mataarbecht vun alle Lëtzebuurger bruecht. Si huet d'Land an d'Leit erëm eens gemaach an enger Nokrichsperiod, wou op vill Manéieren d'Wéer duercherneen an auserne wollte goen : Déi national Eenegkeet war territorial a vrun allem an der Mentalitéit vun de Lëtzebuurger gerett.

D'Groussherzogin Charlotte huet et an der schwéierer Period vu Consolidatioun téscht den zwéi Weltkriecher als Chef vun hirer Famill fäerdegruecht, eiser Dynastie nach méi e fest Fëllement ze gin ; domat huet Si déi formidable Roll virbereet, déi si esou herrlech an enger batterer Zäit gespilt huet, wou mir all drop an dru waren zuschanen ze goen.

Vum Mee 1940 bis de September 1944 an doriwer eraus huet si perséinlech de feste Wëlle vun engem Land duergestallt, dat onbedéngt iwerliewe wollt ; si war d'Symbol vun eiser former Oppositioun géint d'Ennerdrécker ; si war eis Hoffnung op eng besser Zäit a Fridden a Fräiheet. Si war déi Kraaft aus deer mir Courage a Léift geschefft hun an dénen däischersten Zeiten. Si war et, déi mat eiser Exil-Regéirong bei den Alliéierten d'Stëmm vun engem gepéngte Vollek héiere gelooss huet ; et war hir Stëmm och, déi äis jorelaang iwer gestéiert Radios-Emissiounen Mutt gemaach huet, déi äis d'Gewëssheet gin huet, datt mir nach eng Aussicht op eis eegen Hoffnungen kënnten hun.

Mir stonge mat Begeeschterong an Eenegkeet rondrëm eis Grande-Duchesse wéi d'Land nom Kriech d'Reconstructioun an d'Re-industrialisatioun esou brillant ugepaakt huet. An deemselwechte Zoch huet Si äis mat eran an d'Europäesch Communautéit geleet, an deer mir haut fest verankert sin.

Aus eiser Erënnerong kënnst dofir eise grouse Merci :

- De Merci vun engem klenge Vollek, dat deer grousser Dame esou viles ze verdanken huet, déi Hirt Liewen, Hirt Wëssen an Hir Aarbecht fir eis Heemecht offréiert huet ;
- De Merci vun all deene fir déi Si an däischtere Joren déi eenzeg Hoffnung war ;
- De Merci fir déi Lëtzebuurger, déi den Numm vun eiser Grande-Duchesse virun hirer Exekutioun geruff hun ;
- De Merci vun alle Lëtzebuurger, déi un hir eng Mamm verluer hun, déi iwer all Institutiounen eraus fir si dee Staat bedeit huet, an deem mir äis gär doheem fillen.

Hirem Fils, eisem Grand-Duc Jean an der Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, Hire Kanner, Hire Kandskanner an Hiren Ur-Kandskanner soe mir mat déiwem Respekt eist éierlecht Bäileed ; mir fille mat Hinnen an dese schwéieren Deeg, mir deelen Hirt Leed am Trauer vum ganze Land.

Ech dærf Hinnen haut op Eier a Gewësse soen :

D'Lëtzebuurger Vollek huet séng Grande-Duchesse Charlotte fir ëmmer a säin Häerz geholl ; Si bleift definitiv am Gefill an am Verhalt vun eiser Natioun. Grad haut, wou Si eis fir ëmmer verlooss huet, ruffe mir Hir zou : „Madame, mir hun Iech gær“.

* * *

Allocution de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, à l'occasion du décès de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte

La nouvelle du décès de S.A.R. la Grande-Duchesse Charlotte, que j'ai le triste devoir d'annoncer au nom du Gouvernement au peuple luxembourgeois, nous a tous surpris ; habitués comme nous l'étions de la voir et de l'imaginer debout, droite, le regard tourné vers l'avenir. La grande Dame de notre histoire récente, est entrée maintenant dans l'Histoire de notre Nation, après en avoir façonné le devenir pendant des décennies.

Aujourd'hui, nous nous souvenons.

Nous revoyons en esprit cette jeune Grande-Duchesse, appelée à la fonction suprême dans notre État, à un moment où le pays sortait à peine du choc le plus éprouvant qu'il avait ressenti jusque-là. La dignité et l'assurance avec lesquelles elle se mettait à l'œuvre lui valurent rapidement le respect et le concours de tous. Elle rendait au pays sa cohésion sans laquelle cette première période d'après-guerre aurait vu une communauté divisée pour suivre des voies divergentes. L'unité nationale fut préservée, non seulement du point de vue territorial, mais surtout dans les mentalités.

Pendant la période de consolidation de l'entre-deux-guerres, la Grande-Duchesse Charlotte, à la tête de sa famille unie, réussissait encore à renforcer les assises de la maison régnante ; Elle préparait ainsi le rôle formidable qu'elle jouait magistralement pendant les temps des épreuves qui ont failli nous anéantir.

De mai 1940 à septembre 1944, Elle personnifiait la volonté de survie du pays, l'opposition déterminée à l'agresseur, l'espoir en des lendemains plus cléments et paisibles. C'est encore Elle, avec le Gouvernement qui L'avait suivie en exil, qui maintenait vivante auprès des Alliés la voix d'un peuple opprimé, c'était bien sa voix à elle qui nous parvenait à l'occasion d'émissions-radio brouillées par l'opresseur ; c'étaient ses paroles encourageantes qui constituaient pour nous le seul lien avec ce à quoi nous espérions.

Le peuple luxembourgeois, réuni à elle dans un élan enthousiaste et unanime, trouvait en sa Grande-Duchesse la figure de proue et d'intégration grâce à laquelle ce pays réussissait si brillamment l'œuvre de reconstruction et de ré-industrialisation. Les fondements économiques consolidés sous son égide pendant les années '50 permirent au Luxembourg de maintenir sa position parmi les pays les plus avancés. Dans cette même foulée, elle conduisait notre barque vers la Communauté européenne dans laquelle nous sommes fermement ancrés de nos jours.

À côté des souvenirs il y a notre reconnaissance évidente.

- Reconnaissance qu'un petit peuple doit à Celle qui lui a consacré sa vie, son savoir-faire, son travail.
- Reconnaissance que lui doivent ceux pour lesquels Elle constituait pendant des années sombres le point de mire, la seule lueur d'espoir.
- Reconnaissance que doit une communauté nationale à Celle qui fut sa Mère, à Celle dont la personne représentait, mieux que toute institution, notre État dans lequel nous nous reconnaissons tous.

Nous nous tournons respectueusement vers Sa famille, vers LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, vers Ses enfants, Ses petits-enfants et Ses arrière-petits-enfants auxquels nous nous sentons intimement liés dans le deuil qui Les frappe et à qui nous présentons les condoléances émues d'un peuple en pleurs.

Je puis leur dire en âme et conscience : Celle qui restera à jamais notre Grande-Duchesse Charlotte ne sera pas oubliée par le peuple luxembourgeois. Elle s'est acquise une place définitive dans nos cœurs et dans la mémoire de notre peuple.

*

À la suite du décès de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte, le Gouvernement proclama un deuil national de cinq jours, à observer jusqu'au samedi 13 juillet 1985 à 18.00 heures. Les drapeaux furent mis en berne sur les bâtiments des administrations et services publics durant la même période.

La Cour grand-ducale prit le deuil pour une durée de six semaines. Au cours des journées de deuil national, la foule défila par milliers devant la dépouille mortelle de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte, exposée au Palais de Luxembourg. C'est dans un profond recueillement que le public s'inclina devant la Grande-Duchesse défunte pour lui rendre un ultime hommage.

Les funérailles de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte eurent lieu samedi, 13 juillet à 11.30 heures à la cathédrale de Luxembourg. Une cérémonie solennelle de commémoration à l'occasion des obsèques de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte eut lieu à la Chambre des Députés le samedi à 10.00 heures, en présence de Monsieur Christian Calmes, Maréchal de la Cour, représentant Son Altesse Royale le Grand-Duc, des présidents d'honneur et des membres de la Chambre des Députés. Des discours furent prononcés par Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, et par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement. Nous reproduisons ci-après le texte des deux discours :

Discours de M. Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés

Monsieur le Maréchal de la Cour,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

L'heure est grave. Tout le pays est conscient des moments historiques que nous sommes en train de vivre. Du Sud au Nord, de l'Est à l'Ouest, un deuil sincère, profond, authentique s'est installé dans les foyers et dans les cœurs. Au devoir de rendre à un ancien Chef d'État décédé les honneurs dus à Son rang, vient s'ajouter aujourd'hui le besoin, ressenti par chacun de nous, d'associer à l'ultime hommage à une très grande Souveraine l'adieu du cœur à une Grande Dame exceptionnelle, aimée et vénérée par la nation tout entière.

Charlotte de Luxembourg nous quitte aujourd'hui physiquement, mais Son souvenir est gravé à jamais dans l'âme luxembourgeoise. Les milliers de citoyens qui ont défilé au cours des derniers jours devant Sa dépouille

mortelle et les témoignages émouvants, profondément ressentis par toutes les couches de la population, ont prouvé ce que chacun savait depuis très longtemps : La Grande-Duchesse était la Mère de la Nation et si Son règne s'est achevé, selon Son propre désir, il y a 21 ans déjà, Elle est restée jusqu'à Son dernier souffle Celle dans laquelle chaque citoyen pouvait se retrouver alors qu'Elle incarnait la nation.

La fidélité inconditionnelle et l'attachement filial des Luxembourgeois pour la Grande-Duchesse Charlotte s'expliquent par des raisons de cœur liées à Sa personnalité, mais aussi et surtout par l'empreinte, forte et ineffaçable, qu'Elle a su donner à Son règne exceptionnel, ce règne qui pourtant avait commencé sous de mauvais auspices.

La Princesse Charlotte est montée sur le trône à un moment où le Grand-Duché était secoué par une crise particulièrement grave, tant du point de vue politique qu'économique. À la suite des événements dramatiques survenus à la fin de la 1^{ère} guerre mondiale, non seulement la Dynastie, mais tout simplement la survie de l'État étaient mises en cause. Venait s'y ajouter un effondrement de la production industrielle avec toutes les conséquences néfastes qu'entraîne un tel développement de l'économie.

Princesse puînée, Charlotte n'était pas destinée à régner. Lorsque la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde abdiqua le 9 janvier 1919 pour les raisons que nous connaissons tous, toute une semaine, marquée par une bataille parlementaire particulièrement véhémente, s'écoula avant que la Princesse Charlotte, qui pourtant avait succédé à Sa sœur ipso iure, en vertu des Traités de Vienne et de Londres et du Statut de Famille de la Maison de Nassau, puisse prêter serment le 15 janvier 1919 au Château de Berg devant une députation de la Chambre des Députés.

Après que la nouvelle Grande-Duchesse se fut déclarée dans Sa première proclamation, Luxembourgeoise de cœur et d'âme et eut fait part de Son intention de fortifier les liens d'amitié qui devraient exister entre le peuple luxembourgeois et les Puissances de l'Entente, un revirement s'est rapidement effectué dans les milieux politiques.

La consultation populaire du 23 septembre 1919, à laquelle participent pour la première fois dans l'histoire du pays les femmes, viendra consacrer la réconciliation des Luxembourgeois entre eux et avec la Dynastie. La grande majorité des votants s'exprime en faveur du maintien de la Grande-Duchesse Charlotte et une aussi forte proportion vote pour une Union économique avec la Belgique.

De Dynastie régnante par la grâce de Dieu, la Maison de Nassau-Weilburg, devient également une dynastie consacrée par le suffrage universel.

Commence alors l'époque cruciale d'après-guerre où le Luxembourg et sa Souveraineté sont finalement reconnus par les Alliés, reconnaissance qui coïncide avec le mariage de la Souveraine le 6 novembre 1919 avec le Prince Félix de Bourbon-Parme.

Dans la vie de la Grande-Duchesse Charlotte comme dans celle du pays débute une nouvelle période. La Grande-Duchesse réussira à rétablir le prestige de la monarchie et à en faire un point de ralliement pour le peuple tout

entier. Dans cette œuvre vaste et importante, la belle Princesse est évidemment servie par Sa personne et par la Famille qu'Elle crée avec Son Auguste Époux, le Prince Félix de Bourbon-Parme, qui La secourt efficacement dans Sa tâche difficile.

La grâce et l'élégance naturelles de la Souveraine, Sa simplicité, Son tact témoignant d'une grande intelligence politique, Sa force de caractère, Son absence de rancune aussi, font bientôt d'Elle la Souveraine aimée par la population dans son ensemble. La Grande-Duchesse saura concilier les esprits et rallier toutes les énergies du pays dans lequel s'instaure une paix sociale dont les effets bénéfiques se font ressentir jusqu'à nos jours.

Lorsqu'au milieu des années 30, le péril monte, l'inquiétude qui grandit dans le peuple tourne automatiquement celui-ci vers sa Souveraine. Une ferveur jusque-là inconnue entoure Sa personne qui symbolise pour tous le droit du Luxembourg à l'existence et les valeurs de l'identité nationale. C'est au cours des fêtes du Centenaire de l'Indépendance du Luxembourg en 1939, juste avant que n'éclate l'orage, que le patriotisme des Luxembourgeois, centré sur la personne de la Grande-Duchesse, connaît une première apogée. C'est aussi à cette occasion que la Grande-Duchesse prononce dans cette enceinte un beau discours dans lequel Elle exalte notre Souveraineté. Elle ne devait plus y retourner que jusqu'au lendemain de Son triomphal retour d'exil.

Den 10. Mee 1940 as d'Grande-Duchesse Charlotte mat Hirer Famill an der Regierung an den Exil gaang. Et war fir Si keng lücht Entscheedung, mä déi eenzeg richtig. Dat war Si sech voll bewosst. An d'Geschicht huet bewisen, dat Si Recht haat.

Mat Hirem Protest géint d'Invasioun vun de Nazi-truppen huet Si en éischten a ganz wichtegen Akt gesaat, duerch deen eist Land all séng Rechter behaal huet fir séng Fräiheet enges Daags erëm ze gewannen. Andeem Si de Symbol vun eiser Resistenz gin as, huet Si sech definitiv an den Härzer vun de Lëtzebuurger déi Plaaz eruerwert déi Si niiméi verléiere wäert.

Op der Säit vun den Alliéierten huet Si am Exil mat engem rare Courage an enger ganz grousser Dignitéit d'Lëtzebuurger Souverainetéit garantiéiert, zesumme mat dem Pränz Felix an dem Ierwgroussherzog Jean, déi Sech an den Alliéierten Arméien fir de Kampf géint d'Nazio-pressiou'n stark agesaat hun.

D'Stëmm vun der Groussherzogin aus der Friemd huet ëmmer erëm de Lëtzebuurger heiheim, an denen, déi den Occupant an d'Prisonen, an d'Konzentratiounslager, d'Emmsiidlung, an d'Wehrmacht, an an d'Resistenz am Ausland verschloen haat, neie Mut gemaacht. Ouni Hiren Asaaz bei den Alliéierten, ouni d'Affär déi Si zesummen mat alle Lëtzebuurger an der schrecklecher Zäit am Krich op Sech geholl huet, wär Lëtzebuerg ënnergaangen. Méi wéi jee virdrun, as d'Groussherzogin Charlotte zur Incarnatioun vun eiser Fräiheet an Onofhängegkeet gin. Well Si wéi keen aneren d'Leed vun hire Leit gedeelt a mat hinne gefillt huet, as Si definitiv zu där grousser historischer Personalitéit gin, als déi Si an d'Geschicht ageet an em Déi mir haut traueren.

Wéi Si de 14. Abrëll 1945 an Hirt um Buedem zerstéiert Land erëm koum, as d'Freed déi Hir an engem

triumfalen, onvergiesslechen Empfang entgéint geschloën as, zum beschte Beweis gin wat Si alle Lëtzebuerger bedeit huet.

Schon den Daag no Hirem Heemkommen, huet Si hei an der Châmbre, an engem memorabelen Opruf un Hirt d'Vollek, dem Land neie Mut an Hoffnung gemaach. Mat Tréinen an den Aan as Si an den Deeg duerno duerch d'ganzt Land gereest an huet Sech ugekuckt wéi d'Stiet an d'Dierfer am Krich gelidden haten. Wéi mir all, war Si déif bedréckt, mä wéi mir all, wosst Si, dat et nëmmen eng Léisung géing gin fir alles gutt ze maachen : an zwar déi vum neien Opbau vun der Hémecht, mat alle Kräften déi eis zur Verfügung stoungen. Dat as eis gelongen. Mat Hir hu mir awer och ëm déi getrauert, déi d'Hémecht nët méi rëmgessinn hun, oder op Hirem Buedem Fir d'Fräiheet d'Liewen geloos haten, an denen hir Erinnerung, grad wéi elo Hir, fir éiweg an eis Härzer agravéiert ass.

D'Rekonstruktioun as geschwënn mat der industrieller Diversifikatioun an dem Eropklammen vum Liewensniveau zesumme gaangen. Villes gouf gelescht op wirtschaftlechem, sozialem a kulturellem Plang a lues gouf eist Land zu engem modernen Staat, dén iwerall unerkannt ass. Lëtzebuerg ass eng europäesch Haaptstaat an ee grouss Finanzzenter gin, an ass haut an alle groussen Organisatiounen vun der fräier Welt vertrauden. D'Groussherzogin wosst, wéi wichteg dat alles fir Hirt Land war. Mat grousser Interessi an enger seelener Kompetenz huet Si sech dofir agesaat, dat eist Land zu dem gouf, wat et haut ass.

Bei Hirem Staatsbesich am Ausland, huet Si eng ganz grouss Impressioun gemaach an och d'Staatsgäscht, déi Si heiheim empfangen huet, hu vun Hir an dem Land déi beschte Souvenir mat heem geholl. Vill hun eis ouni Zweifel ëm Si beneid.

Derzou koum Hir onvergläichlech Eleganz, Hire Charme an Hir Einfachheet. Si war, an dat gouf an dësen Deeg ëmmer erëm ervirgestrach, eng ganz grouss Dame, an Hire Prestige an Hir Ausstrahlung hun all Lëtzebuerger mat Stolz erfüllt.

Nodeem Si 1961 den Ierwgroussherzog zu Hirem Stellvertrieder agesaat haat, an sou Hir Re traite préparéiert huet, konnt Si den 12. November 1964 eisem veréierte Grand-Duc Jean, den Troun vum Land iwërloossen mat dem séchere Gefill, dat Si vir eis Hémecht wiirklech alles gemaach hat, wat an Hirer Muecht an an Hire Kräfte stong.

Après 45 années de règne, Charlotte de Luxembourg S'en allait comme la vénérée Souveraine d'un pays en pleine prospérité. Jamais auparavant, prince n'avait mieux mérité de la patrie. La Grande-Duchesse Charlotte est entrée dans l'histoire et dans la légende de Son vivant. Mère de famille exemplaire, Souveraine exceptionnelle, Grande Dame prestigieuse, Elle a fait l'unanimité à l'intérieur et au-delà de nos frontières. Il n'y a pas eu une seule fausse note tout au long de Son règne.

La vie qui vient de s'éteindre se confond avec les événements de près d'un siècle. Ce sera dans l'histoire de notre pays celui de la Grande-Duchesse Charlotte.

Aujourd'hui, nous devons, pleins de tristesse mais aussi de reconnaissance, dire adieu à un visage qu'aucun de

nous ne pourra jamais oublier. « Ce visage à la lisière de la légende » que vous, Monsieur le Maréchal de la Cour, avez si bien qualifié un jour de « reflet saisissant des quatre saisons qui rythment la vie des hommes ».

Nous en avons le cœur gros et l'âme en deuil. Notre rassemblement, empreint de piété et d'émotion, dans cette enceinte en est la marque évidente et tangible. Plus fort que jamais bat ici, en ces instants, en un vibrant hommage, le pouls de la Nation.

Au nom de vous tous, au nom de tout le peuple éploré, je m'adresse à Vous, Charlotte, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, Princesse de Bourbon-Parme, en Vous disant un seul mot, une simple parole :

MERCI !

Hommage rendu à la mémoire de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte par Monsieur Jacques Santer, Ministre d'État, Président du Gouvernement

Monsieur le Maréchal de la Cour,
Excellences,
Mesdames, Messieurs

L'hommage émouvant et sincère que vous, Monsieur le Président, venez de rendre à la mémoire de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte constitue le diapason des sentiments et des réflexions d'un peuple profondément attristé.

Nous avons tous été, dans les derniers jours, les témoins de manifestations de sympathie prouvant que notre Chère Disparue était vraiment la Mère bien-aimée d'une nation reconnaissante. Le nombre de jeunes gens ayant tenu à s'incliner avec leurs aînés devant la dépouille mortelle de la Souveraine est un témoignage supplémentaire éclatant de l'attachement des Luxembourgeois à leur Famille Régnante.

Aujourd'hui encore, les Luxembourgeois se sont reconnus en Celle qui a pris en mains, en ces lieux-mêmes, les rênes de nos destinées, il y a soixante-six ans. Pour qui scrute l'Histoire de notre Patrie, il s'avère évident que la jeune femme qui monta sur le trône en 1919 avait endossé les charges d'un règne dont l'avenir s'annonça difficile. Il l'était.

Mais la Grande-Duchesse Charlotte avait proclamé de vivre la vie de son peuple. Elle l'a vécue avec un naturel auquel nul ne pouvait se soustraire à la longue ; Elle l'a vécue avec le charme de ceux dont la noblesse de cœur désarme toute malveillance ; Elle l'a vécue avec l'intelligence de ceux qui ont le souci de l'équilibre ; Elle l'a vécue avec la conviction inébranlable du patriote résistant ; Elle l'a vécue en modèle de mère de famille exemplaire ; Elle l'a vécue en Luxembourgeoise intègre et méritante à tous les égards ; Elle l'a vécue corps et âme, contre vents et marées.

La Grande-Duchesse Charlotte a ajouté aux prestigieux titres de noblesse de son Auguste Maison la distinction d'un Chef d'État hors de pair.

Avec un doigté d'une rare finesse, la Grande-Duchesse a su apaiser les retombées politiques et sociales turbulentes de la Première Guerre Mondiale ; Elle réussissait à

concilier les tendances divergentes lors des crises économiques du début de Son règne.

La Seconde Guerre Mondiale atteignit un Luxembourg stable, autour d'une Dynastie que la Grande-Duchesse avait rendue populaire par Ses belles qualités innées ; bien secondée par Son Auguste époux, le Prince Félix, Elle Se faisait l'avocat de Sa Patrie auprès des grands responsables du monde libre ; Ses enfants prenaient une part active à la Libération des pays opprimés ; Son Fils, notre vénéré Grand-Duc actuel, montrait très tôt qu'il avait hérité du courage, des convictions et de l'affabilité d'une Mère que les Luxembourgeois ont choisie de cœur après L'avoir élue au suffrage universel.

Nous pouvons dire sans la moindre fioriture réthorique que le demi-siècle du règne de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte a vu un Luxembourg en mutation fondamentale pour ce qui est des structures sociales, économiques, politiques et mentales, avec des périodes d'heur et de malheur, des années fiévreuses de croissance, des phases d'échecs et de réussites, des temps de joie et de souffrances que notre Souveraine a partagés avec Son peuple et marqués de son sceau exceptionnel et incomparable.

Il est bien vrai, Monsieur le Président, qu'en cette occasion triste, les circonstances nous amènent à prononcer des paroles élogieuses, mais rarement il y aura eu éloges plus sincèrement ressentis, auxquels une nation entière souscrit avec nous d'une manière aussi spontanée.

Här Maréchal vun der Cour,
Excellenzen,
Dir Dammen an Dir Hären,
Här President,

D'Verdénsgchter vun eiser Grande-Duchesse Charlotte, déi elo an der Éiwegkeet as, wäerden an der Geschicht vum Lëtzebuurger Land fir ëmmer op de wichtigste Säiten ze fanne sin. Si huet fir Generatiounen e Beispill vun enger Gréisst virgelieft, deer eise Staat e sëllegen ze verdanken huet ; Hire Sënn fir Gläichgewicht, Onparteeschkeet an nobel Discretioun war eng historesch Chance fir e schwaacht Land, dat sech an Zäite vu sozialer Onrou, economesche Krisen a Krich muss behaapten ; déi Zäitspan vun engem halwe Joerhonert, vum éischte Weltkrich iwer d'Katastroph an de Kräizwee vu 1940 bis 1945, iwer den Opbau vum Land bis an d'Joere vun deer schéinsten Bléi, dréit de Stempel vun Hirer Perséinlechkeet.

Hirt Häerz hat d'Grande-Duchesse bei äis gelooss, wéi Si 1940 an den Exil huet misse goen, mä duerch Hir feinziseléiert Intelligenz huet de Verstand séng Rechter fir d'Wuel vun eisem Land behal. Fir d'Lëtzebuurger as d'Groussherzogin Charlotte an der Resistenz, an der Deportatioun, an de Fräiheets-Armée wéi an der verhaasster Uniform vum Zwangsrekrutéierten-Affer e Symbol vun all eisen Hoffnunge gewiescht. D'Stëmm vun eiser Grande-Duchesse huet äis Courage gin ; hir Wuirder hu Wonne geheelt an äis houfreg op eis Heemecht gemaach. Wien Si nom Krich gesin huet, mat eisem geschante Land a sénge Leit kräischen, dee kann dat Bild vun enger gudder Mamm ni vergiessen. Wie bedenkt, aus wafir enger Déift vu Leed a Misär Si dono mat Hirem Vollek e modernen Industriestaat opgebaut huet, deen huet fir Si en éierlechen a respektvolle Merci. Wie verstoe

kann, wat d'Leeschtongen an der Transformatioun wéi an der Infrastruktur vum Land aus Hirer Zäit bedeuten, dee vernäipt sech mat Bewonnerung.

Op internationaler Basis huet d'Grande-Duchesse Charlotte fir Hirt Land e Fong geluecht, deen äis et erlaabt huet, um Plang vu Weltorganisatiounen grad ewéi op deem vun den europäesche Communautéiten eise Wee ze maachen. Hir Dignitéit an hiren intelligente Charme hun äis an der ganzer Welt e Kredit verschafft, deen äis op vill Manéieren zegutt komm as.

Wéi Hir Kinneklech Altesse d'Groussherzogin Charlotte den 12. November 1964 an dësem Héien Haus Hirem Fils, dem Ierfgroussherzog Jean déi ieweschst Verantwortung iwerdroen huet, konnt Si d'Kroun vum Land géint de gëllenen Éierekranz vun engem gudden Gewëssen tauschen. Hir Heemecht stong op sécherem Buedem, matten am Respekt vun alle fréie Länner. Hir Successioun war wonnerbar ofgeséichert, vun engem Fils, dee mat de schéinste Qualitéiten aus eiser Dynastie de beschte Garant fir eist Lëtzebuerg as.

Här Präsident,

Am Numm vun der Regéierung reechen ech d'Hand, fir zesumme mat Iech Hire Kinneklechen Altessen, dem Grand-Duc Jean, der Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte an Hirer ganzer Famill dat déif gefillte Bäileed vun eisem Land ze soen. Si solle sécher sin : d'Lëtzebuurger hun d'Undenken un hir Grande-Duchesse Charlotte am Häerz ; an der Geschicht vun eiser Heemecht huet Si déi schéinste Plaz.

Avant la levée du corps, une cérémonie religieuse eut lieu au Palais grand-ducal où l'Évêque de Luxembourg, Monseigneur l'Archevêque Jean Hengen prononça l'absoute.

Le cercueil, recouvert de l'emblème national frappé du lion rouge, fut porté du Palais grand-ducal à la cathédrale par des officiers et sous-officiers de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police. Le cortège funèbre traversa la rue de la Reine, la rue du Fossé et la rue Notre-Dame, où le public, massé à gauche et à droite de la chaussée, lançait des pétales de roses au passage du cercueil. Des salves d'honneur de 21 coups de canon furent tirés pendant que le cortège funèbre se rendit du Palais à la cathédrale.

Le cortège était constitué comme suit : un détachement militaire avec la musique militaire, les personnalités ecclésiastiques, les porteurs de décorations de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte, une escorte d'honneur entourant le cercueil et composé des personnalités suivantes : à gauche, Monsieur Christian Calmes, Maréchal de la Cour, le Colonel hon. Norbert Prussen, Chambellan, Monsieur René Gredt, Président de l'Administration des Biens, le Colonel hon. Germain Frantz, Chambellan, Monsieur Jacques Loesch, Chambellan, Monsieur Paul Reuter, Chambellan, et Monsieur Gérard Rasquin, Chambellan ; à droite, Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Monsieur Fernand Zürn, Vice-Président du Conseil d'État, Monsieur Prosper Jacques, Président de la Cour Supérieure de Justice, Monsieur Camille Wampach, Procureur Général d'État et

Madame Lydie Würth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Le cercueil était suivi des membres masculins de la Famille grand-ducale, des hôtes d'honneur ainsi que des personnalités luxembourgeoises, à savoir les membres du Gouvernement et de la Chambre des Députés.

Son Altesse Royale le Grand-Duc fut suivi par le Prince de Ligne, le Comte Henckel de Donnersmarck, le Grand-Duc Héritier et le Comte de Holstein-Ledreborg. Venaient ensuite : le Prince Jean, le Prince de Liège, le Roi de Norvège, le Roi de Suède, le Prince des Asturies, l'Archiduc Othon d'Autriche, le Prince Robert de Luxembourg, le Prince Guillaume, le Prince Nicolas de Liechtenstein, le Roi de Roumanie, le Duc de Wurtemberg, l'Archiduc Christian d'Autriche, le Comte Andréas Henckel de Donnersmarck, le Prince Michel de Ligne, le Prince de Savoie, le Duc en Bavière, le Comte Heinrich Henckel de Donnersmarck, le Comte Félix Henckel de Donnersmarck, le Prince Wauthier de Ligne, le Prince Franz de Bavière, le Duc d'Aoste, le Prince de Schwarzenberg, le Prince Lamoral de Ligne, le Prince de Thurn et Taxis, le Comte Romée d'Harambure, le Duc d'Urach, le Comte de Nicolay, Monsieur De Potesta, le Prince de Hanovre, l'Archiduc Robert d'Autriche, l'Archiduc Michael d'Autriche, l'Archiduc Rodolphe d'Autriche, l'Archiduc Charles-Louis d'Autriche, le Prince Ludwig de Bavière, le Prince Gerhard de Hohenberg, le Prince Luitpold de Bavière, le Prince Guy de Bourbon de Parme, le Prince Michel de Bourbon de Parme, le Prince André de Bourbon de Parme, le Prince Jean d'Arenberg, le Prince Robert Lobkowitz, Mr. Lockett de Loyaza, le Duc Ferdinand de Wurtemberg, le Professeur Schimert, le Prince Eric de Bourbon de Parme, le Prince Snigo d'Urach, l'Archiduc Karl d'Autriche, le Prince W.-A. d'Urach.

Les invités d'honneur dans le cortège étaient les suivants : Monseigneur Angelo Pedroni, Nonce Apostolique, Monsieur Gérard Heible, Doyen du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, Monsieur Antoine Wehenkel, Président d'honneur de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Grégoire, Président d'honneur de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'État honoraire, Monsieur Gaston Thorn, Ministre d'État honoraire et le docteur André Beissel, Médecin de la Cour.

Les dames de la Famille grand-ducale se rendirent en voiture du Palais à la cathédrale pour assister à la messe pontificale de requiem célébrée par l'Évêque de Luxembourg, Monseigneur l'Archevêque Jean Hengen.

Le programme musical fut exécuté par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Louis de Froment, la musique militaire sous la direction du Lieutenant-Colonel Pierre Nimax et par la maîtrise de la cathédrale sous la direction de Monsieur l'abbé René Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc et Monsieur René Drauth.

Dans le cœur de la cathédrale avaient pris place, outre les membres de la Famille grand-ducale, les membres du Corps diplomatique, les représentants des Corps constitués luxembourgeois, des Institutions européennes. Dans la loge grand-ducale avait pris place la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte avec à ses côtés la Duchesse de Hohenberg, la Comtesse Henckel de Donnersmarck, la Comtesse de Holstein-Ledreborg et la Princesse de Ligne.

Au jubé étaient également : la Grande-Duchesse Héritière, la Princesse Paola de Liège, la Princesse Juliana des Pays-Bas, la Reine de Danemark, la Duchesse de Gloucester, la Princesse Napoléon, la Reine de Roumanie, l'Archiduchesse Marie-Astrid, la Comtesse Romée d'Harambure, la Margravine de Bade, la Princesse de Hanovre, la Comtesse Monica de Holstein-Ledreborg, la Princesse Margaretha de Liechtenstein, la Princesse Charlotte de Luxembourg, la Princesse Salm-Reifferscheidt, la Princesse Irmingard de Bavière, la Princesse Isabelle de Bourbon-Parme, la Princesse Michel de Ligne, le Prince Emmanuel d'Aoste, la Duchesse en Bavière, l'Archiduchesse Charles-Louis d'Autriche, Mrs. Hilda Lockett, la Princesse Iniga Urach, la Princesse de Lobkowitz, la Princesse Lydia de Bourbon Parme, l'Archiduchesse Rodolphe d'Autriche, la Princesse Wauthier de Ligne, la Princesse Maria Pia de Savoie, la Princesse André de Bourbon Parme, la Comtesse Camilla de Holstein-Ledreborg, la Princesse Jean d'Arenberg, la Comtesse de Nicolay, Mme J.L. De Potesta, la Princesse Maire-Thérèse de Croy, la Princesse Elisabeth d'Urach, la Princesse Yolande de Ligne. Voici le texte des paroles d'accueil prononcées par Monseigneur l'Archevêque Jean Hengen :

Paroles d'accueil de Mgr l'Archevêque Jean Hengen, Évêque de Luxembourg

Altesses Royales,
Excellences,
Frères et Sœurs,

Nous nous sommes rassemblés dans ce sanctuaire de Notre-Dame de Luxembourg pour rendre un ultime hommage de vénération et de gratitude à Celle qui fut pendant 45 ans notre bien-aimée Souveraine et qui vient d'être rappelée par Dieu à la vie nouvelle et éternelle du Royaume des Cieux.

Je vous remercie de votre présence, signe de votre respect déferent pour notre ancienne Grande-Duchesse, témoignage de votre condoléance à la douleur de Son Auguste Famille.

Avec une sagesse clairvoyante et une volonté ferme et discrète, la Défunte a consacré toute sa vie au service de son pays.

Elle a tenu la promesse donnée solennellement au peuple le jour de la prestation de son serment constitutionnel :

« Je placerais l'intérêt du peuple luxembourgeois au-dessus de toutes choses... je veux vivre de sa vie en partageant ses joies et ses peines ».

Elle est restée fidèle aux paroles prononcées devant la Chambre des Députés le 16 avril 1945, deux jours après sa rentrée triomphale dans le pays redevenu libre :

« La main dans la main nous marcherons au devant de l'avenir. Ensemble nous vouerons à la Patrie le meilleur de nos forces et de notre vie ».

Elle mérite donc que nous La remercions en ce jour et je voudrais le faire en appliquant à Sa Personne les mêmes mots qu'Elle avait adressés au peuple luxembourgeois le 12 novembre 1964, jour de la passation des pouvoirs :

« Nous avons à cœur d'exprimer notre profonde reconnaissance pour la fidélité envers notre peuple et pour

l'affection dont Elle lui a donné d'innombrables témoignages au cours de son règne ».

Virun allem awer muusse mer der Groussherzogin Charlotte merci son, datt duurch si d'Dynastie am Lëtzebuerger Vollek déif Wuurzele geschlon huet an esou e fest Fëllement fir eis Fräiheet an Onofhängegkeet gin as. Dat huet sech besonnesch an den däischtere Krichsjore gewisen. De Mutt, d'Ve vertrauen, d'Beispill vun der Groussherzogin stungen deemools esou ville Kazettler, Prisonnéier, Ëmgesidelten an Zwancksrekrutéierten virun Aën, och a grad, wa fir si déi läscht Stonn geschloen hat. Dann as hirt Bild an dat vu Mamm a Fra, an dat vun der Patréinesch vun der Hémecht iwergaang. An déi Visioun vu Liicht an Hoffnonk huet si staark gemat, fir durzehalen, wéi dacks bis an den Doud.

Eis Groussherzogin Charlotte war e gleewege Mënsch. Duerfir kënnen mer eise Merci nët besser son as ewéi wa mer en eranhuelen an d'helleg Eucharistie, dat eigentlecht a wichtegst Dankgebiet vun der Kiirch.

Mir besannen eis elo een Ablack, lauschteren op de Gesank vun eisem Kathedalkouer a ruffen am Häerz mat him dem Härgott seng Baarmhärzegkeet a säin Erbaarmen un fir eis veréiert, verstuerwe Groussherzogin an och fir eis selwer.

*

À l'issue de la cérémonie religieuse, la population fut admise à s'incliner devant la dépouille mortelle qui resta exposée dans le chœur de la cathédrale jusque dans la soirée. Ensuite le cercueil fut porté, en présence des membres de la Famille grand-ducale, à la crypte de la cathédrale.

Son Altesse Royale le Grand-Duc fit publier le 16 juillet un message de remerciement. Nous reproduisons ci-après le texte de ce message en luxembourgeois et en français :

Message du Grand-Duc

Mes chers Compatriotes,

En ce jour où ma chère Mère, votre inoubliable Grande-Duchesse Charlotte, a dignement gagné sa dernière

demeure, entourée de notre respect, j'aimerais remercier tous ceux, Homme, Femme et Enfant qui durant ces heures difficiles furent en pensées auprès de nous.

Votre participation a été un soutien moral pour ma femme, mes sœurs, et ma famille dans leur grande tristesse. Ma Mère nous a quittés en toute sérénité avec cette expression du regard que nous lui connaissions si bien et qui nous donnera le courage de la Continuité.

En tant que son fils aîné, je désire remercier les autorités de notre pays, la presse, la radio et la télévision qui, avec tant de cœur, ont mis tout en œuvre pour diffuser dans tous les foyers de notre pays et de par le monde ce témoignage émouvant.

Notre Mère est en paix dans l'éternité. Elle reste un exemple pour nous tous.

Jean
Colmar-Berg, le 16 juillet 1985

Message vum Grand-Duc

Léif Lëtzebuerger,

Haut, nodeem eist Land méng gutt Mamm, Är onvergiesslech Grande-Duchesse Charlotte, mat grousem Eescht an déiwem Respekt begruewen huet, géif ech gär jidder Eenzelem, Mann, Fra oder Kand, déen un Si an dese Wochen an Deeg geduecht huet, merci soen.

Är Participatioun huet ménger Fra, ménge Schwestern a ménger ganzer Famill esouvill gehollef, déi schwéier Stonnen déi mer durchgemaach hun ze erliichten. Mat enger grousser Serenitéit as Si vun äis gaangen, a Si huet äis eng leschte Kéier, mat deem Bléck, dén Hir esou eege war, Courage fir t'Zoukonft mat op de Wee gin.

Als Hire eelste Jong wëll ech den Autoritéit vun eisem Land, eiser ganzer Press, dem Radio an der Televisioun merci soen, déi all mat grouse Mëttelen a mat Häerz alles gemaach hun, fir den ergräifenden Témoignage a jidder Haus vum Land a wäit an d'Welt erauszudroen.

Eis Mamm as a Rou an d'Éiwegkeet gaangen. Si bleift e Beispill fir äis alleguer.

Jean
Colmar-Berg, de 16. Juli 1985

La Fête nationale à Luxembourg

Comme chaque année, de nombreuses manifestations patriotiques et religieuses ont marqué la fête nationale luxembourgeoise qui a été célébrée cette année le lundi 24 juin. En effet, lorsque le 23 juin tombe sur un dimanche, la fête nationale est célébrée le lendemain.

Les cérémonies officielles dans le cadre de la fête nationale débutèrent le 21 juin dans la soirée par un dépôt de fleurs devant le monument aux morts de la Force Publique par les Commandants de l'Armée et de la Gendarmerie et le Directeur de la Police, en présence de détachements militaires et de la musique militaire.

Dans la journée du 23 juin, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, s'adressa à la population

luxembourgeoise par une allocution qui a été diffusée dans le cadre de l'émission télévisée « Hei Elei, Kuck Elei », au cours des programmes de la soirée en langue luxembourgeoise de Radio Luxembourg et au cours du Journal de Télé-Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte du message du Président du Gouvernement en français et en luxembourgeois :

Message de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement

Mesdames, Messieurs,
Mes chers concitoyens,

La Fête Nationale luxembourgeoise représente comme vous le savez, la commémoration officielle de la fête de

notre Chef d'État, le Grand-Duc Jean. En fait notre dynastie constitue un facteur de continuité et de stabilité de nos institutions démocratiques, un symbole de notre identité nationale et de notre indépendance, une garantie pour la consistance et la permanence de notre nation.

Ces valeurs inhérentes à notre petite communauté nationale ont été mises en exergue au cours des derniers mois à l'occasion des festivités commémorant la libération de notre pays par les alliés, le retour au pays des nombreux Luxembourgeois déportés et l'armistice du 8 mai 1945.

Il y a 40 ans que nous avons recouvré la liberté et l'indépendance. Depuis le Luxembourg a couvert un long chemin, un grand chemin dans sa vie nationale, dans la vie internationale. Estimés et considérés par toutes les nations libres de ce monde, nous nous apprêtons dans une huitaine de jours à assumer la présidence du Conseil des Communautés Européennes.

Ce n'est que par la stabilité de nos institutions démocratiques, par l'esprit de solidarité, d'unité et de compréhension mutuelle que nous avons réussi à forger au cours des siècles notre nation, certes petite, mais fière d'être indépendante et libre.

C'est donc avec des sentiments de reconnaissance et de fidélité que je présente les vœux les plus chaleureux de toute la population luxembourgeoise à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, à la Grande-Duchesse Mère qui restera le symbole de notre indépendance au cours des plus sombres heures de notre histoire, au Grand-Duc Héritier et à la Grande-Duchesse Héritière qui incarnent l'avenir du pays.

Vive le Grand-Duc !
Vive le Luxembourg !

Usprooch vum Här Staatsminister Jacques Santer

Dir Dammen an Dir Hären,
Méng léif Matbierger,

Mir feiere muer eisen Nationalfeierdag, eng Geleënheet fir déi mir äis op dat besanne sollen, wat d'Eegenart, d'Wiese vum Lëtzebuerger Vollek ausmecht. Dëst Joer as Kinneksgeburtsdag dann och nach e schéinen Ofschloss vun all deene sëlliche Feierlechkeeten, Manifestatiounen a Commemoratiounen, déi äis an de leschte Wochen a Méint un de 40. Joresdag vun der Befreiung vum Land, der Liberatioun aus Prisongen a Lageren un den Armistice vum 8. Mee erënnert hun.

Wéi hätt eisen Nationalfeierdag besser kënne ageleet gi wéi mat der Zeremonie vun haut de muergen, wou d'Monument vun der Gëlle Fra feierlech ageweit guf, an domat e Symbol vun eiser Fräiheet a Selbständegkeet duerstellt, déi mir vru 40 Joer mat Courage erëm eruwert hun no dénen erdreckenden a däischteren Schmerzsjoeeren aus dem Krich ?

Datt dës Feierlechkeeten nët einfach eng Rei vu Commemoratiouns-Zeremonië waren, dat as äis déif bewosst gin. Si hun och all deenen, déi d'Schënnerei an de Misär vun deemols nët materlieft hun — virun allem der jonker Generatioun — nach eng Kéier klor gemat, datt Fräiheet a Fridde keng selbstverständlech Werter sin, Werter déi engem an de Schous falen, mä datt si ëmmer erëm op en neits musse verdeedegt a verdéngt gin, datt si

Werter sin déi eis all Kéier erëm verpflichten eis Stëmme iwerall do ouni Zécke ze erhiewen, wou déi elementarst Mënscherechter mat Féiss getrëppelt gin.

Besounesch opgefall as, wéi eis jonk Leit bei den Erënnerungsmanifestatiounen matgemaach hun ; dat as fir e klenkt Land e gutt a wichtegt Zeechen, datt an de leschte Méint a Wochen hiren Hank fir d'Heemecht klor méi däitlech gouf.

En Nationalfeierdag as nun ower nët nëmmen do fir d'Vergaangenheet ze gesin a ze feieren ; hie soll äis och Courage maache fir no vijenzech ze kucken, fir Neies ze plangen an unzepakem, fir eis Generatiounen vu mar an iwermar ofzesëcheren. Grad am internationale Joer vum Jonktem solle mir äis fir déi jonk Generatiounen engagéiert fillen. Mir wëssen, datt si et ganz sëcher méi schwéier wéi mir wäerden hun, fir sech an dëser Welt erëmfannen, hire Beruff ze wielen, eng Famill ze grënnen.

E klenkt Land muss apaart fir séng Kontinuitéit suergen. Dofir losst äis alles drusetzen, datt eis Kanner — Meedercher a Jongen — nei Hoffunge vermëttelt kréien wéi se hirt Liewen am beschten meeschter kënne gin. Déi Solidaritéit, déi mir vru 40 Joer erliewe konnten, muss äis haut den Impuls gin, fir iwer all déi schwéier wirtschaftlech a sozial Problemer ewechzekommen, mat deene mir äis ausernanersetze mussen.

Kontinuitéit vun eisem Land, vun eisem lëtzebuergesche Staatswiese gët duerch eis Dynastie garantéiert, esou wéi eis Elteren a Grousselteren et och a fräier Wiel bestëmmt hun ; dofir as et natiirlech keen Zoufall, datt eisen Nationalfeierdag mat der offizieller Geburtsdagsfeier fir eise Staats-Chef, de Grand-Duc, zesummefällt. An allen Zäiten, deene schéinsten a manner schéine wéi deene schroosten an däischerste wor eis Dynastie e Facteur fir Kontinuitéit a Stabilitéit, fir Ausgläich an Onparteieschkeet, e Symbol vun eiser Identitéit an Egestännegkeet. Si as a bleift eng Garantie fir d'Bestoen an d'Weiderliewe vun eiser Natioun.

Duefir wëll ech an Ärem Numm a fir äis alleguer dem Grand-Duc, der Grande-Duchesse an deer ganzer groussherzoglecher Famill méng wäärmste Gléckwënsch bréngen ; grad esou dem Ierfgroussherzog Henri an der Ierfgroussherzogin, déi eis Zukunft symboliséieren, an och der Grande-Duchesse Charlotte, déi vru 40 Joer déi Kraaft duergestallt huet, aus deer mir Léift a Courage fir d'Fräiheet geschefft hun.

Iech alleguere wënschen ech e schéine Feierdag.

Vive de Grand-Duc !
Vive Lëtzebuerg !

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière se sont rendus cette année à Remich et à Grevenmacher, respectivement à Esch-sur-Alzette la veille de la fête nationale pour assister aux diverses manifestations organisées par ces municipalités.

À Remich, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis par Monsieur Fernand Kons, Bourgmestre, en présence des ministres Jean Spautz, Marcel Schlechter et Fernand Boden. Après avoir déposé des fleurs devant le monument aux morts, les Souverains se rendirent à pied

jusqu'à la mairie, acclamés sur leur parcours par un nombreux public. Devant la mairie les Souverains assistaient aux diverses manifestations folkloriques et musicales. Après l'allocution du bourgmestre Leurs Altesses Royales prirent congé des autorités pour se rendre à Grevenmacher.

À Grevenmacher, les Souverains furent accueillis par Monsieur Victor Braun, Bourgmestre. Les Souverains se sont inclinés devant une couronne commémorative placée à l'entrée de l'église décanale avant de se diriger vers la Place du Marché pour assister, après le discours de bienvenue du bourgmestre, au programme d'animation présenté par les sociétés de la ville. Après la signature du Livre d'or de la ville, les Souverains ont pris congé des personnalités pour rejoindre ensuite la capitale.

À Esch-sur-Alzette, les cérémonies débutèrent par un Te Deum à l'église Saint-Joseph et un dépôt de fleurs devant le monument aux morts par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière. Entouré des personnalités, le Couple héritier remontait à pied la rue de l'Alzette jusqu'à l'Hôtel de Ville où il assistait au défilé des sociétés de la ville. À la salle des séances du conseil communal, Monsieur Henri Schmitz, échevin, présenta au Couple princier les membres du conseil communal et les invités d'honneur. Après une allocution de l'échevin, le Couple princier signa le Livre d'or de la ville et se présenta au balcon de l'Hôtel de Ville, où il fut longuement acclamé par la foule. Le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière visitèrent ensuite les différents stands érigés sur la Place de l'Hôtel de Ville dans le cadre de la fête populaire avant de regagner la capitale.

À Luxembourg-Ville, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière ainsi que le Prince Jean et le Prince Guillaume assistèrent à la Place Guillaume à la retraite aux flambeaux de l'Armée ainsi qu'au défilé aux flambeaux des associations culturelles et sportives. Ils ont assisté ensuite au feu d'artifice tiré du Pont Adolphe.

La journée du 24 juin débuta à Luxembourg par la traditionnelle prise d'armes et la parade militaire à la

Place des Martyrs et à l'Avenue de la Liberté. Après l'arrivée du Commandant de l'Armée, le Colonel Nicolas Ley, et du Ministre de la Force Publique, Monsieur Marc Fischbach, le Grand-Duc, le Grand-Duc Héritier et le Prince Jean furent accueillis aux accents du « Wilhelmus ». Le Grand-Duc, le Grand-Duc Héritier et le Prince Jean passèrent en revue les détachements militaires et prirent place ensuite à la tribune où l'on remarquait les attachés militaires accrédités à Luxembourg, les autorités municipales, les officiers et sous-officiers représentant les Corps de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police. La cérémonie fut clôturée par une parade militaire à laquelle prirent part une compagnie de l'Armée à trois pelotons avec le drapeau, la musique militaire, une compagnie à deux pelotons de la Gendarmerie et une compagnie à deux pelotons de la Police.

À 11 heures, un Te Deum solennel fut célébré à la cathédrale de Luxembourg par l'Évêque de Luxembourg, Monseigneur l'Archevêque Jean Hengen, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier, la Grande-Duchesse Héritière, le Prince Jean et le Prince Guillaume. Dans le chœur de la cathédrale avaient pris place les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les représentants des institutions européennes, les membres des Corps constitués, le Conseil National de la Résistance, les comités des associations des anciens combattants, de la résistance, des mouvements patriotiques etc. Le programme musical du Te Deum fut exécuté par la Maîtrise de la cathédrale sous la direction de l'Abbé René Ponchelet avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

À midi, un tir d'honneur de 101 coups de canon fut exécuté par l'Armée au lieu dit « Trois Glands ».

Dans toutes les villes et localités du pays des manifestations patriotiques auxquelles prirent part les autorités locales, les associations patriotiques ainsi que la population eurent lieu à l'occasion de la Fête nationale. Des services religieux furent célébrés à l'église protestante et à la synagogue à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette.

À l'étranger, la Fête nationale était marquée par des réceptions aux postes diplomatiques du Grand-Duché.

Reconstruction et Réinauguration du Monument du Souvenir Gëlle Fra à Luxembourg

Après la décision du Gouvernement en Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, de reconstruire le Monument du Souvenir — Gëlle Fra, érigé en 1923 en mémoire des Luxembourgeois tombés dans les Armées Alliées, une souscription nationale avait été lancée. Des milliers de Luxembourgeois et de concitoyens étrangers avaient contribué à cette collecte de fonds pour le monument qui avait été détruit par les Nazis, en 1940 ; par cet acte de pur barbarisme, la « Gëlle Fra » était devenue un symbole de la Résistance luxembourgeoise. Une plaquette spéciale (« Eis Gëlle Fra »), éditée par la commission gouvernementale, relate en détail la genèse et le sort du monument, de 1923 à 1985. La cérémonie de la Réinauguration qui a eu lieu le dimanche 23 juin 1985, veille de la Fête nationale, à 11 heures fut présidée par Son Altesse

Royale le Grand-Duc. La Chambre des Députés, le Corps diplomatique et le Gouvernement furent largement représentés parmi les quelque 3 000 personnes assistant à cette manifestation d'une dignité saisissante.

Le Monument fut remis à sa destination par le geste symbolique de Son Altesse Royale le Grand-Duc qui coupa le ruban tricolore et déposa une couronne de fleurs au nom de la nation ; les représentants des cultes catholique et israélite bénirent le Mémorial devant lequel un détachement de la Légion Étrangère et des pelotons de l'Armée luxembourgeoise rendirent les honneurs militaires. La cérémonie était encadrée par la musique principale de la Légion Étrangère et la musique militaire luxembourgeoise.

Au nom de la commission gouvernementale, son président, Monsieur Lex Roth, prononça l'allocution suivante :

Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Le Monument que nous réinaugurons par cette cérémonie, doit sa popularité à un passé allant de pair avec des péripéties qui ont à jamais marqué l'existence de notre nation et souligné la pérennité de l'identité nationale luxembourgeoise.

Dès les tout premiers travaux, la commission était consciente de la noblesse de la tâche que Monsieur le Ministre d'État Pierre Werner lui avait assignée. Nous avons œuvré dans l'attente que la « Gëlle Fra » puisse devenir, au-delà du seul souvenir respectueux et reconnaissant, un avertissement concret pour les générations futures, un acte de foi en la liberté, un symbole de paix dans le monde.

Il est en effet indéniable que ceux qui sont tombés sur les Champs d'Honneur, que ceux qui ont péri dans les camps, ceux qui ont été les tragiques victimes du nazisme ont sans aucun doute maudit les horreurs de la guerre, de toutes les guerres ; ils n'ont certainement pas donné leur vie pour qu'ils soient honorés, mais ils se sont sacrifiés et ont été sacrifiés pour ou contre une idée, pour l'avertissement ou le revers d'une conviction. Il est donc normal que la reconstruction de ce Monument ait été réalisée dans l'esprit de la liberté et de la paix.

Monseigneur,
Excellenzen, Dir Dammen an Dir Hären,

Fir eis Gëlle Fra erëm opzeriichten, hu mir äis 1983 d'Hand gin, an enger Commissioun, an deer iwer d'Leit aus Ministère, der Gemeng Lëtzebuerg an Administratiounen eraus, all eis patriotesch Verbänn a Federatiounen vertrauede waren. Dir wäerd verstoen, dass do nët op den éischte Siess alles an een Haf konnt lauden. Mir konnten der Regéierong no enger verstänneger Ulafzäit Pläng a Virschléi dohinnerlëen, déi vun der ganzer Commissioun ofgeséchert waren.

D'Resultat vun eiser Aarbecht steet haut hei vrun Iech, a mir sin äis eens gin, dass bei dat Monument aus Steen a Bronze och nach e Bichelchen ze lëe wir, an deem mir eng Explikatioun gin, déi d'Geschicht vun eiser „Gëlle Fra“ lieweg hale soll. Mir sin haut houfreg drop, dass mir dës Aarbecht fir eist Land a fir eng grouss Iddi konnte maachen.

Dir wësst dass d'Gëlle Fra zënter dem 21. Oktober 1940 Geschicht an hir eege Geschichte matgemaach huet, iert si erëm hei op der Sail stong ; mir sin ower och duerch d'national Souscriptioun gewuer gin, dass dëst Monument ewéi knapps en anert eng Plaz am Häerz vun de Lëtzebuurger hat an huet. Dat sollt äis vun Ufank un de Courage gin, fir un eis Aarbecht ze goen ; et gët äis op dësem Dag d'Éier an d'Freed, fir Iech d'Resultat virzustellen.

Erlaabt mir, dass ech ménge Kollegen hei fir hir dichteg Mataarbecht merci soen ; et war wirklech méi ewéi een dobäi, deem kee Gank a keng Stonn fir dëst Monument zevill waren. Mir haten d'Chance, vum éischten Ament un op d'Kompetenz vun de Bâtiments publics an hirem Direkter zielen ze kënnen, a mir hate

vrun allem d'Gléck, fir bei der Post, bei der Spuerkeess a bei eiser ganzer Press eng Stäip ze fannen, ouni déi hei keng Stee hätt kënnen opgericht gin. D'Firma Jacquemart, deer mir zënter 1940 d'Stécker vun deer haut perfekt restauréierter Statu verdanken, konnt sech op déi excellent Fëllementer verloossen, déi den Entrepreneur Léon Zimmer ewell an de fofzeger Jore fir eis Gëlle Fra geschenkt hat. Den Här Staats- a Finanzminister Jacques Santer huet sech nët fléiwe gelooss, fir dem Monument selwer e Kader ze gin, deen et op all Manéier an e gutt Liicht stellt.

Altesse Royale,

Ech kann Iech haut mat der Commissioun bezeien, dass Dir e Monument aweit, un deem mir all mat vill Léift hänken, a fir dat d'Lëtzebuurger en Häerz hun. De Kranz, deen Dir haut hier leet, kënt op eng Plaz, an deer hirer Symbolik mir äis all mat Iech an Ärer Famill erëmfannen.

Mir hoffe mat Iech, dass keng Regéierong a keng Commissioun jeemools méi heiheim a Monument mussen opriichten, dass Barbaren op eiser Fräiheet a géint de Fridden ëmgerappt hun.

*

Madame Lydie Wurth-Polfer, député-maire de la Ville de Luxembourg, s'adressa en ces termes à l'assistance :

Altesse Royale,

Mir si frou, fir kënnen haut de Mueren, zesumme mat Iech en Zeechen ze setze fir d'Lëtzebuurger Onofhängegkeet a fir d'Enegkeet a Verbonnenheet zwëschen Iech an dem Lëtzebuurger Vollek.

Mir feieren haut e Fest, dass de Lëtzebuurger un d'Häerz geet : d'Gëlle Fra steet erëm op hirer Sail, net grad 45 Joer nodeem si vun den Nazien erofgerappt gi war !

An all deer Zäit haten d'Lëtzebuurger d'Gëlle Fra nët vergiess. Obwuel si nëmme an der Erënnerung gelieft huet oder nëmme vun Héire-soe bekannt war, as si trotzdem eent vun onse populärste Monumenter bliwen.

No dem éischte Krich wollten d'Lëtzebuurger déi vun hire Matbierger éieren, déi sech fir e fräit Lëtzebuerg an den alliierten Armée geschloen hatten, a vun deenen der esou vill den Doud fond hun. D'Monument vum Klaus Cito as séier e Symbol fir lëtzebuurger Onofhängegkeet gin. 17 Joer woren duurgangen, d'Zäit tëschent deer éischter Aweihung duerch de Pränz Félix a vun der faschistescher Zerstéierung, fir de Lëtzebuurger d'Gëlle Fra esou no un d'Häerz wuessen ze loossen, dass si se nët méi konnte vergiessen. Et huet sech elo erausgestallt, dass d'Decisioun an de fofzeger Joere, fir de „Monument du Souvenir“ als konkret Erënnerung un den zweete Krich an senger verstümmelter Form bestoen ze loossen, nëmme provisorische Charakter sollt hun. De wirkleche Wunsch vun de Lëtzebuurger, déi onbewusst no der Gëlle Fra verlaangert hun, war, hirt Monument erëm ze kréien.

Well d'Gëlle Fra as och nach am Joer 1985 am Geescht vun de Leit de Symbol vun der Onofhängegkeet an dem Asaz vun de Lëtzebuurger fir Fridden a Fräiheet. Haut, 40 Joer nom Krich, wëllt Lëtzebuerg net méi duerch Iwerreschter repräsentéiert gin, ma duerch e stoltz a selbstbewusst Denkmal.

Als Buergermeeschter vun der Stad Lëtzebuerg, as et mir eng grouss Freed, fir dem Lëtzebuenger Vollek, der Regierung an dem Comité fir d'Rekonstruktioun fir hir Beméiungen merci ze soen. D'Bierger vun der Stad sin hinnen dankbar duerfir, dat vun elo un d'Gëlle Fra d'Silhouette vun der Stad erëm marquiert.

Deemols, nom Zweete Krich, war sècher gemengt gin, dat d'Land e Monument bräicht, dat d'Erënnerung vun den zwee Kricher géng waakreg halen. Watfir e Monument war dofir besser géegent wéi déi onkomplett Rekonstruktioun vun dem „Monument du Souvenir“, déi jidder Lëtzebuenger géng fir ëmmer d'Zerstéierung vun 1940 an d'Gedechtnis ruffen.

Et war dat e Gedanken, deen de Gefiller vun de Lëtzebuenger deemols gerecht gin as.

Vläicht hun d'Ongléck an de Misär, déi de Krich mat sech bruecht hat, nach zevill wéi gedoen, vläicht konnte vill Lëtzebuenger nach nët vergiessen, vläicht hun si en Zeeche gebraucht, fir d'Zerstéierung an d'Verloschter an hirer Séil an an hirer Familjen. Hätt een esou gemaacht wéi wann näischt gewierscht wär, dann hätten et ausgeséi wéi wann een de Sacrifice vun esou ville Lëtzebuenger wëllt vergiessen oder schons vergiess hätten, an engem Moment wou ganz am Géigendeel déi meescht Lëtzebuenger hu wollten driwer nodenken oder schwätzen, iwert dat vill Leed, wat onst Land hat missen iwert sech ergoe lossen, 4 schwéier Jore laang.

D'Vergaangenheet konnt nët erëm operstoen. D'Rekonstruktioun vum Monument an sénger ursprünglecher Form, mat der glänzender Fraefigur uewen op der Sail, hätten vir vill Lëtzebuenger esou ausgeséi wéi de Versuch fir d'Vergaangenheet erëm operstoen ze loossen, fir esou ze maache wéi wann déi schéin Erënnerunge vu fréier, dat glänzend Gléck wat déi jonk Leit déi am Krich gefall sin, hiren Eltere bruecht haten als Kanner, wei wann dat alles kéint erëmmen. D'Gëlle Fra hätten deemools villen an d'Aen an an d'Häerzer gestach.

D'Leed an d'Verzweiflung vu ville Matbierger si respektiert gi vum Lëtzebuenger Vollek. An d'Gëlle Fra as deemools nët erëm operriicht gin. An enger neier onkompletter Form as d'Denkmal deene Lëtzebuenger dédiert gin, déi an dräi Kricher gefall waren : 1914-1918, 1940-1945 an am Korea-Krich. Mä trotzdem war si hei, op dëser Plaz, ëmmer präsent, an déi Plaz wor ëmmer nëmme bekannt als „Bei der Gëlle Fra“. An all Gank laanscht d'Gëlle Fra wor zugleich eng Eierong fir déi Verstuerwen an en Troust fir déi Hannerbliwen.

Viru véier Joer as d'Statu vun der Gëlle Fra erëm opgetaucht, an d'Reaktioun vun onsem Vollek op d'Nouvell, dat d'Original Statu am Stadion ënner enger Tribün géng leien, wor klor an daitlech : D'Gëlle Fra muss erëm op hir Sail stoe kommen, op hir Plaz am Hierz vun der Stad Lëtzebuerg, am Hierz vum Land.

D'Statu hat déi Bedeitong behalen, déi si virum zweete Krich hat. Mä d'Feele vun der Sail mat der Gëlle Fra esou eng laang Zäit war als sollecht zu engem Zeeche fir sech gin, zum Zeeche fir déi Méi, déi d'Lëtzebuenger hate fir iwer déi schwaarz Säfte vun der Vergaangenheet ewechzuekommen, fir dei Méi déi onst Vollek sech gin huet, fir sech, trotz deer Vergaangenheet, eng nei Zukunft an onsem Land an an Europa opzebauen.

D'Erëmfannen no all deer Zäit vun der Gëlle Fra huet ons alleguer opeemol gewisen, dat déi Period eriwier war. Et wor wéi en Erwächen nët nëmme vun der Gëlle Fra, mä och vun ons ; a vill hun sech gewonnert, firwat et esou laang gedauert huet, bis dat mir gesin hun, dat der Gëlle Fra hir schwéier Zäit eriwier war, dat Lëtzebuerg séng schwéier Zäit hannerun sech hat, dat onst Land e glécklechten Liewe kennt, an der Zukunft mat Vertrauen entgéintkuckt.

D'Bronze-Figur war iwer Nuecht zou engem neien Zeeche gin, zum Zeeche fir e Lëtzebuerg vun haut, dat séng Vergaangenheet kennt, si respektiert an akzeptiert, fir e fräit a géent Lëtzebuerg, géuecht an Europa an an der Welt.

D'Wonne sin haut verheelt, de Broch vun der Period vun 1940 bis 1944 as en Deel vun der Geschicht vun onsem Land, engem Land wat haut wëllt fräi an a Fridde liewen, mat séngen Noperen an sénge internationale Partenairen.

D'Gëlle Fra huet et färdeg bruecht iwert d'Joeren, durch hir Präsenz, esou gutt wei durch hirt Feelen, fir sech anzegruewen an ons Häerzer an an ons Séil.

Duerch hir Geschicht as si fir ons dräifach wichteg. Wa mir si vu wäitem gesin an der Sonn blénken, dann erënnert si ons un d'Geforen, déi onst Land kann huet während an nom éischte Krich an un den Naziterror an och un d'Freed an der Erlichterung vun der No-Krichszäit, wou d'ganz Lëtzebuenger Vollek fir d'éischte Kéier an sénger Geschicht géent wor ronderëm d'Kroun an séng demokratesch Institutionen, an sech zesummen agesat huet, fir d'Land ze entwéckelen.

Wann d'Lëtzebuenger Vollek durch déi national Souscriptioun der Gëlle Fra zou engem neie Liewen verhollef huet, dann as dat och well mir un ons selwer gleewen a wëlles sin, fir onst Bescht ze maache fir deem schéine Lëtzebuerg vun haut och eng Zukunft ze gin. D'Gëlle Fra soll sech onser nët schumme missen. Wa mir se kucken, da solle mir drun denken, dat et ons Pflicht as, fir Lëtzebuerg och an der Zukunft héich ze halen. D'Gëlle Fra bedeit also fir ons eng Vergaangenheet aus deer mir wëlle léieren an eng Zukunft un déi mir gleewen a fir déi mir schaffen.

Dei villfach Bedeutung vun der Gëlle Fra mecht, dat dëst Monument ons ewéi keen anert nosteet, an un d'Häerzer gewuess as. Villes huet sech hei am Land geännert zënter 1923, a Lëtzebuerg zielt haut zu deene modernsten a beschtgestallte Länner vun der Welt. Mä trotzdem as Lëtzebuerg Lëtzebuerg bliwen, esou wéi och d'Gëlle Fra bliwen as wat si war. Mir Lëtzebuenger fannen ons an dëser Statu erëm : D'Gëlle Fra as Lëtzebuerg, an si as ons Zukunft, well ons Zukunft as e fräit Lëtzebuerg an engem fräie friddlechen Europa.

Monsieur Jacques Santer, Ministre d'État, Président du Gouvernement, conclut par le discours que voici :

Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Du temps où ce monument fut érigé, l'Europe venait de sortir de l'affreuse confrontation qu'on s'était assez vite, hélas, trop tôt, appliqué à appeler « la dernière des dernières » ; aujourd'hui, la Guerre de « 14-18 » fait partie

d'un inventaire cruellement lapidaire, sous la désignation de Première Guerre Mondiale. Nous devons même constater que l'embrasement apocalyptique du Globe terrestre par le national-socialisme et les forces de l'Axe n'en finit pas de s'éteindre sous les cendres et douleurs de la Deuxième Guerre Mondiale.

Nous venons de commémorer dans les derniers mois la libération de ceux que les Nazis avaient internés, déportés, enrôlés de force ... et nous l'avons fait afin que les horreurs de la guerre, les misères de l'intolérance et les affres des régimes totalitaires soient stigmatisés et entrent dans la mémoire collective des générations présentes ou à venir ; nous l'avons fait dans l'espoir de construire, au-delà des normales distances historiques, un fonds de mémoire vivante pour l'amour de la liberté et de la paix.

En 1923, alors que notre pays venait depuis peu de se donner librement et définitivement sa forme d'État par référendum au vote universel, le Luxembourg se souvenait sur ces lieux-mêmes de ses fils tombés pour la liberté sur les Champs d'Honneur ; les témoignages du Maréchal Foch et du Chef d'État major belge, le Général Gillain, sont éloquentes à l'égard des frères d'armes luxembourgeois dont le sacrifice suprême n'aura pas été vain, surtout aussi d'après ce qu'ont relaté ceux qui ont vécu les divers tiraillements autour de notre patrie d'après-guerre. C'est dans cet ordre d'idées que je salue chaleureusement la présence d'une délégation de la Légion à cette cérémonie ; nous nous inclinons devant son drapeau en souvenir de ce qu'il a signifié pour des milliers de braves concitoyens, tout comme nous apportons nos sentiments de respect et de gratitude aux bannières de nos associations et fédérations patriotiques faisant foi de la tradition de volonté, et de courage d'un petit peuple épris de liberté. En effet, pendant la Deuxième Guerre Mondiale, et même après, de très nombreux Luxembourgeois ont pris la relève héroïque de leurs aînés en s'engageant dans les Armées Alliées de la Liberté, où ils se sont distingués, l'arme à la main, contre les oppresseurs.

Si le Monument du Souvenir avait tôt fait de gagner sa place d'honneur dans le cœur et les habitudes des Luxembourgeois, l'occupant nazi le voyait d'un œil de basilic, puisqu'il symbolisait ce que tous les régimes totalitaires ont eu en horreur ; le combat et l'amour pour la liberté. Les Nazis s'évertuaient à dénigrer la genèse même du Monument, avant de se servir, comme ultime argument, au sens propre et au figuré, du rouleau-compresseur.

Il est notoire que l'arrêt de mort de notre « Gëlle Fra » fut un choc dont jaillit l'étincelle pour une flambée de résistance dont le feu sacré illuminera à jamais les plus belles pages du passé d'un peuple qui n'aspire qu'à sa liberté dans un monde de paix.

Ainsi donc, le Monument-martyr a reçu en 1940 une dimension complétant l'hommage à nos héros de 14/18 et dépassant le seul souvenir en granit ; le Monument du Souvenir aura désormais son histoire à lui faisant partie intégrante du passé de notre nation.

Altesse Royale,
Excellenzen,
Dir Dammen an Dir Hären,

No der prinzipieller Decisioun vun dem Regierungsrôt an de Virgespräicher an der spezieller Regéierongscom-

missioun huet d'Regéierong ënner dem Staatsminister Pierre Werner 1984, genee op de Gebuertsdag vun eiser veréierter Grande-Duchesse Charlotte, eng national Souscriptioun op de Wee geschéckt, fir eis Gëlle Fra erëm an deer Form opzerichten wéi si virum 21. Oktober 1940 wor.

Dausende vu Leit, vu Veräiner, vun Instituter, vu Gemengen a Federatiounen hu spontan hir Hëllef bruecht, an dofir sief hinne vun dëser Plaz aus nach eng Kéier merci gesot ; et huet äis ower och eng apaart Freed gemaach, dat esouwuel déi däitsch wéi déi franséisch Communautéit hei zu Lëtzebuerg, zesumme mat hiren Ambassadeuren, den Häre Gunther Knackstedt a Jean Meadmore, iwer eng ganz passabel Bäiluecht hir Sympathie fir dëst Monument a séng Bedeitung gewisen hun, dee Geste huet fir äis e klore symbolesche Wert, an hien hëlleft dee Prinzip ënnersträchen, ënnert dee mir d'Reconstructioun vun eiser Gëlle Fra gestallt hun : Fräiheet a Fridden, heiheem an op der ganzer Welt. Merci soen ech och gär der Commissioun, déi dës ganz Reconstructioun bis an den klongsten Détail organiséiert huet ; merci fir déi zolidd Aarbecht, déi vum Minister vun den Travaux Publics, séngem heivir zoustännege Service, a vun der Stadt Lëtzebuerg offréiert gouf.

Mir sin houfreg op déi Lëtzebuenger, fir denen hirt Udenken dëst Monument nom éischte Weltkrich dohinnergesat gi wor ; mir denken och haut un all déi Lëtzebuenger, déi an der Nazi-Zäit hirt Bescht an dacks alles fir d'Heemecht an d'Fräiheet gin hun ; d'Emrappe vun der Gëlle Fra hat praktesch dat barbarëscht Signal fir den Ufank vun enger däischerer Zäit voll Leed a Blutt a Stierwe gin. Dat as d'Ursach, firwat mir vun elo un an eiser Gëlle Fra och en Zeeche fir d'Fräiheet vun eisem Land an d'Frëndschaft mat alle Länner wëlle gesin. Dëst Monument soll äis drun erënneren, datt Fräiheet a Fridde kenger Generatioun a kengem Vollék liichtfank an de Schouss falen ; et soll e materiellt Zeeche fir eng Garantie vu fräier Iwerzeegung sin, fir déi et dowäert as, mat Läif a Séil riichtzestoe wann et drop ukënnt.

D'Reconstructioun vun dësem Monument as am Sënn vun deem geschitt, wat den Historiker Gilbert Trausch an der Plaquette schreift, déi d'Regéierongscommissioun iwuer d'Gëlle Fra erausgin huet : Keen anert Monument huet hei an der Stadt esou e grouse symbolesche Wäert, deen d'Vollek him spontan gin huet ; d'Gëlle Fra huet hir Plaz am Stadtbild vu Lëtzebuerg wéi an der Geschicht vum Land.

Monseigneur,

Är héich Präsenz bei dëser Feier weist, datt Dir mat äis drop haalt, fir dësem Monument séng Bedeitung an eiser Geschicht ze ënnersträchen ; mir waren d'läsch Joer houfreg, wéi Dir op deer offizieller 40-Jor-Fier vrun der ganzer Welt als eise Staats-Chef an als Zaldot vun deenen Arméien zitéiert gi sid, déi mat dem Debarquement an der Normandie am Juni 1944 d'Liberatioun vun Europa ugesat hun ; mir kucken Är Famill als Affer vun der Ënnerdréckong, als Symbol vun eiser Resistenz, an Iech perséinlech, Monseigneur, als Komerod vun deene ville Lëtzebuenger, déi ni gezéckt hun hirt Liewe fir d'Fräiheet op d'Spill ze setzen ; ët mecht äis eng grouss Freed, datt

Dir d'Presidenz vun dëser Feier iwerholl huet, an et bidd äis déi schéi Geleenheet drun ze erënneren, datt Dir am Fong domat déi Missioun weiderféiert, déi Äre veréierte Papp, de Pränz Felix 1923 iwerholl hat; dat alles gët äis

dat gutt Gefill, datt Dir mat äis zesummen an dësem Monument och en Zeeche fir dat gesit, wat alle Mënsche mat éierlechtem Wëll héich an helleg muss sin: Toleranz, Fräiheet a Fridden.

Session du Parlement Européen à Luxembourg

Pour la première fois depuis février 1981, le Parlement Européen a tenu une session à Luxembourg du 8 au 12 juillet 1985. Au cours de cette session Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement et Président en exercice du Conseil européen, a tiré les conclusions du Conseil européen qui s'est tenu à Milan les 28 et 29 juin 1985. De son côté, Monsieur Jacques Poos, Ministre des Affaires Étrangères, Président en exercice du Conseil des ministres des Communautés européennes, a exposé

devant l'Assemblée le programme d'action de la présidence luxembourgeoise pour les six prochains mois. Nous reproduisons ci-après la déclaration de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Président en exercice du Conseil européen, sur le Conseil européen de Milan et le discours-programme de Monsieur Jacques Poos, Ministre des Affaires étrangères, Président en exercice du Conseil des Communautés européennes.

Déclaration de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Président en exercice du Conseil Européen sur la Session du Conseil Européen de Milan les 28 et 29 juin 1985

Prologue

Les hasards de la rotation de Présidence me valent l'honneur de présenter devant votre Assemblée, et de commenter, les conclusions du Conseil Européen qui s'est tenu à Milan les 28 et 29 juin derniers.

Il eût sans doute été équitable que le Président Craxi et le Président Andreotti aient cette possibilité: rarement, en effet, Présidence a accompli un effort d'une telle intensité, et d'une telle efficacité, que celui réalisé par la Présidence italienne.

La conduite exemplaire de nos débats à Milan a permis de dégager un certain nombre de conclusions positives, même si — comme cela est sans doute inévitable au Conseil Européen — certaines de ces conclusions eussent gagné à être davantage explicitées ou développées dans leurs implications. Dans une certaine mesure, je m'efforcerai de le faire: mais, au-delà du texte convenu, mes explications et commentaires n'ont de valeur que celle d'un témoignage — objectif, je l'espère — d'un des participants à cette réunion.

Le Conseil Européen de Milan a eu, par ailleurs, une caractéristique particulière, qui le distingue de la plupart des réunions de ce type tenues dans le passé: pour la première fois depuis longtemps, le cercle des Chefs d'État ou de Gouvernement n'a pas servi de tribunal d'appel du Conseil des Ministres, ni d'organisme de décision où sont traitées des questions sur lesquelles on ne parvient pas, au sein des Institutions normalement saisies, à dégager un accord.

Dans le passé, cette tendance du Conseil Européen à servir d'instance d'appel, ou d'entreprise de dépannage, a été considérée par beaucoup — et par nombre d'entre vous aussi — comme un détournement de sa vraie mission, qui est de définir la politique de la Communauté à moyen et long terme. Sous cet angle de vue-là, on doit se réjouir que, à Milan, pendant deux journées, les Chefs d'État ou de Gouvernement ont consacré la plus grande partie du temps qui leur était imparti à réfléchir et à discuter ensemble sur un certain nombre de questions concernant l'avenir de l'Europe.

Mon intention est de développer rapidement les conclusions du Conseil Européen relatives surtout aux problèmes d'avenir, avant de m'étendre un peu plus longuement sur un thème qui — je présume — justifie dans cette enceinte une explication plus complète, ne fût-ce que parce que votre Parlement lui-même a accompli dans la réflexion sur l'avenir des Institutions de la Communauté un travail considérable, et a servi ainsi, à de nombreuses reprises, de forum pour une discussion politique qui touche sans doute quelques-uns des points les plus cardinaux de notre entreprise commune.

Marché unique

Un des moments forts du Conseil Européen de Milan a sans doute été la détermination des Chefs d'État ou de Gouvernement de voir mettre en œuvre, d'ici 1992, l'ambitieux programme pour un véritable marché intérieur, développé par la Commission dans son Livre Blanc.

L'ouverture des marchés, dans les conditions décrites par le Traité de Rome, n'a pas conduit — et n'est pas près de conduire — à la création d'un véritable marché intérieur, aussi longtemps que toute une série d'autres mesures n'accompagnent pas cette démarche. Il est aujourd'hui patent, et largement admis, que le fonctionnement d'un véritable marché unique pose des exigences nettement plus grandes que les réductions tarifaires et la mise en place d'un Tarif Douanier Commun.

Depuis 1958, les réalités économiques ont considérablement changé. De nouveaux problèmes — qui, à l'époque de l'élaboration de nos actuels Traités, ne paraissaient pas déterminants — sont désormais reconnus comme exigeant impérieusement des solutions à l'échelle de la Communauté.

La Commission a fait œuvre remarquable en élaborant son Livre Blanc, dont votre Parlement a déjà eu connaissance, et que vous-mêmes aviez réclamé avec tant d'insistance.

La qualité du travail de la Commission, mais aussi l'attente des forces économiques et sociales, ont été pour

beaucoup dans la célérité et la clarté avec lesquelles le Conseil Européen s'est prononcé.

Si le Conseil Européen n'assume pas de responsabilité immédiate dans l'élaboration et l'adoption des mesures nécessaires pour la réalisation du marché unique, la Communauté n'aura pas moins besoin de l'autorité des Chefs d'État ou de Gouvernement, afin que ce grand dessein puisse se réaliser, avec le soutien ferme et permanent des Pouvoirs Publics nationaux. S'il est vrai que les États confient, pour l'essentiel, aux Institutions de la Communauté, la mission et les pouvoirs de réaliser le marché unique, les pouvoirs politiques nationaux détiennent un redoutable pouvoir de freinage.

Les discussions au Sommet de Milan permettent d'augurer que les Gouvernements au niveau politique le plus élevé, veilleront ainsi à ce qu'également, et surtout, les instances nationales apportent à ce travail l'appui indispensable.

Le rôle de votre Parlement dans cette opération est également tracé d'avance.

Reste le problème du pouvoir — et surtout de l'exercice du pouvoir — de décision dans la Communauté. Cette dernière observation nous entraîne inéluctablement dans le contexte institutionnel, à propos duquel j'aurai, par la suite, l'occasion de faire un certain nombre d'observations. Je retiens simplement, à ce stade, qu'il me paraît vain d'espérer le succès dans la réalisation d'un objectif aussi difficile, si celles et ceux qui portent la responsabilité de cette réalisation ne disposent pas des instruments de décision, ou encore si l'appui des citoyens européens que vous représentez ne leur est pas accordé aux moments les plus cruciaux.

Technologie

La réalisation du marché unique — cela a été souligné à maintes reprises — est un préalable obligatoire si l'on veut développer dans la Communauté une coopération sur le plan de la technologie et, à plus forte raison, une politique communautaire de la technologie.

La Commission a clairement perçu ce lien. Elle l'a illustré de multiples façons, et elle a fait des propositions également pour réaliser la cohésion communautaire et institutionnelle dans une démarche qui, évidemment, comporte par rapport à notre système originare un certain nombre d'innovations, de contraintes nouvelles, mais aussi de possibilités naguère encore insoupçonnées.

Le Conseil Européen a donné son appui sans réserve au projet français Eureka, lequel s'inscrit dans un concept global et n'exclut pas d'autres initiatives communautaires qui paraîtraient utiles ou nécessaires.

Je me félicite de l'initiative prise par le Gouvernement français de réunir, dès la semaine prochaine, les Ministres des Affaires Étrangères et les Ministres de la Recherche pour engager la mise en œuvre du projet Eureka. Cette initiative, à elle seule déjà, est une illustration de la volonté de donner, et de maintenir, à l'élaboration de futurs programmes européens et à leur gestion à un haut degré de priorité. Quelles que soient les procédures auxquelles il faudra recourir, il est acquis que la référence communautaire est un élément indispensable si l'on veut éviter d'introduire des clivages nouveaux dans une Communauté qui, d'ores et déjà, n'en manque pas.

Je me félicite également que le projet Eureka, et sans doute aussi d'autres initiatives, soient ouverts à des pays et à des opérateurs de pays européens non membres de la Communauté. S'il est un domaine où il est possible de prouver que la Communauté n'a pas la prétention d'être à elle seule l'Europe, c'est bien celui-là.

Europe du citoyen

Le Conseil Européen s'est également préoccupé de l'Europe de tous les jours.

Vous vous souviendrez qu'à Fontainebleau, les Chefs d'État ou de Gouvernement avaient — à l'initiative d'ailleurs du Président Mitterrand — admonesté solennellement et sévèrement ceux qui œuvrent dans l'intérêt de l'unification de l'Europe et du renforcement de son rayonnement, de s'occuper enfin, et de façon intensive, des préoccupations les plus immédiates des citoyens européens.

Un soin tout particulier devrait être donné également à l'information du citoyen sur les multiples avantages réels qu'apporte la Communauté Européenne par le seul fait déjà d'exister. Nous savons tous — et nous l'éprouvons dans notre vie quotidienne — que les choses sont loin d'être parfaites. Les meilleures intentions des Gouvernants — à l'échelle de la Communauté aussi — se traduisent parfois par des actes dont l'intérêt pour le citoyen n'est guère perçu. Combien d'efforts méritoires des Autorités européennes sont simplement sans effet parce que le citoyen les ignore ? Combien d'initiatives aussi — méritoires en elles-mêmes — perdent finalement de leur impact quand leur réalisation se fait à travers une routine administrative qui ne répercute pas, ou insuffisamment, l'aspect positif et progressiste des ambitions européennes et des premières réalisations ?

La mise en œuvre de la multitude de suggestions faites par le Comité, présidé par Monsieur le Député Adonnino, est en elle-même un catalogue impressionnant de ce que, avec un peu plus de détermination, les Pouvoirs Publics nationaux et les Institutions de la Communauté — chacun pour sa part — pourraient faire, si définitivement l'on sentait que la grande entreprise européenne est faite d'abord pour nos concitoyens, et non seulement pour la réalisation de stratégies économiques, industrielles ou technologiques dont — si tout va bien — le bénéfice adviendra à nos enfants ou petits-enfants, plutôt qu'à ceux pour qui, aujourd'hui aussi, nous sommes censés travailler.

Dans cet ordre d'idées, le Président de la République Française a introduit au Conseil Européen un memorandum supplémentaire qui, entre autres, souligne également l'importance de notre coopération sur le plan de la culture, dans le sens le plus large du terme.

Je suis sûr que cette communication trouvera également au Parlement Européen un large écho, tant me semblent importants et innovateurs certains aspects.

Situation économique, chômage

Mais l'Europe de tous les jours est aussi, et malheureusement, celle des graves difficultés que continuent à éprouver dans toute la Communauté nombre de nos régions, de secteurs industriels et de catégories de citoyens. Parmi ces derniers, nous ne pouvons oublier l'espace d'un instant les femmes et les hommes auxquels il

n'est pas permis, ou pas encore, d'exercer l'emploi pour lequel ils sont qualifiés ou de percevoir un revenu décent.

Même si la discussion du Conseil Européen sur ce point n'a — cette fois-ci — pas été amplement développée, il n'en est pas moins certain que tous les Chefs d'État ou de Gouvernement sont déterminés à faire ensemble tous les efforts qui, sur le plan de la Communauté, peuvent être entrepris pour combattre et réduire surtout le chômage structurel et le chômage des jeunes.

Le Président du Conseil, dit des « Affaires Générales », développera demain, plus en détails, la partie des conclusions du Conseil Européen relative à la situation économique et sociale. Pour ma part, je tiens à souligner l'importance que le Conseil Européen a attribué à la convergence économique dans la Communauté, tout comme il ne cesse de répéter que le développement du Système Monétaire Européen, y compris le rôle de l'ECU, représente une partie essentielle de nos efforts pour créer un véritable marché unique.

Enfin, s'agissant des défavorisés, le Conseil Européen n'a pas pu passer sous silence le tragique problème de la sous-alimentation d'une part, hélas encore considérable, de femmes, d'hommes et d'enfants dans le monde. Il n'est pas concevable que la Communauté Européenne — qui regroupe demain douze pays ayant le privilège de pouvoir assurer à tous égards les besoins alimentaires de leur population — n'agisse pas résolument et avec persévérance pour bannir de la terre le fléau inacceptable de la famine.

Votre Parlement, qui exprime ainsi le sentiment de solidarité des citoyens de nos pays, a, à différentes reprises, stimulé l'action des Gouvernements et des Institutions. Le Sommet de Milan a entendu réagir aussi à cette demande, les efforts déjà engagés seront poursuivis, et même accrus. Ceci est une tâche élémentaire : on ne peut avoir la prétention de représenter une partie du monde qui veut réussir les grands exploits de notre époque sans assumer également sa part dans l'obligation de soulager ce qui reste en malheurs et en souffrances dans notre univers.

Coopération politique

Avant d'aborder les problèmes institutionnels proprement dits, je voudrais réserver une mention spéciale aux initiatives déployées dans le domaine d'une organisation davantage structurée de la Coopération Politique des Dix, et bientôt des Douze.

Même si elle ne défraye pas la chronique, la Coopération Politique est un des grands acquis de la Communauté. Durant des siècles, la diversité de nos intérêts se sont réglés à travers les variations dans nos politiques étrangères. Il n'y a pas de domaine qui ne soit plus national que celui-là.

Et pourtant, les Dix ont réussi à développer sur la plupart des grands problèmes internationaux des positions communes, ainsi qu'un système d'information et de consultation remarquable par ses effets, et sans doute mieux perçu de l'extérieur que de l'intérieur de la Communauté.

Le Gouvernement britannique, suivi dans sa démarche par une proposition des Gouvernements de la France et de l'Allemagne, ont estimé que le moment est venu de

consolider cet acquis et de parfaire l'organisation de notre coopération en matière de politique extérieure, dont les règles de fonctionnement et les principes pourraient faire l'objet soit d'un Traité, soit d'un accord solennel.

À la même occasion, pourrait être créé un Secrétariat Permanent qui aurait vocation de devenir peu à peu la conscience et la mémoire de la Coopération Européenne en matière de politique extérieure.

Alors que les implications d'une telle démarche sur le plan d'une action commune des Douze en matière de politique de sécurité font encore l'objet de discussions, une assez grande majorité des Membres du Conseil Européen s'est prononcée en faveur d'une définition et d'une organisation plus claires et plus conséquentes de la Coopération sur le plan de la politique étrangère.

Les différents projets feront, dans le cadre de la Conférence intergouvernementale dont je parlerai dans quelques instants, l'objet d'une discussion plus approfondie, dans le but de réaliser éventuellement un accord sur les termes d'un certain nombre d'engagements de procédure plus précis, et peut-être plus contraignants, que ceux pratiqués jusqu'à présent. Il va de soi que ce domaine qui touche directement la souveraineté des États, et qui en fin de compte touche également le problème de la coopération européenne dans le domaine de la sécurité, doit être traité avec tout le doigté requis.

Mais en lui-même le fait qu'il existe non seulement une disponibilité, mais une ambition de mieux réussir ce qu'on appelle la « Coopération Politique Européenne » est symptomatique, et éclaire les propos que je m'apprete à tenir maintenant au sujet des questions institutionnelles.

Conférence intergouvernementale

Il n'était pas possible pour le Conseil Européen

- de faire sien un programme ambitieux de réaliser le marché unique ;
- de décider d'ajouter à la Communauté une nouvelle dimension technologique

sans que, pour le moins, il ne s'interrogeât si tout cela est possible simplement par l'application des règles et méthodes présentement en vigueur.

Les Communautés Européennes sont fondées sur un ensemble de dispositions ancrées dans les Traités, qui définissent soigneusement les compétences des différentes Institutions et organes. Avec les dispositions délimitant les compétences déléguées aux Institutions par rapport au pouvoir constituant que continuent à détenir les États, cet ensemble que l'on qualifie de « système communautaire », constitue notre Charte, notre commune loi fondamentale. Celle-ci instaure un équilibre savant, parfois difficilement compréhensible à l'extérieur, sur lequel reposent les règles et procédures de fonctionnement.

Mais ce « système communautaire » constitue aussi le centre nerveux de l'entité qui génère que représente la Communauté. Toute modification d'une certaine importance pose — qu'on le veuille ou non — des questions fondamentales. Ce n'est donc pas sans justification que l'on met en garde les États membres, aussi bien que les Institutions, contre toute action mal réfléchie ou mal conçue visant à changer cet équilibre.

Mais, à l'inverse, il est tout aussi dangereux de vouloir déduire de la complexité d'un système, originellement conçu pour une Communauté de six États, le raisonnement qu'il serait préférable de ne toucher à rien. Car pareille attitude aurait — et a déjà — comme conséquence de transférer une partie croissante de notre processus de décision dans une sorte de « no man's land » et de diminuer progressivement l'autorité des Institutions et l'attachement au respect des règles.

Enfin, en toute logique, l'accroissement des responsabilités de la Communauté, à l'intérieur comme à l'extérieur, et l'extension de son action à des domaines qui, originellement, n'étaient pas couverts par les Traités, impliquent que l'on s'interroge de savoir si les instruments de politique que constituent nos Institutions restent, tels qu'ils fonctionnent actuellement, aptes à assumer de nouvelles responsabilités et à conduire de nouvelles actions.

Ce débat se déroule depuis que la Communauté existe, et il n'est pas près de cesser.

Son actualité s'est traduite, au fil des années, par un certain nombre d'initiatives — dont, pour des raisons diverses, peu ont eu des résultats concrets. Le plus important parmi les changements politiques intervenus au cours du dernier quart de siècle est sans doute l'élection au suffrage universel des Membres de votre Parlement.

Cette démarche politique, de la plus haute importance, n'a pas été accompagnée d'une adaptation des règles de fonctionnement. Il ne fait pas de doute qu'une partie au moins de nos difficultés proviennent de cette omission.

Le Conseil Européen n'est évidemment pas l'enceinte appropriée pour mener ce débat en profondeur. Conscient cependant de l'importance du bon fonctionnement du « système communautaire », il a, dans un premier temps, arrêté et précisé à Stuttgart, en 1983 sous forme d'un Acte Solennel, celles des mesures qui, dans l'intérêt du progrès de l'Europe, lui semblaient pouvoir être prises dans le cadre actuel des Traités.

Un an plus tard, à Fontainebleau, le même Conseil Européen a voulu faire un pas de plus, en donnant à un Comité, composé des Représentants personnels des Chefs d'État ou de Gouvernement, la mission de faire « des suggestions pour l'amélioration du fonctionnement de la Coopération Européenne, dans le domaine communautaire comme dans celui de la Coopération Politique, ou autre ».

Entretemps, par ailleurs, votre Parlement avait adopté un projet de Traité, instituant une Union Européenne, voulant ainsi honorer une déjà ancienne promesse de la Conférence au Sommet de Paris, lequel avait décidé, en octobre 1972, que « les États membres de la Communauté, élément moteur de la construction européenne, affirment leur intention de transformer, avant la fin de l'actuelle décennie, l'ensemble de leurs relations en Union Européenne ».

Comme vous avez pu le constater, les textes élaborés par le Comité, dit Comité Dooge, répondent, à leur façon, à cette invitation.

Au terme de discussions très actives, menées depuis bientôt un an, les suggestions multiples et diverses ont été, pour les besoins de la discussion au Conseil Euro-

péen, cristallisées sous la forme de cinq thèmes qui étaient, et qui restent :

- l'amélioration du processus de décision du Conseil ;
- l'accroissement du rôle du Parlement Européen ;
- les pouvoirs de gestion de la Commission ;
- l'extension de la Communauté à de nouveaux champs d'activité ;
- le renforcement de la Coopération Politique.

Sur ces cinq thèmes, un débat sérieux — passionnant et parfois aussi passionné s'est instauré et a trouvé son épilogue provisoire à Milan.

Ce n'est une surprise pour personne que ces cinq points ont suscité des prises de position diverses parmi les Chefs d'État ou de Gouvernement. Les efforts considérables du Président Craxi n'ont pas suffi pour réaliser l'impossible : une entente globale sur l'ensemble de ces questions, et sur les suites à réserver sur le plan des procédures, à pareil accord politique.

Loin de moi de vouloir ici soit contester, soit appuyer, le bien-fondé des prises de position des uns ou des autres. Non seulement je faillirais à ma tâche présente, je serais, dans pareille analyse, sans doute infidèle aux uns comme aux autres.

Ce que je tiens à relever de la manière la plus claire est que, au Conseil Européen, il n'est pas de Chef d'État ou de Gouvernement, il n'est pas de Ministre des Affaires Étrangères, qui ne reconnaisse que les règles et les méthodes de fonctionnement des Institutions de la Communauté doivent être améliorées.

Améliorées, pour mettre fin à un certain nombre d'abus, telle une déjà longue pratique qui consiste à négliger les possibilités, pourtant incontestées, pour le Conseil de procéder par décision à la majorité ;

Améliorées, pour faire en sorte que l'ambitieux programme de réalisation d'un véritable Marché Intérieur ne reste en définitive qu'un catalogue de bonnes intentions. En partie parce que les Institutions ne peuvent agir, ou ont perdu l'habitude d'agir, avec l'autorité et la célérité pourtant nécessaires pour la réalisation d'une aussi grande œuvre :

Améliorées, pour le déploiement de programmes d'action communs dans le domaine de la technologie et de la recherche, où chacun reconnaît que nous nous trouvons devant un véritable dilemme quand il s'agit de savoir si les règles et procédures « classiques » suffisent, ou s'il y a lieu de rechercher souplesse et efficacité en dehors du giron communautaire.

Même réduit à ces cinq points-clé, le débat est du type de ceux qui ne peuvent conduire à une conclusion définitive dans le temps imparti à un Conseil Européen. Mais ce n'est pas — me semble-t-il — faire preuve d'un optimisme mal justifié que de déduire de nos délibérations la conclusion que, quoi qu'on en dise, quelque chose est en marche.

On peut, à partir de là, épiloguer longuement sur la question de savoir si les réformes jugées nécessaires peuvent être réalisées à travers une meilleure utilisation, et surtout une utilisation inspirée par une motivation politique plus intense principalement des Gouvernements, ou si le moment est venu de carrément « faire du neuf ».

Chacun réagit à ce type de question, en fonction de conceptions fortement influencées par ses approches historique, politique ou culturelle.

Il importe de constater, et il importe de répéter, que sur le diagnostic il n'y a pas de véritable divergence au Conseil Européen. La divergence porte sur les méthodes.

Les Chefs d'État ou de Gouvernement de sept États membres ont clairement exprimé leur détermination de convoquer une Conférence des Gouvernements pour traiter de la réforme des Institutions et des règles de procédure. Trois chefs de Gouvernement ont considéré que le recours à la procédure de modification des Traités n'est pas indispensable, respectivement n'est pas approprié.

Il résulte néanmoins de ces délibérations que la Présidence est investie de la mission d'engager les procédures nécessaires pour la convocation d'une Conférence intergouvernementale. De cette mission le Gouvernement luxembourgeois entend s'acquitter en toute sérénité, sans hâte abusive, mais aussi sans retard indu. Les démarches procédurales sont d'ores et déjà engagées, et notre souhait est qu'elles puissent être accomplies à la prochaine réunion du Conseil des Communautés, les 22-23 juillet. Une des conditions importantes est que votre Parlement veuille formuler un avis favorable.

En même temps, propose la Présidence, continueront au Conseil les discussions engagées à Milan, sur plusieurs propositions faites — notamment par le Gouvernement du Royaume-Uni — pour réaliser une amélioration sensible du fonctionnement institutionnel dans le cadre actuel des Traités.

Cette contribution — et d'autres, peut-être — sont une illustration, s'il en fallait encore, du souci largement partagé par tous les Chefs d'État ou de Gouvernement de contribuer à mettre les Institutions de la Communauté en mesure de faire face aux tâches difficiles qui les attendent.

Le résultat le plus remarquable de notre effort commun de réflexion pourrait être — et devrait être, à mon sentiment — que, en fin de parcours, et si possible au prochain Conseil Européen, l'on constate la parfaite complémentarité des divers projets. Si tel pouvait être le résultat de nos efforts, non seulement notre Communauté aurait accompli un progrès que l'on pourrait qualifier de « historique », mais l'imposante manifestation d'unanimité, qui l'aurait permis, renforcerait la cohésion interne et externe de notre Communauté et constituerait un pas important vers l'objectif final d'une Union Européenne.

Pour ce qui est de la Conférence intergouvernementale, la référence claire à l'article 236 du Traité CEE — et aux articles correspondants des Traités instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et de l'Énergie Atomique — a une signification bien précise, que je voudrais résumer comme suit : la procédure, que l'on qualifie « procédure de révision institutionnelle » peut

Discours programme de Monsieur Jacques F. Poos, Président du Conseil des Communautés Européennes

La déclaration du Président en exercice du Conseil est traditionnellement l'occasion de faire un vaste tour d'horizon sur l'ensemble des dossiers européens.

Mais comme une trop longue énumération rendrait difficile la clarification nécessaire à un débat parlemen-

être engagée, après avis du Parlement Européen et de la Commission, par le Conseil qui, à son tour, émet un avis. Cet avis peut être donné à la majorité.

Par contre, les décisions qui, le cas échéant, sont élaborées par une telle Conférence, requièrent l'approbation unanime de tous les États membres. Leur entrée en vigueur est subordonnée à l'accomplissement des procédures de ratification parlementaire dans tous les États membres.

En y voyant de plus près, on découvre que cet article 236 a des vertus insoupçonnées. Le débat — fût-ce sous la forme un peu solennelle d'une Conférence — peut être engagé à l'initiative d'un certain nombre parmi les États membres, auxquels il incombe alors de convaincre les autres. C'est la tâche à laquelle nous allons nous atteler avec résolution, et même avec enthousiasme.

Il ne faut pas voir dans cette démarche — comme d'aucuns l'ont prétendu — une espèce de complot ou une pression, attribués en particulier aux États fondateurs de cette Communauté. Mais on ne saurait non plus dispenser ceux des États, grâce à l'initiative courageuse et lucide desquels cette Communauté aujourd'hui existe, des conséquences de leur premier engagement, dont ils ont clairement tracé l'objectif et l'ont inscrit dans le Préambule du Traité.

Il n'y a pas deux catégories d'États membres, et il ne devra pas en avoir deux ou plusieurs. Cela, l'intérêt bien compris de l'Europe déjà l'interdit. Mais il est normal qu'il y ait des États qui souhaitent traduire leur engagement politique et économique également par un renforcement de la compétence et des pouvoirs des Institutions, au-delà de ce qui est prévu dans les Traités originaires. Ceci aussi est légitime.

Nous nous trouvons ainsi dans un cas de figure qui n'est pas nouveau, qui n'est désobligeant pour personne mais qui, en définitive, vise un seul et même objectif : renforcer notre Communauté, faire évoluer nos solidarités dans le sens d'une unité grandissante. Toutes les contributions qui peuvent être faites à la réalisation de cet objectif — que ces contributions impliquent une modification des Traités ou qu'elles n'en impliquent pas — sont, en définitive, complémentaires, comme est complémentaire aussi le renforcement de la Coopération Politique, lequel postule d'autres constellations mais, en dernière analyse, pose également le même problème.

Voilà pour la Présidence luxembourgeoise une grande ambition. Sommes-nous de taille pour la maîtriser, ou outillés pour l'accomplir ? Nous ferons, en tout cas, le maximum, à défaut de pouvoir faire l'impossible. Cette Présidence n'a pas d'ambition autre que de servir loyalement et avec dévouement. Elle requiert à cet effet également l'appui de votre Parlement. Je forme des vœux pour que nous puissions l'acquiescer et le conserver tout au long de ces six prochains mois.

taire utile, j'essaierai de me concentrer d'abord sur les domaines jugés les plus essentiels.

En tout premier lieu, je tiens à rendre hommage à la Présidence italienne pour l'efficacité et le doigté avec lesquels elle a su guider notre Communauté durant une

période difficile mais riche en enseignements et réalisations. Si au moment où je vous parle, les conditions semblent réunies pour que la Communauté puisse de nouveau se tourner résolument vers l'avenir et prendre une vue prospective, le mérite en revient sans conteste en grande partie au travail remarquable de la Présidence italienne.

La Présidence luxembourgeoise aura à cœur de poursuivre avec votre Assemblée le dialogue étroit et ouvert qui s'est noué.

Ce dialogue nous l'entendons pratiquer avec franchise et en vue large.

La Présidence, mandatée par le Conseil Européen, prendra ses responsabilités et soumettra des propositions pour renforcer la participation de votre Assemblée au processus de décision communautaire. En attendant la Présidence tirera le meilleur profit des dispositions actuelles.

Pour la première fois depuis des années, les énergies et capacités ne devraient plus être entièrement mobilisées par la recherche de solutions aux trop nombreux problèmes internes.

L'élargissement vers l'Espagne et le Portugal est décidé. De nouvelles ressources propres et un mécanisme de correction budgétaire sont arrêtés. Une solution transitoire à la crise de financement est trouvée. La rationalisation et la réforme de la politique agricole commune sont engagées. Le processus de mise en œuvre des programmes intégrés méditerranéens est en cours.

Certes, le tableau ainsi brossé reste entaché d'imperfections. Ainsi, le plafond des nouvelles ressources propres demeure insuffisant pour assurer à notre Communauté la sécurité de financement sur une longue période.

De même, les relations entre nos deux Institutions dans le domaine budgétaire restent difficiles. Je formule le vœu que, l'exercice de clarification auquel les deux branches de l'autorité budgétaire se sont livrées ces derniers mois, puisse ouvrir la voie à une collaboration constructive dans l'examen du projet de budget pour 1986. J'ai l'espoir qu'à l'issue du mandat de la Présidence luxembourgeoise la Communauté à douze pourra disposer d'un budget. La Présidence en tout cas n'entend ménager aucun effort pour œuvrer dans ce sens.

Le moment est venu, il me semble, où il devrait de nouveau être possible de nous attacher ensemble à la solution des grands problèmes du moment. Notre Communauté peut de nouveau se tourner vers l'avenir. Si nous ne le faisons pas maintenant, que la voie est déblayée, nous risquons de ne plus jamais le faire !

Des orientations fondamentales ont été données par le Conseil Européen de Milan. Son Président en exercice vous a exposé les conclusions et plus particulièrement celles qui concernent les aspects institutionnels.

Pour ma part, je voudrais aujourd'hui vous présenter les lignes de force de l'action communautaire que la Présidence souhaite voir accomplie par le Conseil en ce deuxième semestre.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Une grande priorité s'impose à la Présidence du Conseil pendant ce semestre. Une priorité que d'ailleurs, le Parlement Européen a, le premier, eu la clairvoyance et le courage de discerner.

Il s'agit de la lutte contre le chômage et le redressement de la croissance de l'économie communautaire.

Ce n'est pas sans appréhension, je vous l'avoue, que je vais essayer de voir, avec vous, comment la Communauté peut désormais mieux se concentrer sur ce problème majeur. En effet, la première chose qui frappe dans ce domaine, c'est que, depuis plus de dix ans maintenant, nous assistons simultanément à une augmentation continue du nombre des chômeurs et à une succession de déclarations d'intention en vue de la lutte contre le chômage.

Alors que, jusqu'au début des années 70, la Communauté apparaissait parmi les pays développés, comme une sorte de havre du plein emploi, la situation s'est radicalement retournée depuis lors. Tandis que les États-Unis et le Japon créaient des millions de nouveaux emplois, la Communauté en détruisait trois millions.

Certes, une sorte de répit est apparu depuis 1984, la réduction continue du nombre des emplois dans la CEE paraissant avoir été enrayerée. Mais ce répit n'était qu'apparent, car la montée du chômage a fait place à une aggravation qualitative qui se mesure à l'augmentation de sa durée moyenne, notamment chez les jeunes. Avec un nombre de plus en plus élevé de personnes de moins de 25 ans condamnées au non-emploi pendant plus d'un an, c'est une demi-génération d'invalides du non-travail que produit, comme par dérision, notre société.

Ainsi nos pays ont-ils vécu la précédente décennie en se persuadant que le chômage finirait bien par se résorber de lui-même.

Depuis le début des années 80, ces illusions ayant été contredites par les faits, les différents pays membres se sont engagés, les uns après les autres, dans la voie d'efforts qui leur ont permis de réduire l'inflation, de maîtriser le dérapage des coûts de production et de redresser les marges des entreprises. Les résultats obtenus après plusieurs années montrent que ces efforts étaient insuffisants.

Pendant les deux années passées, la croissance économique des États-Unis a été de plus de 10 % contre environ 3 % dans la CEE. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, la croissance européenne n'avait cessé d'être plus rapide que l'américaine. Quel retournement !

Qui plus est, ce peu de croissance est principalement dû au progrès des exportations, lui-même lié pour l'essentiel à la reprise américaine. Que se passera-t-il si la croissance fulgurante de l'économie américaine tend à s'essouffler ?

Il n'y a certainement pas de remède miracle au chômage. Mais si nous ne voulons pas nous résigner devant ce mal qui frappe presque 13 % de notre population active, c'est à dire 15 millions de personnes dans la Communauté élargie, nous devons nous fixer des objectifs et préciser les moyens pour les atteindre.

L'objectif est de réduire de manière significative le taux de chômage dans la Communauté et ceci dans un délai raisonnable. Même si l'évolution démographique peut y contribuer dans des proportions limitées, la réalisation de cet objectif exige d'abord une augmentation de l'emploi pendant une période prolongée.

La croissance économique sera certainement insuffisante à générer un tel accroissement de l'emploi, car des taux de croissance dépassant les 5 % par an, nous paraissent aujourd'hui hors de portée. La croissance escomptée pour les années à venir ne pourra donc pas seule résoudre le problème de l'emploi.

S'il faut en effet réaliser une croissance plus dynamique, il faut surtout obtenir simultanément qu'elle soit plus créatrice d'emplois, c'est-à-dire que le nombre d'emplois créés par chaque point de croissance des investissements et du Produit Intérieur Brut augmente.

Est-il possible de réaliser ce type de croissance plus créatrice d'emplois ?

Une telle évolution ne se décrète pas. Mais nous savons que la relation entre croissance et emploi observée en Europe au cours des années 1970 et 1980 n'est pas une loi naturelle immuable. Pendant ces mêmes années cette relation a évolué au Japon et aux États-Unis de manière tout à fait différente.

Ces exemples ne signifient pas que nous devrions ou que nous pourrions imiter en Europe tout simplement ces deux expériences par ailleurs très différentes l'une de l'autre.

Mais comme ces exemples prouvent qu'une croissance plus favorable à l'emploi est possible, ils nous invitent à rechercher les solutions adaptées au contexte européen.

Celles-ci se situent à la fois au niveau de la politique macro-économique comme de la flexibilité de nos économies. Certes, la flexibilité est mal acceptée. Elle est, il est vrai, difficilement supportable et réalisable dans une économie de faible croissance. Elle ne concerne d'ailleurs pas uniquement les conditions d'embauche et de travail, mais toute l'organisation de la vie économique.

Il ne s'agit donc en aucun cas de remettre en cause notre système européen de solidarité sociale auquel nous restons fermement attachés. Bien au contraire, il faudra réconcilier l'efficacité économique avec la justice et la défense du progrès social. Ceci n'est pas possible sans un dialogue social favorisant la disponibilité des entreprises européennes à créer des emplois.

La Commission a déjà fait des efforts dans ce sens. Ces efforts doivent être poursuivis et renforcés.

L'amélioration du climat social devrait ainsi faciliter les mutations structurelles par l'adaptation du marché du travail mais également des autres marchés, aux nouvelles données économiques.

Une politique active et prospective du marché du travail devrait inclure une promotion de la formation professionnelle et mettre en œuvre des mesures spécifiques conçues en fonction des groupes, des secteurs et des régions défavorisés. Il en est de même d'un réaménagement et d'une réduction de la durée du travail qui, sans menacer la compétitivité des entreprises européennes

pourraient être négociées essentiellement de manière décentralisée.

Simultanément la promotion pour la création et le développement de petites et moyennes entreprises devrait être renforcée, car leur rôle est essentiel pour la création de nouveaux emplois.

Si un certain nombre de ces mesures relèvent pour une large part de la compétence directe des États membres, elles ont néanmoins besoin d'un environnement et d'un cadre d'ensemble favorables qu'il y a tout intérêt à développer au plan communautaire.

Le Conseil Européen de Bruxelles des 29 et 30 mars comme le Conseil Européen de Milan ont relevé à cet égard les principaux domaines d'action :

- D'abord la réalisation, d'ici 1992, du grand marché unique pour laquelle la Commission a présenté un livre blanc.
- Ensuite la convergence de nos politiques économiques et le renforcement du système monétaire européen.
- Enfin, le développement d'une véritable coopération technologique à l'échelle communautaire.

Les processus d'adaptation économique et sociale se déroulent d'autant plus facilement que l'évolution économique est plus dynamique. C'est pourquoi, je considère, qu'il importe désormais de compléter par un élément dynamique le dosage nécessaire des politiques macro-économiques visant la stabilité monétaire, la modération des coûts de production et l'assainissement des comptes publics. L'économie a horreur des changements brutaux.

Une politique plus dynamique n'est donc certainement pas possible sans prolonger pendant quelque temps encore la modération salariale, d'où l'importance du dialogue entre les partenaires sociaux et les autorités, Gouvernements comme représentants de la Communauté.

La contrepartie à une modération des revendications qui devrait cependant être proposée est un soutien plus marqué à la demande qui permettra d'éviter le piège déflationniste résultant inévitablement d'une période prolongée d'austérité.

S'il se confirme que les États-Unis ne pourront plus, dans la même mesure qu'au cours de l'année écoulée, être le moteur de la reprise économique mondiale, il faut que l'élément dynamique nécessaire à la croissance en Europe se développe en Europe même.

Sans négliger la contribution de la consommation privée et publique à une telle reprise plus autonome des économies européennes, l'élément le plus dynamique devra se développer plus nettement dans le domaine des investissements.

Cela signifie d'abord qu'au niveau des États membres les marges de manœuvre actuelles et futures, — même lorsqu'elles sont faibles — doivent être pleinement mises à profit pour renforcer la croissance plus créatrice d'emplois.

Cela signifie également que la Communauté en tant que telle doit fournir une contribution propre à la dynamique de la croissance.

Le développement des instruments d'emprunt et de prêt de la Communauté permettrait le financement des

investissements notamment des petites et moyennes entreprises, des innovations technologiques ainsi que des projets de la protection de l'environnement. Mais il s'agit également de prendre en considération les grands investissements d'infrastructures qui contribueraient à adapter les réseaux européens de transport et de télécommunication aux besoins d'un grand marché intérieur. La participation de capitaux privés au financement d'un tel programme coordonné des grandes infrastructures d'intérêt européen devrait également être encouragée.

Plusieurs rapports préparés à la demande de votre Parlement ont largement développé ces idées et ces moyens d'action. La Présidence luxembourgeoise estime qu'il est devenu urgent de donner une suite positive à ces propositions de votre Assemblée que la Commission a par ailleurs reprises dans son propre programme de travail.

Une telle combinaison de politiques structurelles et macro-économiques comportant en même temps un renforcement des moyens communautaires, se distingue fondamentalement des programmes de relance du passé qui ont abouti à un feu de paille conjoncturel et qui, en fin de compte, nous ont laissés avec des taux d'inflation plus élevés sans pour autant résoudre durablement les problèmes de croissance et d'emploi.

Ce dont l'Europe a besoin est un véritable projet de croissance solidaire et non inflationniste qui mise sur les effets multiplicateurs des programmes communautaires et qui s'inscrit dans le vaste projet d'intégration européenne.

Dans cette optique, le développement accéléré du grand marché intérieur des biens, des services, des capitaux et de la main d'œuvre constitue une contribution indispensable à la dynamique économique de la Communauté.

À plus long terme la lutte contre le chômage ne pourra réussir que dans la mesure où l'Europe mobilisera de nouveau ses propres potentialités de croissance et son réservoir de ressources.

Or, jusqu'à présent la Communauté s'est condamnée elle-même à une croissance ralentie par son inachèvement même.

La construction européenne se caractérise en effet par un contraste entre un degré très élevé d'interpénétration commerciale et un niveau très bas d'intégration des instruments de la politique économique :

— Forte interpénétration commerciale : plus de la moitié du commerce extérieur des pays membres est un commerce intracommunautaire. Cela signifie que dès que l'un des Pays-Membres obtient un taux de croissance sensiblement supérieur à la moyenne de ses voisins, il importe plus de chez eux et exporte moins vers ces derniers, ce qui, rapidement, le place dans une situation de déséquilibre extérieur et le contraint à mener une politique économique restrictive, donc à fabriquer davantage de chômage. Chacun des Pays membres se trouve donc, du fait de cette profonde interpénétration commerciale — qui constitue par ailleurs l'un des succès majeurs du Marché Commun — dans une situation que le rapport de Messieurs Albert et Ball caractérise à juste titre comme une situation d'« impuissance des États » à redresser d'une

manière durable et saine le taux de leur croissance économique.

— Faible intégration des instruments de la politique économique : la Communauté n'a pas de monnaie commune ; son budget commun, qui ne dépasse pas 1 % du PIB est insuffisant pour jouer le rôle de compensation qui serait indispensable ; elle était jusqu'à présent dépourvue de politique commune pour ce qui concerne l'avenir et tout particulièrement la recherche et le développement.

Cette faible intégration des instruments de la politique économique explique que les Pays membres du Marché Commun se trouvent placés dans une logique de déflation stérile. Alors que le développement plus rapide de la Californie ou du Texas favorise l'expansion du Minnesota et du Massachusetts parce que la fédération des États-Unis dispose d'une monnaie commune et d'un puissant budget fédéral, un pays de la Communauté se voit contraint à restreindre sa croissance dès que son expansion excédant un peu trop la croissance des pays voisins, entraîne un déséquilibre de ses paiements extérieurs.

Qu'il soit ici permis au Représentant du plus petit des pays du Marché Commun de se prévaloir, si j'ose dire, de sa propre modestie pour faire sienne la conclusion des deux experts désignés par le Parlement Européen : il n'y a plus, pour aucun Pays membre, de « solution solitaire » aux problèmes de la croissance économique dans la C.E.E. Il ne reste que des « solutions solidaires ».

Vingt-huit ans après la signature du Traité de Rome ce qui aurait dû devenir un grand espace économique intérieur demeure parsemé d'embûches et d'obstacles à la libre circulation. Le coût de la non-Europe des barrières et des cloisonnements se chiffre par milliards d'Écus. La fragmentation des ressources et le protectionnisme national stérilisent en fin de compte les compétences et capacités et détruisent les compétitivités. La solution, et cela a été souvent dit et répété, sera communautaire ou elle ne sera pas.

Cette libre circulation, à mes yeux, ne peut d'ailleurs se limiter aux marchandises et aux services. Elle doit aussi devenir une réalité tangible pour nos citoyens et le flux des idées dont le véhicule privilégié est la libre diffusion de l'information. En donnant à chacun la possibilité d'avoir accès au plus grand nombre de programmes, nous contribuerons à rapprocher les Européens, à leur donner la possibilité de tirer profit du pluralisme culturel du vieux continent.

Le renforcement du marché intérieur créera un puissant courant d'interpénétration des économies de nos États membres et exercera un effet d'entraînement vers une plus grande convergence de nos politiques économiques. La multiplication du flux des échanges de biens, de services de personnes et d'idées constituera également un facteur de relance économique et donc de progrès social.

Le livre blanc de la Commission situe le problème clairement et dans toute sa dimension. Des propositions de solutions sont annoncées et un calendrier d'exécution par étapes est fixé.

Le Conseil Européen a arrêté les orientations que les Chefs d'État ou de Gouvernement souhaitent voir imprimer prioritairement aux travaux en vue d'achever à

l'horizon 1992 l'unité du grand marché. Le défi est lancé. Un effort considérable est demandé à nous tous. Sachez que la Présidence est déterminée à assumer pleinement ses responsabilités. Mais nous ne réussirons que si l'engagement de tous suit la volonté proclamée au plus haut niveau.

Un marché intérieur plus unifié conduira également à une plus grande convergence monétaire et à un renforcement de la zone de stabilité créée par le S.M.E.

Si l'état d'intégration actuelle de nos politiques monétaires demeure faible et si l'objectif d'une véritable union monétaire peut paraître lointain, j'estime que nos efforts doivent tendre à un renforcement continu de notre coopération monétaire et en premier lieu à la participation égale de tous les États membres au S.M.E. ainsi qu'à l'accroissement du rôle et à l'extension de l'usage de l'Écu. La Présidence souhaite que les réflexions en cours sur les perspectives à moyen et à long terme du S.M.E. soient poursuivies de manière active et qu'elles aboutissent à des conclusions opérationnelles.

La Présidence attachera une attention particulière à l'amélioration de l'acceptabilité et de la négociabilité de l'Écu, ainsi qu'aux conditions de sa création et aux moyens qui devraient lui permettre d'assurer effectivement les fonctions qui lui ont été assignées.

L'Europe accuse aujourd'hui globalement un retard technologique sur ses principaux concurrents industriels. Un effort considérable de développement et d'innovation s'impose à l'échelle européenne. Cet effort ne peut d'ailleurs être vu isolément de l'accomplissement du marché intérieur qui est une condition nécessaire à sa réussite. Seul le grand marché vraiment unifié peut garantir l'application sur une large échelle industrielle du progrès scientifique et technologique.

Pris isolément aucun de nos pays n'est capable de réunir les moyens financiers et les capacités humaines qu'exige le renouveau technologique. Aussi voudrais-je saluer l'importante initiative « Eureka » que la France a lancée ainsi que les propositions soumises par la Commission au Conseil Européen de Milan. L'accueil que d'ores et déjà d'importants milieux industriels y ont réservé démontre à quel point celle-ci répond à une nécessité. La réunion d'ici quelques jours à Paris des responsables au niveau politique devra ébaucher les structures et les modalités de coopération qui tirent au maximum profit de la dimension communautaire.

Je voudrais ici au nom de la Présidence remercier le Comité ad hoc Europe des Citoyens du travail accompli. Un nombre impressionnant de propositions concrètes et constructives ont été faites et qui ont toutes pour finalité :

- de rendre la Communauté, trop souvent perçue comme une entité abstraite voire anonyme, plus proche de ses citoyens,
- de montrer que l'Europe ne se limite pas à la libéralisation des flux de marchandises et de services, mais qu'elle doit devenir pour nos citoyens une réalité culturelle sociale et éducative vivante créant ainsi un vrai sentiment d'appartenance à une grande communauté.

La Présidence considère que la manière la plus efficace de procéder est de concentrer nos efforts sur celles des

propositions dont le Conseil est déjà saisi en matière d'allègement des réglementations et pratiques ainsi que sur un certain nombre de domaines nouveaux dont la réalisation revêt un caractère prioritaire. Pour les questions de compétence communautaire ou partagée avec les États membres, la Présidence s'attend, conformément à la volonté du Conseil Européen, à ce que la Commission soumette des propositions. Cinq de nos États membres, — et je m'en félicite puisque le Luxembourg en fait partie — ont déjà pris des mesures concrètes d'ouverture des frontières. Or, ce qui est réalisable à cinq devrait aussi l'être à dix aujourd'hui et à douze demain.

Sur le plan intérieur, la sidérurgie constitue certainement un des secteurs qui a connu, ces dernières années, les plus graves problèmes socio-économiques. La Communauté a dû instaurer un code des aides et un régime de quotas de production et de livraison ainsi qu'un encadrement des prix. Ces mesures viennent à expiration au 31 décembre 1985. Compte tenu de ces échéances, la Présidence, sur base de propositions de la Commission, s'emploiera à mener à bien la tâche qui nous échoit d'ici la fin de l'année. Je considère qu'il faut permettre à la sidérurgie européenne d'achever sa restructuration dans des conditions de marché ordonnées.

Dans le domaine énergétique, le Conseil est saisi d'une importante communication de la Commission sur les nouveaux objectifs communautaires pour 1995. Les discussions au Conseil sont d'ores et déjà en cours et un examen approfondi se poursuivra tout au cours du présent semestre.

La réglementation communautaire d'aides d'État en faveur de l'industrie houillère expirera à la fin de l'année et il conviendra dès lors de s'accorder sur le principe et la nature d'un régime pour l'après 1985. Ce régime devra prévoir la transition nécessaire à la sauvegarde de l'emploi dans cet important secteur de base de l'économie européenne.

D'autres aspects de la politique énergétique de la Communauté devraient également être mis en discussion au cours de ce semestre notamment en ce qui concerne les nouveaux développements dans les domaines du gaz naturel, de l'électricité et des énergies nouvelles et renouvelables.

Dans le domaine des transports, l'arrêt que la Cour de Justice a rendu au mois de mai dernier retient toute l'attention du Conseil. La Présidence a pris d'ores et déjà les dispositions nécessaires pour que les travaux du Conseil soient intensifiés. La priorité sera réservée aux propositions de la Commission déjà soumises ou à soumettre sur la libre prestation des services et ce en particulier dans différents domaines des transports internationaux et nationaux, relatifs aux marchandises et aux voyageurs.

En même temps, les efforts seront poursuivis dans le domaine des transports terrestre, fluvial, aérien et maritime en vue de la réalisation de la politique commune des transports, composante essentielle pour le fonctionnement harmonieux d'un vaste marché intérieur.

La protection de l'environnement est devenue un sujet de préoccupation particulière. Nous ne pouvons plus continuer comme par le passé à détruire impunément le délicat équilibre écologique à la base même de notre existence. Une prise de conscience s'est faite et des efforts

considérables ont été déployés ces derniers mois pour lutter de façon efficace, contre la pollution atmosphérique et plus particulièrement automobile. Ces efforts, vous le savez, ont été largement couronnés de succès. Un accord de neuf délégations a pu être réalisé voici à peine deux semaines en ce qui concerne la fixation des normes européennes pour les émissions de gaz polluants des voitures.

Nous comptons parfaire cet accord politique encore avant les vacances d'été. Certes, d'aucuns peuvent estimer, et je les comprends, qu'on aurait pu faire mieux et aller plus vite. Mais il ne faut pas perdre de vue que le compromis difficilement obtenu nous aura permis, en même temps, de maintenir l'unité du marché intérieur.

L'action de la Communauté ne saurait s'arrêter ici. La Présidence propose de concentrer les efforts à l'avenir sur le problème des émissions en provenance des grandes installations de combustion. Par ailleurs, nous prendrons les initiatives nécessaires pour faire aboutir en particulier la proposition de la Commission relative à la protection des forêts vu le défi que constitue pour la conservation de l'environnement le phénomène si complexe des pluies acides tout comme celui des incendies des forêts.

S'agissant de la protection des consommateurs, la Commission vient d'adresser au Conseil une communication — bientôt suivie de propositions — visant à donner dix ans après la définition d'une première stratégie une impulsion nouvelle à l'action de la Communauté dans ce domaine. Le consommateur européen doit pouvoir tirer pleinement profit de la dimension d'un véritable marché intérieur. C'est dans ce sens également que la Présidence luxembourgeoise entend poursuivre l'examen des propositions encore en suspens.

La Politique Agricole Commune connaît aujourd'hui un profond déséquilibre sur les marchés de la plupart des produits agricoles. Elle est confrontée à l'évolution rapide et continue des rendements en agriculture, alors que la consommation stagne. Elle doit, enfin, faire face à un gonflement des dépenses de soutien des marchés, conséquence de la situation de déséquilibre de plus en plus incompatible avec la discipline budgétaire.

Une réflexion a été engagée et un large débat s'annonce sur les perspectives à moyen et long terme de la PAC, ainsi que les aménagements qu'il convient d'y apporter, compte tenu également de l'adhésion.

L'objectif doit rester le développement, à travers le rééquilibrage progressif des marchés agricoles, d'une agriculture européenne saine et performante et ceci dans le respect des principes fondamentaux de la PAC inscrits dans les Traités.

La Présidence attend avec grand intérêt la communication de la Commission. Elle entend quant à elle consacrer tous les efforts pour faire avancer l'examen de cette question.

À la suite de la signature du Traité d'Adhésion le Conseil devra, par ailleurs, adopter les mesures d'application du régime transitoire décidé pour un certain nombre de réglementations agricoles.

Dans le domaine social, la Présidence luxembourgeoise est décidée à faire progresser toutes les initiatives et toutes les propositions permettant de combattre, de façon effi-

cace, le problème du chômage, fléau social s'il en est, et dont je vous ai parlé il y a un instant.

Elle s'appliquera à débloquent certains dossiers importants et en particulier celui de la directive sur l'information et la consultation des travailleurs des entreprises à structure complexe. En effet, cette directive, de l'avis d'une large majorité des États membres, offre un instrument utile pour réaliser des progrès significatifs à un niveau communautaire.

L'examen des directives tendant à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes (congé parentaux, régime professionnel de sécurité sociale, activités indépendantes) sera poursuivi et si possible achevé.

Dans le cadre des relations extérieures, quatre domaines devraient plus particulièrement retenir notre attention :

- Il s'agit en tout premier lieu de la politique globale méditerranéenne que la Communauté entendra définir et mettre en œuvre maintenant que l'élargissement est décidé. L'adhésion de l'Espagne et du Portugal apportera une dimension nouvelle à un réseau de relations privilégiées que la Communauté entretient avec ses partenaires du pourtour de la Méditerranée. Elle doit constituer une profonde incitation à consolider et asseoir les rapports de coopération établis tout en les adaptant aux nouvelles données issues de l'adhésion. Sur base des propositions attendues de la Commission, la Présidence, quant à elle, entendra tout mettre en œuvre pour que la future politique méditerranéenne de la Communauté à Douze y réponde. C'est dans cet esprit que devront être engagées les négociations d'adaptation des différents accords méditerranéens.
- Ensuite, l'établissement de relations plus structurées avec l'Amérique Centrale et Latine. J'aurais l'occasion d'y revenir dans la partie de mon discours consacrée à la coopération politique.
- La consolidation de nos rapports avec les pays de l'ASEAN, où le dialogue politique est désormais engagé de manière régulière et continue. Des représentants de la Troïka, au niveau ministériel, et de la Commission, participeront, à partir de demain à Kuala Lumpur à des réunions de dialogue, de concert avec nos cinq partenaires du Pacifique. Un nouveau pas sera franchi dans la coopération économique avec la réunion — la première du genre — au mois d'octobre prochain, des Ministres des Affaires Économiques de la CEE et de l'ASEAN à Bangkok. Ensemble ils réfléchiront sur les voies et moyens d'approfondir et de resserrer encore davantage les liens économiques entre nos deux groupes de pays.
- Enfin la révision du cadre des relations commerciales multilatérales et le devenir de nos rapports avec les deux grandes puissances industrielles que sont les États-Unis et le Japon.

La crise économique mondiale de la dernière décennie a fait revivre le spectre inquiétant du protectionnisme avec son cortège néfaste de cloisonnement des marchés, et d'étranglement des flux commerciaux. La tentation protectionniste risque d'étouffer la reprise de l'économie mondiale. Le protectionnisme frappe d'abord les nations les plus déshéritées et celles qui viennent d'atteindre le seuil de développement. Il est de l'essence, comme du devoir de la Communauté Économique Européenne de se

faire le garant des pratiques libérales dans le commerce mondial.

Dans ce contexte, le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales doit constituer une étape importante sur la voie du renforcement du système commercial multilatéral et de l'expansion des échanges internationaux. Il est essentiel que notre Communauté, première puissance commerciale au monde, y joue le rôle qui lui revient naturellement.

Ces négociations devraient aboutir à des solutions équilibrées où toutes les parties, pays développés ou en développement, trouveront leur intérêt.

Parallèlement aux négociations commerciales, des initiatives concertées devront être prises dans les enceintes appropriées en vue d'améliorer le fonctionnement du système monétaire international et d'assurer le flux de ressources financières et autres aux pays en voie de développement.

Dans un passé récent, nos rapports commerciaux avec les États-Unis ont connu certaines tensions qui ont donné lieu à des mesures ponctuelles. Si la Communauté regrette profondément cet état de choses, elle s'efforcera quant à elle de restaurer le climat traditionnellement amical et libéral dans les relations entre les deux plus grandes puissances commerciales du monde. Il n'est dans l'intérêt de personne de se laisser entraîner dans l'engrenage des mesures unilatérales à un moment où, de part et d'autre de l'Atlantique, des efforts sont accomplis pour renforcer les structures du GATT et libéraliser les échanges mondiaux dans le cadre du nouveau cycle de négociations multilatérales. Je formule l'espoir que nos relations avec les États-Unis continueront aussi à l'avenir à se développer dans le respect des principes auxquels nous sommes les premiers à souscrire.

Nos relations avec le Japon restent dominées par le déséquilibre qui tend encore à s'amplifier. Le Japon partage avec ses partenaires occidentaux les responsabilités pour sauvegarder et renforcer le système des échanges multilatéraux dont il a été le grand bénéficiaire. La Communauté continuera à exiger un accès plus facile au marché japonais, et ce notamment dans les domaines des produits manufacturés et des produits agricoles transformés. Elle attachera également une grande importance à la libéralisation des marchés financiers du Japon et à l'internationalisation du Yen.

Vous connaissez la récente initiative prise par le Comecon. Le Conseil a invité la Commission d'en explorer la portée. C'est à la lumière du rapport que la Commission fera que le Conseil déterminera son attitude.

Ainsi que vous le savez, une nouvelle dimension a été apportée aux relations avec les pays de l'AELE par la déclaration adoptée à Luxembourg, en avril 1984. Il s'agit maintenant de donner un contenu concret à cette déclaration. La Commission a récemment fait connaître au Conseil son approche à cet égard, ce qui devrait permettre de faire avancer les travaux en vue de la création de cet « espace économique européen dynamique » qui est l'objectif de la Déclaration de Luxembourg.

Par ailleurs la Communauté devra, pendant les mois à venir, négocier avec les pays de l'AELE l'adaptation des accords de libre-échange suite à l'adhésion de l'Espagne et du Portugal.

Dans le domaine de la coopération au développement, une priorité sera portée à l'aide que la Communauté et ses États membres accorderont aux pays africains, si durement touchés par la sécheresse, la désertification et la famine.

Les objectifs du plan de Dublin ont été atteints et la mise en œuvre, compte tenu de la gravité de la situation et de l'énormité des besoins, s'est faite jusqu'ici de manière satisfaisante.

Malheureusement l'on ne peut exclure une répétition du drame et il importe que la Communauté et ses États membres adoptent une stratégie préventive et cohérente aidant également les pays bénéficiaires à s'orienter vers une plus grande sécurité alimentaire. Des propositions concrètes ont été faites par la Commission au Conseil Européen de Milan. La Présidence entend les faire examiner avec diligence et en tout premier lieu la proposition d'une allocation spéciale de réserve. Elle veillera également en collaboration avec la Commission à ce que la programmation prévue dans la Convention de Lomé III — symbole de la continuité d'un modèle de coopération unique au monde, — se fasse dans les meilleurs délais.

Après avoir examiné les questions de politique extérieure à caractère principalement économique, je voudrais aborder maintenant l'autre volet de cette même politique, à savoir les problèmes dits « de politique étrangère » qui sont traités dans le cadre de la coopération politique européenne.

Je me garderai cependant d'abuser de votre patience en répétant ici en détail les positions de principe des Dix sur toutes ces questions.

Ce serait en effet rappeler au Parlement des positions qui sont aussi, en substance, les siennes.

Je n'aborderai donc les problèmes de politique étrangère qu'en fonction de l'activité que nous comptons développer au cours des six mois qui viennent.

L'amélioration des relations Est-Ouest et notamment le progrès dans le domaine du désarmement, constituera, bien évidemment, l'objectif prioritaire de la Présidence luxembourgeoise.

Tout comme le Parlement, les dix Gouvernements, ont exprimé leur soutien entier aux négociations américano-soviétiques de Genève.

Ils approuvent en particulier le caractère vaste et ambitieux des objectifs qu'Américains et Soviétiques se sont fixés, à savoir « élaborer des accords efficaces visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, et à mettre fin à celle qui se poursuit sur la terre, à limiter et à réduire les armes nucléaires et à renforcer la stabilité stratégique ».

La deuxième session de ces négociations, qui s'annonce longue et difficile va se terminer ces jours-ci, probablement sans avoir enregistré de progrès notable.

Il appartient aux Dix d'encourager les deux parties afin qu'elles ne négligent aucune occasion de réaliser des résultats substantiels.

Il y a cinq jours s'est terminée à Stockholm la sixième session de la conférence sur les mesures de confiance et le désarmement en Europe.

Les pays de l'Est ont enfin commencé à montrer un plus grand intérêt pour des mesures de confiance et de sécurité concrètes mais au stade actuel leurs propositions sont insuffisantes quant à leur contenu et, en partie, non conformes aux dispositions du mandat.

Nous espérons que ces positions évolueront et qu'on pourra alors également se mettre d'accord sur les modalités d'un renouvellement de l'engagement de ne pas recourir à la force ou à la menace de la force.

En évoquant la conférence de Stockholm j'ai déjà abordé le processus CSCE qui revêt pour nos Gouvernements comme pour le Parlement, une si grande importance.

Une autre réunion convoquée dans ce cadre vient de se terminer à Ottawa, à savoir la réunion d'experts sur les droits de l'homme.

Cette conférence a permis un examen franc et ouvert du respect, par chacun des États participants, de ses engagements en matière de droits de l'homme tels qu'ils résultent de l'Acte final et du document de clôture de Madrid.

Mais elle n'a pas pu accomplir la deuxième partie de son mandat, à savoir « élaborer des conclusions et des recommandations à soumettre aux Gouvernements de tous les États participants ». Elle s'est même terminée sans qu'aucun document de clôture n'ait pu être adopté.

Nous sommes donc incontestablement en présence d'un demi-échec qui jettera une ombre sur la commémoration du 10^e anniversaire de la signature de l'Acte final qui aura lieu à Helsinki les 30 et 31 juillet et le 1^{er} août prochain.

À quoi bon célébrer cet anniversaire, diront certains, puisque la progression équilibrée de chacune des composantes du processus CSCE ne semble plus garantie et que les pays de l'Est ne semblent décidément pas avoir l'intention de respecter leurs engagements au titre du 7^e principe de l'Acte final ?

Avec mes collègues des autres pays de la Communauté, tout comme avec ceux des autres pays occidentaux, je suis cependant d'avis que nous ne devons pas manquer le rendez-vous d'Helsinki.

Le processus CSCE doit en effet être préservé à tout prix.

Même si le bilan de ces dix années est extrêmement décevant du point de vue des droits de l'homme, certains progrès limités ont été accomplis dans les autres domaines couverts par l'Acte final.

Enfin, l'Acte final, complété par le document de Madrid, reste un moyen de pression qui nous permettra de continuer à œuvrer en faveur d'une amélioration des droits de l'individu dans les pays de l'Est, jusqu'au jour, hélas probablement lointain, où les dirigeants de ces pays finiront par comprendre que le « socialisme » qui ne respecte pas les libertés fondamentales n'est pas le socialisme.

Cet anniversaire nous permettra donc de réaffirmer la valeur de l'œuvre accomplie il y a dix ans, de confirmer notre attachement à cette « Charte des relations Est-Ouest » que constitue l'Acte final et d'insister sur la néces-

sité que tous les éléments de ce document soient appliqués de façon parallèle.

C'est d'ailleurs dans le même esprit marqué à la fois par la déception et la volonté de persévérer, que nous célébrerons cet automne, à New York, le 40^e anniversaire de la Charte de l'ONU, autre document dont les prescriptions ont été trop souvent violées, mais qui reste la base indispensable d'une cohabitation pacifique et ordonnée des peuples de cette terre. Ce sera une occasion pour nous de rappeler l'importance extrême que nous attachons au respect des droits de l'homme partout dans le monde.

Au cours du semestre prochain les Dix poursuivront leur politique constante visant à créer des relations aussi constructives que possibles non seulement avec l'Union soviétique, mais aussi avec chacun des autres pays du Pacte de Varsovie.

À ce propos je ne puis m'empêcher de signaler l'extrême déception que nous éprouvons à l'égard de l'évolution de la situation en Pologne où les derniers acquis de la période d'avant la proclamation de l'état de guerre sont maintenant en train d'être démantelés. Les Dix auront à réfléchir au sujet des conclusions à tirer de cette évolution négative.

Avant de quitter le domaine des relations Est-Ouest, je tiens cependant à rappeler très fermement que nous continuons à exiger la fin de l'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique et de l'occupation du Cambodge par le Vietnam, ainsi que l'arrêt immédiat des incursions inadmissibles sur le territoire des pays voisins.

Au Moyen-Orient l'espoir qui a surgi en février, lors de la mise au point de la plate-forme jordano-palestinienne pour une solution pacifique et juste du conflit israélo-arabe demeure vivant. Il s'en est suivi une dynamique pour laquelle l'Égypte et les États-Unis ont manifesté leur intérêt et leur soutien.

Les Dix estiment, pour leur part, qu'il est nécessaire d'explorer toutes les opportunités qui pourront s'offrir dans le sillage de la déclaration d'Amman, et de ne ménager aucun effort afin de maintenir et de renforcer la phase actuelle de mouvement dans le processus de paix.

En même temps ils entendent faciliter l'ouverture d'un dialogue entre toutes les parties au conflit. Dans une ambiance caractérisée par un certain mouvement dans les positions, une disponibilité à favoriser et à élargir ce mouvement devrait en effet pouvoir être attendue de la part de la région en son entier.

La question d'un forum de nature à contribuer à un réel rapprochement reste posée. L'organisation des Nations Unies et plus particulièrement le Conseil de Sécurité ne pourraient-ils pas offrir à toutes les parties intéressées des possibilités de contact et des garanties d'équilibre précieuses ?

La décision d'Israël, de retirer son armée du Liban, même si ce retrait reste malheureusement incomplet, constitue un élément indispensable à une solution du conflit interne qui déchire ce pays. Mais d'autres conditions doivent être remplies avant qu'il puisse en être vraiment question et notamment l'acceptation générale d'une situation d'équilibre au Liban, ainsi que l'ouverture d'un dialogue authentique entre les communautés libanaises.

Quand donc les Libanais voudront-ils faire le constat des dégâts et se pencher ensemble sur leurs intérêts communs afin de concevoir un avenir de paix ?

La guerre n'est pas une fatalité, elle ne l'est pas non plus dans le conflit entre l'Irak et l'Irak. Où se trouve aujourd'hui la finalité de cette guerre cruelle ? Gravement préoccupés par la situation dans la région du Golfe, les Dix soutiendront toute tentative de médiation dans ce conflit et notamment les efforts du Secrétaire Général des Nations Unies. Dans leurs propres contacts, les Dix plaideront en faveur d'une solution négociée, honorable et acceptable pour les deux parties.

À la suite de l'élargissement et de la déclaration sur les relations avec l'Amérique latine qui est annexée au Traité d'adhésion, une importance accrue reviendra au développement des relations de la Communauté avec ces pays qui, pour la plupart, connaissent des problèmes économiques considérables.

Nos relations avec les pays d'Amérique Centrale sont certainement à l'avant plan car les conflits qui déchirent cette région ont une portée internationale. La Présidence compte poursuivre et approfondir le dialogue qui a été engagé à la Conférence de San José de Costa Rica.

La négociation d'un accord de coopération économique et politique en bonne et due forme entre la Communauté et les pays d'Amérique Centrale devrait contribuer, comme votre Assemblée l'a souhaité expressément dans une résolution votée, lors de sa session de juin, — je cite — « à l'installation d'une paix durable dans la région, à la lutte contre la pauvreté, au respect des droits de l'homme, à l'instauration de la justice sociale et de structures démocratiques et au développement des relations économiques avec la Communauté européenne ».

Nous restons convaincus que l'initiative de paix du groupe de Contadora est la seule voie vers l'apaisement et une plus grande stabilité dans la région. Nous continuerons à soutenir activement cette initiative et ses objectifs. Dans cette optique nous ferons tous les efforts en vue de réunir, sous la Présidence luxembourgeoise, une deuxième conférence selon les modalités de celle de San José.

En attendant, la Présidence luxembourgeoise voudrait lancer un appel pour que les pays d'Amérique Centrale mettent en vigueur de façon anticipée, c'est-à-dire sans attendre la signature de l'Acte de Contadora, les dispositions de cet Acte qui ont trait au respect des droits de l'homme. Je suis sûr que le climat politique dans la région et au-delà en serait profondément modifié.

La situation en Afrique, la famine, les retards dans le développement économique et la grande misère humaine dont souffrent tant d'habitants de ce continent ont provoqué chez de très nombreux Européens une encourageante réaction de solidarité. Comme les débats de votre institution sur la lutte contre la faim en Afrique l'ont démontré, il ne sera cependant pas possible de s'en tenir à un élan unique, alors que les visages émaciés des affamés nous accompagneront encore longtemps. L'action des Dix dans ce contexte devra donc se poursuivre, notamment aussi vis-à-vis des causes structurelles de la famine.

D'un point de vue strictement politique, les regards restent tournés vers l'Afrique australe et plus particulièrement vers l'Afrique du Sud.

Les Dix regrettent l'évolution négative dans la région. Ils condamnent tous les actes allant dans une direction contraire au dialogue, tels que les incursions de l'Afrique du Sud dans les pays voisins. Ils dénie toute valeur aux décisions unilatérales prises par l'Afrique du Sud en Namibie.

Au sein de l'Europe des Dix le vigoureux mouvement d'opposition à la politique d'Apartheid poursuit à juste titre sa lutte pour le respect des Droits de l'Homme. Le Parlement Européen a débattu de la situation en Afrique du Sud et s'est élevé contre la vague de répression et de violence que ce pays connaît depuis de longs mois. De leur côté les gouvernements des Dix resteront aussi fermes que par le passé dans leur refus de l'apartheid, et maintiendront leur opposition fondamentale à ce régime.

La question d'une revue du code de conduite pour les filiales sud-africaines d'entreprises européennes fera l'objet d'une discussion parmi les Dix en vue d'en accroître la portée et l'efficacité.

Il faudra, par ailleurs au cours des mois à venir accorder une attention particulière aux prises de position des porte-parole de la communauté noire pour juger de l'ampleur requise de l'action des Dix contre l'apartheid.

Enfin je tiens à souligner que les Dix sont profondément préoccupés par la résurgence du terrorisme et des détournements d'avion.

Aucune cause politique ne saurait justifier les assassinats, les attentats à la bombe, les détournements d'avion ou les prises d'otages.

Nous exigeons en particulier que tous les otages encore détenus au Liban soient libérés immédiatement et sans condition.

Les Ministres de l'Intérieur et de la Justice réunis à Rome les 20 et 21 juin 1985 ont adopté une série de conclusions dont nous avons pris connaissance avec satisfaction.

Il faut maintenant que les Ministres des Affaires Étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique, et en collaboration avec les autres Ministres compétents en la matière, examinent d'urgence la possibilité d'établir des normes internationales renforcées concernant la sécurité des transports aériens et des aéroports.

L'exposé du programme de la Présidence luxembourgeoise que je viens de broser a dû se limiter à ce que j'ai jugé essentiel. Et pourtant il ne peut échapper au reproche d'une énumération sans doute trop longue de sujets épars.

Assumer aujourd'hui la Présidence de la Communauté est une tâche aussi difficile qu'exaltante. Elle l'est tout particulièrement pour le plus petit des États membres. La conviction et l'engagement européens du Luxembourg sont connus. C'est avec enthousiasme et animés d'une profonde motivation que nous nous attellerons à la tâche qui nous attend dans les mois à venir.

L'appui et le rôle moteur de votre Assemblée nous seront indispensables. Ce n'est qu'ensemble et en agissant de concert que nous progresserons vers une Communauté plus unie, plus solidaire et plus humaine.

Luxemburg — Wurzeln einer Nation

Dans la série des manifestations organisées par la « Katholische Akademie Trier » sur le thème « Gesichter Europas », la soirée du 5 juin 1985 fut réservée au Grand-Duché de Luxembourg. À cette occasion, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a fait un exposé sur le thème « Luxembourg — Wurzeln einer Nation ». Nous reproduisons ci-après le texte de cet exposé :

Das Thema, das Sie mir für den heutigen Vortrag aufgegeben haben, die Wurzeln einer kleinen Nation aufzuzeigen, geht von der Tatsache aus, daß das heutige Luxemburg eine Nation darstellt. Fürwahr eine bemerkenswerte Tatsache, handelt es sich doch um einen Raum von knapp 2600 Quadratkilometern mit einer Bevölkerung von 365 000 Einwohnern, von denen 26 Prozent Ausländer sind.

So klein der Luxemburger Staat auch sein mag, er hat sich zur Nation herausgebildet. Es ist ganz sicher die letzte Nationbildung in Westeuropa. In seiner kürzlichen Osterbotschaft an das Luxemburger Volk sagte Papst Johannes Paul II. im Hinblick auf seinen bevorstehenden Besuch : „J'ai hâte de découvrir tout ce qui contribue à l'équilibre de votre nation — Es drängt mich, all das kennenzulernen, was zum Gleichgewicht eurer Nation beiträgt“. Gleichgewicht, Ausgleich, das sind Begriffe, die tief mit dem Wesen der Luxemburger verbunden sind.

Fragen Sie mal einen Luxemburger, seit wann es eigentlich ein Luxemburg gibt. Er hat die Antwort parat : seit 963, genauer gesagt seit dem Palmsonntag jenes Jahres ; als ein Graf Sigfrid, von dem wir nicht viel wissen, einen Felsenvorsprung im Alzettetal von der Abtei Sankt-Maximin in Trier erwarb. Auf jenem Felsen befand sich ein kleines Kastell, das in der Tauschurkunde den Namen Lucilinburhuc, das heißt kleine Burg trägt. Hier taucht also der Name Luxemburg zum erstenmal auf, hier tritt Luxemburg in die geschriebene Geschichte ein. Dieses Dokument hat für uns Luxemburger eine große Bedeutung. Daß die Stadt Trier, in deren Besitz die Urkunde aus dem Jahr 963 war, diese vor kurzem den Luxemburgern überlassen hat, verdient besonders hervorgehoben zu werden.

Wurzeln einer Nation ! Die Formulierung des Themas stammt aus der Pflanzenwelt. Ich möchte Ihnen heute abend aufzeigen, daß die Luxemburger Nation ihre Kraft aus fünf festen Wurzeln zieht.

Erste Wurzel : die Landschaft, der Raum. Das Kerngebiet, das Graf Sigfrid erwarb, lag im Alzettetal und erstreckte sich von da bis zur Mosel und Sauer. Es ist jenes Gebiet, das der Dichter Michel Lenz in der im Jahre 1864 entstandenen Nationalhymne besingt :

Wo' d'Uelzecht durecht d'Wisen ze't,
Durch d'Fielsen d'Sauer brecht,
Wo' d'Rief lanscht d'Musel dofteg ble't
so beschreibt der Sänger das Luxemburger Land.

Der Luxemburger Raum war ehemals größer als heute. Die Luxemburger Grafen und Herzöge haben natürlich im Mittelalter versucht, ihr Gebiet auszudehnen. Zwei geistliche Fürstentümer Trier und Metz, haben den Weg nach Osten und Süden versperrt. Die Ausdehnung ging

also nach Norden und Westen, zum Teil tief ins romanische Sprachgebiet hinein. Um die Mitte des 14. Jahrhunderts erreichte das Herzogtum Luxemburg seine größte Ausdehnung. Es erstreckt sich vom Weichbild der Stadt Metz hin bis in die Nähe von Lüttich, von jenseits der Mosel bis auf einige Kilometer an die Maas heran. Dieses Luxemburg war viermal größer als das heutige Land. Später kam das Zusammenschrumpfen. Drei Teilungen mußte das Land über sich ergehen lassen. Bezeichnenderweise haben alle drei Nachbarn sich ein Stück herabgeschnitten : Preußen-Deutschland im Jahre 1815 alle Luxemburger Gebiete jenseits der Flußlinie Mosel-Sauer-Our. Besser als manche andere Völker haben die Luxemburger sich mit diesen Abtrennungen abgefunden, wahrscheinlich, weil die Nationbildung erst durch diese Reduktion auf das alte Kerngebiet ermöglicht wurde.

Die räumliche Ausdehnung im Mittelalter brachte Luxemburg in Kontakt mit der romanisch-französischen Kultur und damit komme ich zur zweiten Wurzel der Nation, dem Sprachgebrauch. Das alte Luxemburg begriff zwei ungefähr gleich große Sprachreviere, ein französisch-wallonisches und ein deutsch-luxemburgisches. Als Schriftsprachen wurden das Französische und das Deutsche gebraucht, gesprochen wurde wallonisch oder luxemburgisch. In der Zentralverwaltung hatte das Französische einen gewissen Vorrang, obschon die Hauptstadt Luxemburg im deutschsprachigen Teil lag. Dieser Sprachgebrauch dauerte vom Ende des Mittelalters bis ins 19. Jahrhundert an, bis zur 3. und letzten Teilung im Jahre 1839, als der französische Sprachteil an Belgien kam. Obschon Luxemburg seit diesem Datum diesseits der Sprachgrenze liegt, haben die Luxemburger am altüberlieferten Sprachgebrauch festgehalten : das Französische wurde weiterhin in der Verwaltung gebraucht. So kommt es, daß noch heute neben dem Deutschen, das Französische weitgehend als Schriftsprache benutzt wird. Sprechen tun wir aber nur das Luxemburgische, das kürzlich durch ein Gesetz zur Nationalsprache erklärt wurde, ohne daß aber dadurch etwas am Schriftgebrauch des Französischen oder Deutschen geändert worden wäre.

Dieser komplizierte Sprachgebrauch — Deutsch, Französisch, Luxemburgisch — scheint mir eine der Hauptwurzeln der Luxemburger Eigenart zu sein. Ihm haben die Luxemburger zu verdanken, daß sie wirklich kulturelles Grenzgebiet geblieben sind, das heißt ein Gebiet, in dem zwei Kulturen ineinanderfließen.

Eine Landschaft und ein Sprachgebrauch genügen an und für sich noch nicht, um eine Nation auszumachen. Ähnliche Konstellationen gab es mehrere im westeuropäischen Raum. Man braucht sich nur das Staatsgewebe zwischen Rhein und Maas etwa zu Ende des Mittelalters anzusehen. Zahlreiche Fürstentümer hatten sich herausgeschält, von denen viele mächtiger und eindrucksvoller erschienen als Luxemburg, so z. B. das Kurfürstentum Trier, das Herzogtum Lothringen oder das Herzogtum Brabant. Überlebt als Staat und Nation hat aber nur Luxemburg.

Hier kann nur die Geschichte die Erklärung liefern und damit kämen wir zur dritten Wurzel, der historischen. Daß die Geschichte bis ins 20. Jahrhundert nicht

besonders zart mit Luxemburg umgegangen ist, brauche ich nicht weiter zu betonen.

Am Ende des Mittelalters kam Luxemburg mit vielen anderen Fürstentümern aus dem westeuropäischen Raume in den Bann der Herzöge von Burgund. Als der Traum eines burgundischen Zwischenreiches zerschellte, da kamen die Fürstentümer aus dem niederländischen Raume, unter ihnen auch Luxemburg in die Hand der Habsburger und bildeten den Bund der Niederlande. Das ist eine wichtige Voraussetzung zum Verständnis Luxemburger Eigenart. Vom Ausgang des Mittelalters bis zur französischen Revolution lebte Luxemburg ohne inneren Zusammenhang zu Deutschland, obschon es natürlich zum Reich gehörte, wie ja auch die anderen Fürstentümer der Niederlande.

Aus den nördlichen Niederlanden ging am Ende des 16. Jahrhunderts Holland hervor, aus den südlichen Anfang des 19. Jahrhunderts Belgien. Allem menschlichen Ermessen nach hätte Luxemburg in Belgien aufgehen müssen. Daß dem nicht so ward, verdankt Luxemburg der Geschichte. Auf dem Wiener Kongreß, wurden die früheren südlichen Niederlande zu Holland geschlagen mit Ausnahme Luxemburgs. Luxemburg wurde abgezweigt, zum Großherzogtum erhoben, und als dynastische Kompensation dem König von Holland, Wilhelm I., zugeschlagen. Gleichzeitig wurde dieses Großherzogtum Mitglied des neugeschaffenen Deutschen Bundes. Der Zusammenbruch dieses großholländischen Staates durch die belgische Revolution hatte zwei Folgen: die Bildung eines belgischen Staates und eine 3. und letzte Teilung Luxemburgs. 1839 wird von den heutigen Luxemburgern als die wirkliche Geburtsstunde ihres Landes angesehen.

Damals konnte man sich aber bange Fragen stellen: Konnte so ein Kleinstaat überleben? Die Luxemburger waren nur etwa 175 000. Die Umwelt mit Staatsmännern am Ruder wie Napoléon III. und Bismarck war in der 2. Hälfte des 19. Jahrhunderts Kleinstaat nicht sehr gewogen. Und doch hat Luxemburg überlebt, gegen alle Voraussicht. Es hat überlebt dank der Gegensätze, der Rivalitäten der Großmächte und das mitten im deutsch-französischen Spannungsfelde, so z. B. im Jahre 1867, im Ersten und im Zweiten Weltkrieg.

Die zweite bange Frage: War es dieser kleinen Gemeinschaft möglich, einen nationalen Gehalt in den aufzubauenden Staat zu setzen? Ja, sie hat es fertig gebracht, manchmal unter schwierigen Umständen. Von dem Momente an konnten neue Wurzeln in den Boden schießen und Luxemburgs Stellung festigen.

Hier wäre vor allem auf die wirtschaftliche Wurzel der Nation hinzuweisen. Die kleine Luxemburger Gemeinschaft mußte sich auch materiell als lebensfähig erweisen. Luxemburg war 1839 ein kleines, unterentwickeltes Agrarland. In harter Arbeit haben zwei Generationen Bauern aus ihm einen modernen Industriestaat gemacht. Als Staat und als Nation lebt das Land von der Arbeit seiner Bürger. Allerdings muß mit Nachdruck darauf hingewiesen werden, daß im Lauf der Zeiten immer mehr Ausländer zugezogen sind, daß die andauernde wirtschaftliche Expansion ohne die Hilfe der zahlreichen Gastarbeiter nicht möglich gewesen wäre. Eine beträchtliche Anzahl von ihnen ist im Lande geblieben. Sie alle haben ihren Anteil am Aufbau einer luxemburgischen Identität.

Den materiellen Aufschwung verdankt Luxemburg in erster Linie der Eisen- und Stahlindustrie. In den letzten Jahrzehnten hat das Land mit Erfolg versucht, sich neue Erwerbszweige zu erschließen: ein internationaler Finanzplatz wurde aufgebaut, ein Umschlagplatz für moderne Medien ist im Entstehen.

Trotz seiner Kleinheit hat Luxemburg im wirtschaftlichen Konkurrenzkampf bestehen können. Allerdings wirft eine negative Bevölkerungsentwicklung beängstigende Schatten voraus. Es sterben heute mehr Luxemburger als deren geboren werden.

Der Mensch lebt nicht vom Brot allein. Wirtschaftliche Wurzeln sind wichtig, können aber eine Nation als solche nicht nähren. Dazu werden auch kulturelle Wurzeln gebraucht. Dabei wäre ich am fünften Punkt meines Vortrages angekommen. Kulturelle Wurzeln brauchen Zeit, sie sind das Werk mehrerer Generationen. Es gibt keine Nation ohne Geschichtsschreibung, das heißt ohne Erinnerungsvermögen. Die kleine Luxemburger Gemeinschaft hat sich ein Kollektivgedächtnis aufgebaut. Eine im Jahre 1845 gegründete historische Gesellschaft, heute die Section historique de l'Institut grand-ducal, deren 100. Band eben im Druck ist, hat viel dazu beigetragen. Die Zeitschrift für Luxemburger Geschichte Hémecht, die seit 1895 erscheint, hat rund 3000 Subskribenten, und das bei einer Gesamtbevölkerung von 365 000, von denen ja 96 000 Ausländer sind. Geschichte ist in Luxemburg ein viel gefragter Artikel, Geschichtswerke verkaufen sich gut. Historische Erinnerungen sind der Zement einer Nation. Episoden der Vergangenheit werden im Erinnerungsvermögen zu Bausteinen einer Nation, so z. B. die Bauernaufstände im Ösling im Jahre 1798 gegen die französische Republik oder der blutige Streik aus dem Jahre 1942 gegen Nazideutschland.

Zu erwähnen bleibt vor allem noch der Aufbau einer luxemburgischen Literatur. Von der Sprachenlage her gesehen konnte sie nur dreisprachig sein. Ein Luxemburger Autor schreibt deutsch, französisch oder luxemburgisch. Gewöhnlich wählt er eine dieser drei Sprachen aus. In jüngster Zeit häufen sich die Fälle, wo Schriftsteller sich in zwei, sogar in den drei Sprachen ausdrücken. Das erste auf luxemburgisch gedruckte Buch erschien im Jahre 1829. Diese Art von Literatur hat sich langsam entwickelt. Seit dem 2. Weltkrieg merkt man aber eine klare Steigerung der Produktion in Quantität und Qualität. In ihren kulturellen Wurzeln zehren die Luxemburger viel von ihren Nachbarn, sowohl von den Franzosen als auch von den Deutschen. Durch ihre gute Beherrschung der beiden Fremdsprachen fühlen sie sich als Vermittler zwischen Deutschland und Frankreich. Sie sehen ihr Land gerne als Brücke an. Ob das Land seiner Kleinheit wegen diesem Auftrag gerecht werden kann, ist eine andere Frage.

Die grundlegendste Veränderung für die Probleme Luxemburgs in den 150 letzten Jahren ist die deutsch-französische Aussöhnung gewesen. Das Spannungsfeld zwischen beiden Nachbarn hat sich aufgelöst. Luxemburg braucht nicht mehr um seine politische Zukunft zu bangen. Das Land hat ohne Schwierigkeiten seinen rechten Platz in der Europäischen Gemeinschaft gefunden. Für sein kulturelles Gleichgewicht muß es aber weiterhin kämpfen. Auf diesem Gebiete ist der Ausgleich immer in der Schwebe. „Weder noch“ oder „sowohl als auch“ sind Ausdrücke, die sein Verhältnis zu den

Nachbarstaaten ausdrücken. Man hat hie und da im Ausland für unsere Weigerung zwischen diesen Ländern zu wählen, den Ausdruck „Zwitter“ gebraucht. Es war natürlich pejorativ gemeint, aber im Grunde genommen kann man es auch positiv auffassen.

Es scheint wie ein Wunder, daß ein solcher Kleinstaat hat überleben können, besonders wenn man seine geogra-

phische Lage bedenkt. Ganz sicher hat sich die kleine Dimension öfters auch als Vorteil erwiesen. Wie pflegen doch die Amerikaner zu sagen: „Small is beautiful“! Das gilt auch für Luxemburg. Auch kleine Staaten können tiefe Wurzeln haben.

Congrès des Associations d'Immigrés à Luxembourg

Les 15 et 16 juin 1985 s'est déroulé à Luxembourg le premier Congrès des associations d'immigrés du Grand-Duché. Au cours de la séance inaugurale des discours furent prononcés par Monsieur Serge Kollwelter, secrétaire général du Congrès et Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement :

Discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement

Permettez-moi, en premier lieu, de remercier le Comité de Coordination de votre Congrès de m'avoir invité à prendre la parole devant vous. J'aimerais également profiter de cette occasion pour féliciter les Associations d'Immigrés que vous représentez, pour le travail de première importance qu'elles fournissent, dans le rassemblement des travailleurs immigrés, seuls ou ensemble avec la population luxembourgeoise. La mission qu'elles remplissent, les services qu'elles rendent sont particulièrement utiles. Vos associations rendent possible que l'immigrant, lors de son arrivée dans notre pays, laissant loin derrière lui sa patrie, puisse rencontrer facilement des compatriotes, et ne soit pas contraint à se retrouver totalement dépaycé dans son nouvel environnement. Au-delà de cette mission d'accueil et de relais avec la patrie, elles lui fournissent l'occasion de rencontrer des personnes susceptibles de lui porter conseil dans l'organisation de sa vie matérielle, et de l'aider à mieux s'orienter dans les rouages d'une société qu'il ne connaît pas encore et qui est bien souvent beaucoup plus complexe que celle de sa région d'origine. Pour ce qui est des travailleurs étrangers établis depuis longtemps dans notre pays, les Associations d'Immigrés leur permettent non seulement de passer une partie de leurs loisirs en commun avec des compatriotes, mais bien plus elles ont pour devoir de faire entendre leur voix dans la société, de défendre leurs intérêts et de présenter leurs revendications.

Vos associations ne doivent cependant pas non plus négliger le rôle positif qu'elles ont à jouer dans l'intégration des familles étrangères dans la société luxembourgeoise. Au-delà de favoriser les rencontres entre les immigrés d'un pays, ce qui est certes important, elles doivent s'occuper également à stimuler les contacts entre immigrés et Luxembourgeois. C'est en effet à travers le contact humain, à travers les amitiés concrètes qui peuvent se lier, à l'occasion de ces rencontres, entre étrangers et autochtones, que peut se réaliser une meilleure compréhension de la culture de l'autre, une meilleure acceptation de la différence et un véritable enrichissement mutuel. Je voudrais vous féliciter particulièrement pour l'heureuse initiative, que vous prenez depuis plusieurs années, d'organiser une grande fête de l'immigration. C'est en effet ce

genre de manifestation qui peut certainement contribuer à progresser dans cette direction.

Pour sa part, le Gouvernement s'engage à compléter le cadre institutionnel existant en vue de favoriser une intégration plus facile des travailleurs immigrés et de leurs familles, dans le respect de leur identité culturelle.

Le Grand-Duché de Luxembourg peut se prévaloir d'une tradition d'immigration qui est plus que centenaire. Si au début de l'industrialisation du Sud de notre pays, vers la fin du siècle dernier, le contingent immigré se constituait majoritairement de personnel qualifié venu d'Allemagne pour encadrer les ouvriers luxembourgeois, la situation n'a cependant pas tardé de se renverser. L'activité industrielle s'étendant, le pays a progressivement fait appel à l'immigration pour combler les besoins croissants en main-d'œuvre non qualifiée.

Jusqu'après la deuxième guerre mondiale, les travailleurs immigrés ne sont le plus souvent restés que de manière transitoire dans notre pays. Laissant leur famille dans leur pays d'origine, ils ont été nombreux à rentrer dès que la situation économique devenait moins favorable au Luxembourg. Cette situation a commencé à évoluer pendant les années soixante. La faiblesse démographique de la population luxembourgeoise a fait sentir ses premiers effets sur le marché du travail. Les besoins de travailleurs étrangers se sont faits plus pressants dans l'industrie. C'est de cette époque que date l'amélioration de l'accueil des immigrés et la création d'un service social en leur faveur. Conscient de ce que la présence de nombreux travailleurs étrangers était devenue une nécessité tant du point de vue du marché de l'emploi que du point de vue démographique, les responsables politiques de l'époque ont reconnu pleinement l'importance de l'intégration des immigrants dans la société luxembourgeoise.

Les travailleurs étrangers ont commencé à prolonger progressivement leur présence dans notre pays. Plutôt que de rentrer après quelques années dans leur pays d'origine, ils se sont installés de manière durable. Il fallait avant tout leur donner la possibilité de se faire rejoindre par leur famille. Dès 1963 le Gouvernement a assuré la libre admission de la famille des résidents étrangers. Ce droit a par la suite été élargi, et le droit au regroupement familial est resté garanti, et le restera malgré l'apparition du chômage.

Comme un nombre croissant d'immigrés était décidé à rester dans notre pays, les conditions d'obtention de la nationalité luxembourgeoise, par naturalisation ou par option, ont été simplifiées. Actuellement le Gouvernement prévoit d'alléger encore ces conditions, et étudie les possibilités de réduire la durée de résidence nécessaire.

Le nombre d'étrangers parmi la population augmentant, la nécessité de créer des structures permettant aux travailleurs immigrés d'exprimer leurs opinions et de donner leur avis s'imposait de plus en plus. En 1975 et 1976, deux Conférences Nationales de l'Immigration eurent lieu, en vue d'instaurer le dialogue entre les représentants des immigrés et des autorités nationales. Par la suite, le Conseil National de l'Immigration fut institutionnalisé par la loi en 1977. Dans ce Conseil, les représentants nationaux et immigrés sont appelés à discuter de leurs problèmes communs et à donner leur avis sur tous les problèmes concernant l'immigration, les immigrés et leur insertion. Plus récemment la loi a également accordé aux étrangers le droit à la parole au niveau communal. Des commissions consultatives pour étrangers peuvent ainsi être instituées dans les communes. La création d'une telle commission est obligatoire dans toutes les communes sur le territoire desquelles le nombre des étrangers domiciliés dépasse de vingt pour-cent celui de la population totale.

La proportion des étrangers dans la population totale du pays n'a fait qu'augmenter depuis les années soixante, et elle dépasse actuellement les vingt-cinq pour-cent. À l'intérieur de la population active ce pourcentage est encore bien plus élevé. La présence des travailleurs immigrés et de leurs familles est ainsi devenue une composante essentielle, tant du point de vue économique que social, de la structure de la population du pays.

Depuis plusieurs années l'immigration est cependant limitée, des autorisations de séjour n'étant plus délivrées que dans des cas particuliers. Cette mesure restrictive a dû être prise à partir du moment où notre pays n'aurait plus été en mesure d'offrir des emplois aux nouveaux arrivants. Les étrangers ne sont-ils pas déjà, de toute façon, sur-représentés parmi les travailleurs au chômage. En dehors de ceux qui peuvent bénéficier de la possibilité du regroupement familial, qui reste garanti, les seuls qui peuvent encore s'établir dans notre pays sont certains travailleurs étrangers qui ont une qualification professionnelle exceptionnelle, ainsi que les ressortissants de la Communauté Européenne. Quant aux nouveaux adhérents à la Communauté, Espagnols et Portugais, le Gouvernement a insisté pour garder la possibilité de contrôler leur entrée pendant les premières années qui suivent l'entrée en vigueur du traité d'adhésion. Ces mesures de limitation de l'immigration, prises dans l'intérêt à la fois des travailleurs luxembourgeois et des étrangers déjà établis au Luxembourg, seront supprimées dès que le marché du travail le permettra.

Soulignons également que des exceptions peuvent être faites pour toutes les demandes de séjour qui sont associées à des raisons humanitaires. Le Luxembourg continue ainsi sa tradition d'une politique d'accueil envers les personnes obligées de quitter leur pays d'origine en raison d'événements de guerre ou d'autres troubles graves, ou encore en raison de discriminations dont elles y font l'objet. Toutes les demandes d'asile politique sont considérées avec bienveillance, et les demandeurs peuvent bénéficier de l'aide du Service de l'Immigration. Même ceux qui ne demandent pas le statut de réfugié politique, mais ne veulent pas rentrer dans leur pays d'origine par crainte d'y être persécutés, peuvent obtenir un permis de séjour dans la mesure où ils peuvent justifier de moyens d'existence ainsi que d'un logement adéquat.

Très souvent la population immigrée rencontre dans son pays d'accueil des problèmes qui lui sont particuliers. Les nombreuses familles étrangères qui s'établissent dans notre pays ne pouvaient être abandonnées à leur sort. Dès le début des années soixante, les autorités de l'époque furent parmi les premières en Europe à créer un service social destiné à s'occuper spécifiquement du bien-être des familles immigrées. En 1972 l'action sociale en faveur des immigrants fut institutionnalisée par une loi qui créa en même temps le Service de l'Immigration. Celui-ci est rapidement devenu l'organe qui supporte et aide les immigrants dans toutes les situations auxquelles ils sont confrontés dans le nouvel environnement. Ses fonctions dans ce contexte sont multiples et très diverses. C'est ainsi qu'il se charge d'accueillir les nouveaux arrivants, leur donne l'information nécessaire et cherche à les orienter dans le contexte inhabitué. C'est lui aussi qui organise la coopération entre les différents services d'assistance qui sont disponibles, que ce soient des services publics ou privés, des organismes sociaux internationaux ou les organisations d'assistance sociale des pays de départ. Il incombe en outre au Service de l'Immigration d'aider les travailleurs étrangers et leurs familles dans l'organisation de leurs loisirs, et de les protéger contre toutes formes d'exploitation possibles.

Ce Service a également pour rôle d'aider les familles immigrées dans la recherche d'un logement, à la fois convenable et à loyer abordable. C'est cette mission qui s'avère être celle qu'il a actuellement le plus de peine à remplir. Sans aucun doute y a-t-il un manque d'habitations qui pourraient convenir aux familles immigrées. Les projets du Gouvernement de faire construire des logements sociaux devraient profiter également aux immigrés, et remédier quelque peu à cette situation. Il existe déjà, à l'heure actuelle, sept foyers pour immigrants sans famille, gérés par le Service de l'Immigration, et où quelque 260 pensionnaires sont logés pour un montant modéré. S'offre enfin, dans ce domaine, la possibilité pour les immigrés de devenir propriétaires d'un logement. Cette solution n'est cependant pas toujours idéale pour les familles immigrées.

Depuis la fin des années soixante-dix, la politique de restriction de l'immigration a entraîné un changement fondamental dans la structure de la population. Le taux migratoire a fortement baissé, mais la population étrangère continue à augmenter, surtout en termes relatifs. Cette situation s'explique évidemment par le taux de naissance plus élevé de la population étrangère. Elle implique que la proportion des étrangers parmi la population scolaire est encore beaucoup plus élevée que parmi la population totale. Dans l'école primaire le pourcentage des enfants étrangers a frôlé les quarante pour-cent l'année passée. Ce taux reste croissant, malgré une diminution du nombre absolu d'enfants étrangers. Il est clair que cette situation ne va pas sans poser des problèmes dans l'enseignement. Le Gouvernement en est conscient et il a déjà pris un éventail de mesures pour en tenir compte.

En général les enfants ont beaucoup plus de facilités à s'intégrer dans la société que les adultes. La plupart d'entre eux sont nés au Luxembourg ou bien y habitent depuis un certain nombre d'années. Souvent ils parlent plus ou moins bien le luxembourgeois, ou au moins une des deux langues véhiculaires utilisées dans nos écoles.

Dans ce cas les problèmes sont beaucoup moins graves que pour ceux arrivant directement de leur pays d'origine en cours de scolarité. Ceux-ci sont obligés de suivre un apprentissage accéléré d'une langue qui n'est pas la leur, et ensuite d'assister à un enseignement dispensé dans cette langue qu'ils connaissent encore mal. Les sujets abordés se situent dans un contexte qui ne leur est pas familier. Ils se voient contraints de s'adapter à un système scolaire reposant sur trois langues différentes, tout en évitant de perdre le contact avec leur culture d'origine, pour garder la possibilité d'un retour au pays. Le cas souligne à suffisance la complexité du problème.

La première mesure du Gouvernement a été, dès les années 1960, la création d'un réseau de classes d'accueil, destiné à faciliter l'insertion de ces enfants dans le système scolaire luxembourgeois grâce à l'apprentissage d'une des langues véhiculaires. Parallèlement, il a créé des cours permettant aux enseignants luxembourgeois de s'initier aux langues et aux cultures espagnoles et portugaises, et il a contribué à l'organisation, par les autorités consulaires des pays d'émigration, de cours de langue et de culture maternelles à l'intention des élèves. Récemment le Ministère de l'Éducation Nationale a élaboré une nouvelle grille-horaire pour l'enseignement primaire, permettant l'intégration de deux leçons en ces matières dans l'horaire scolaire normal. La lourde charge des élèves étrangers sera ainsi quelque peu allégée.

En février 1983, la Chambre des Députés, après un large débat sur la problématique de l'immigration, a adopté une résolution visant à résoudre l'épineux problème de concilier le double objectif de garder le principe du bilinguisme et d'assurer l'égalité des chances pour les élèves étrangers quant à l'accès à la vie professionnelle. Il s'agit d'atteindre cet objectif sans remettre en cause l'unité de l'école dans notre pays. Le Gouvernement a fait siens les principes esquissés par la Chambre et en a fait la pierre angulaire de sa politique scolaire en matière d'immigration.

Le principal obstacle auquel se heurtent les élèves immigrés, comme d'ailleurs bon nombre d'enfants luxembourgeois, est le trilinguisme de notre système scolaire. Aussi l'un des principaux soucis du Gouvernement est-il de réduire le nombre des échecs à l'école primaire par des mesures appropriées dans l'organisation matérielle de l'enseignement, par exemple en réduisant les effectifs par classe, et par des mesures pédagogiques spéciales.

Parmi les mesures pédagogiques de nature à profiter aux élèves migrants, il y a lieu de souligner, au niveau du préscolaire, une plus grande systématisation de l'apprentissage de la langue luxembourgeoise, et au degré inférieur de l'enseignement primaire le remaniement des méthodes de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. La réorganisation de l'enseignement de l'allemand comme langue étrangère sera poursuivie au degré moyen et au degré supérieur de l'enseignement primaire. Cette opération de longue haleine facilitera également le passage de l'enseignement primaire vers l'enseignement postprimaire ; depuis des années ce passage a été allégé à l'intention des élèves migrants qui peuvent choisir le questionnaire de mathématiques, soit en allemand, soit en français.

Des expériences-pilotes actuellement en cours permettent à un groupe d'élèves migrants de faire les premiers apprentissages en français avec ajout de l'allemand

comme deuxième langue après une ou deux années. Des classes à régime linguistique spécial fonctionnent depuis 1975 au niveau postprimaire ; ces classes ont pour but principal l'apprentissage intensif de l'allemand alors que les autres matières sont enseignées en français, langue généralement plus facile pour les migrants d'origine latine.

Quant à la formation professionnelle proprement dite, des efforts sont faits afin de permettre à un maximum d'élèves migrants d'acquérir une qualification professionnelle. Ici également des cours intensifs de langue ont été organisés et des filières francophones ont été créées pour un certain nombre de qualifications professionnelles. Il y a lieu de souligner dans ce contexte la nécessité pour toute personne désireuse d'exercer une profession au Luxembourg de connaître les trois langues usuelles du pays.

Il est bien entendu que l'enseignement de la langue et de la culture maternelles des enfants migrants est essentiel, non seulement dans la perspective d'un retour éventuel vers l'école et la société du pays d'origine, mais aussi parce qu'il apporte un enrichissement à l'école luxembourgeoise.

Des contacts avec certains pays d'émigration permettront une intensification des échanges dans le domaine des moyens audiovisuels. Outre l'initiation aux cultures d'origine des principaux pays d'immigration que comporte leur formation de base, les enseignants ont dorénavant à leur disposition un Centre de documentation où ils trouveront des informations, tant sur les pays d'origine des élèves migrants que sur la pédagogie applicable aux élèves en question.

Enfin, une meilleure collaboration entre l'école et les parents d'élèves migrants aura certainement un effet bénéfique sur la scolarisation des enfants étrangers.

L'école luxembourgeoise s'efforce donc de s'adapter à un problème en perpétuelle évolution en tenant compte des traditions et des impératifs de notre système d'enseignement et de notre situation linguistique particulière.

Dans un domaine délicat comme celui de l'éducation des élèves migrants, on ne saurait progresser que par petits pas.

Je voudrais, en concluant, souligner encore une fois l'attitude résolument positive qu'a le Gouvernement, et qu'ont eu également ses prédécesseurs, en face de l'immigration et en face de la population immigrée. Le Luxembourg a besoin des travailleurs étrangers, même en temps de crise, et le Gouvernement est conscient de son devoir de veiller à leur bien-être, ainsi qu'à celui de leurs familles. Lors de ma déclaration du 23 juillet 1984, j'ai tenu à rappeler que les immigrés ont largement contribué à l'essor du pays et que leur présence constituera également à l'avenir un élément indispensable au bon fonctionnement de notre économie. Et j'ai souligné qu'au-delà de la contribution importante qu'ils apportent sur le plan démographique, leur présence constitue un enrichissement culturel pour notre pays.

En avril dernier une commission interministérielle a été instituée en vue d'étudier et de coordonner, sur la base du programme gouvernemental, la politique en matière d'immigration. Cette commission a commencé son travail

et soumettra dans les mois à venir ses conclusions et ses propositions. Sur base de son rapport, le Gouvernement précisera les mesures à prendre, dans le cadre d'une politique volontariste d'intégration, respectueuse des identités culturelles.

Vous êtes ici réunis pendant deux jours, pour discuter des problèmes que je viens d'évoquer, et qui vous

touchent de près. Comme moi vous n'ignorez pas la complexité de ces problèmes. Je vous félicite pour l'initiative d'organiser ce congrès, et je vous encourage à chercher des solutions, à formuler des propositions et à présenter vos revendications. Vous pouvez être certains que le Gouvernement les examinera avec soin et avec bienveillance.

L'Accord relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes du Benelux, de la République Fédérale d'Allemagne et de la France

Un Accord relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes entre les États du Benelux, de la République Fédérale d'Allemagne et de la France a été signé le 14 juin 1985 à Schengen sur le bateau de plaisance « Marie-Astrid ». L'Accord a été signé pour la France par Madame Catherine Lalumière, Secrétaire d'État aux Affaires européennes, pour la République Fédérale d'Allemagne par Monsieur Waldemar Schreckenberger, Secrétaire d'État au Bundeskanzleramt, pour la Belgique par Monsieur Paul de Keersmaeker, Secrétaire d'État aux Affaires européennes, pour les Pays-Bas par Monsieur Wim van Eekelen, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, et pour le Grand-Duché par Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

L'objectif général de l'accord est la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes des pays signataires dans les domaines de la circulation des personnes, des services et des marchandises. C'est ainsi qu'à partir du 15 juin 1985, une simple surveillance visuelle des véhicules de tourisme franchissant une frontière commune à vitesse réduite sera exercée sans provoquer l'arrêt de ces véhicules. En vue de faciliter cette surveillance visuelle, les ressortissants des États membres des Communautés européennes pourront apposer sur le pare-brise de leur véhicule un disque vert, d'au moins 8 centimètres de diamètre. Ce disque indique qu'ils sont en règle avec les prescriptions de police des frontières, ne transportent que des marchandises admises dans les limites des franchises et respectent la réglementation des changes. Dès le 1^{er} juillet 1985, certains contrôles systématiques aux frontières communes du transport par route de marchandises seront supprimés. Nous reproduisons ci-après le texte du discours prononcé par Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, avant la signature de l'Accord :

Discours de Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères

C'est avec beaucoup de plaisir et avec une profonde satisfaction que je puis vous accueillir aujourd'hui à Schengen, pour la cérémonie de signature de l'accord relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes entre les États de l'Union Économique Benelux, la République Fédérale d'Allemagne et la République française.

En effet, ici, au lieu dit « Dräi-Länner-Eck », c.à d. au point de rencontre de la France, de l'Allemagne et du Luxembourg, le Grand-Duché représente, en ce

moment-même, les 3 pays du Benelux. Ceci me paraît symboliser, à bien juste titre, le caractère commun de la démarche que les États de l'Union Économique ont adoptée au cours de la négociation qui trouve aujourd'hui son premier aboutissement. J'ajouterai, en toute modestie, qu'il est ainsi permis à la présidence luxembourgeoise de voir s'accomplir cet acte solennel de signature sur son propre territoire.

D'un autre côté, la cérémonie de ce jour m'inspire des sentiments de profonde satisfaction : d'abord parce que, ensemble, nous avons pu faire un pas en avant sur la voie tracée par les Traités de Rome et de l'Union Économique Benelux, en matière de circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services ; ensuite, parce que la structure de négociation mise au point le 27 février 1985, lors de notre première rencontre à Bruxelles, s'est avérée adéquate et qu'en moins de quatre mois il a été possible de faire œuvre utile et d'aboutir à l'accord que nous allons signer dans quelques instants ; satisfaction enfin parce que nous avons réussi à élaborer un ensemble de mesures qui bénéficieront directement aux ressortissants des États membres des C.E., nous rapprochant ainsi de ce qu'il est convenu d'appeler « l'Europe des Citoyens ».

Madame et Messieurs les Secrétaires d'État,

Je ne rappellerai pas, en cet endroit, ce qu'en quarante années de coopération les pays du Benelux ont pu réaliser en commun dans les domaines qui nous occupent aujourd'hui. Il m'importe en revanche, de souligner à nouveau l'importance qu'il convient d'attribuer à la déclaration du Conseil Européen de Fontainebleau relative à la suppression aux frontières intérieures des formalités de police et de douane pour la circulation des personnes et des marchandises.

Cette déclaration, ainsi que l'accord franco-allemand signé le 13 juillet 1984 à Sarrebruck, nous ont été sources d'inspiration et d'encouragement.

De même, j'aimerais exprimer notre témoignage d'estime aux Chefs d'État et de Gouvernement de la République Française et de la République Fédérale d'Allemagne qui ont pris l'heureuse initiative d'inviter leurs homologues néerlandais, belge et luxembourgeois à poursuivre à cinq la route empruntée à deux.

Point n'est besoin d'affirmer que les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg n'ont pas hésité à relever le défi.

La voie empruntée, sans nul doute, est juste !

En effet, n'avons-nous pas, ces dernières semaines, pu constater que d'autres pays européens s'y intéressent de très près ?

Je ne puis, quant à moi, que les encourager à se joindre à nous. Et j'estime que, chemin faisant, nous pourrions bientôt, dans le cadre des Communautés Européennes, être dix sinon douze à faire de même.

Dans l'immédiat, un certain nombre de mesures administratives tendant à l'allègement des formalités à nos frontières communes, vont sortir leurs effets.

À plus long terme, la mise en œuvre d'autres mesures est envisagée. Dans cette perspective, et après un examen minutieux des dispositions en vigueur dans l'ordre juridique interne des États concernés, une nouvelle négociation nous attend.

Protocole d'accord sur le pôle européen de développement

Une déclaration commune pour la création d'un pôle européen de développement a été signée le 19 juillet à Luxembourg. Ce projet de développement économique vise la restructuration et la revitalisation de la région des trois frontières Longwy/Athus/Rodange. La déclaration a été signée pour la France par Monsieur Gaston Deferre, Ministre d'État chargé du plan et de l'aménagement du territoire, pour la Belgique par Monsieur Claude Ruelle, Ambassadeur à Luxembourg, et Monsieur Jean-Maurice Dehousse, Ministre-Président de la Région Wallonne, et pour le Luxembourg par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et Monsieur Jacques Poos, Vice-Président du Gouvernement. Étaient présents également : Monsieur Charles-Ferdinand Nothomb, Ministre belge de l'Intérieur et Monsieur Louis Olivier, Ministre belge des Travaux Publics, Monsieur Jacques Planchard, Gouverneur de la Province de Luxembourg, Madame Marie-Thérèse de Corbie, Ambassadeur de France à Luxembourg, Monsieur Jacques Cherèque, Préfet délégué chargé du redéploiement industriel en Lorraine, Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre du Travail et Monsieur Johny Lahure, Secrétaire d'État à l'Économie, ainsi que Monsieur Grigoris Valfis, Commissaire européen chargé de la politique régionale.

Des discours furent prononcés par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Monsieur Charles-Ferdinand Nothomb, Ministre belge de l'Intérieur, au nom de Monsieur Léo Tindemans, Ministre des Relations Extérieures, Monsieur Jean-Maurice Dehousse, Ministre-Président de la Région Wallonne, et Monsieur Gaston Deferre, Ministre d'État chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement :

Pour un pôle européen de développement Exposé de M. Jacques Santer, Président du Gouvernement luxembourgeois

Lorsque nos collègues lorrains nous ont approché il y a de cela à peine quatre mois pour nous exposer l'idée d'un pôle européen de développement, idée qui se trouvait esquissée dans le programme de développement intégré de leur région, rares étaient ceux parmi nous qui croyaient

Je formule des vœux pour que cette négociation, que j'imagine plus longue et plus complexe, puisse se dérouler dans le climat de bonne entente et de franche collaboration qui a présidé à nos travaux jusqu'à ce jour.

Un dernier mot me sera permis, de remerciement cette fois, à l'intention de nos collaborateurs qui, dans le groupe central de négociation et, dans les groupes spécialisés n'ont menagé aucun effort, n'ont reculé devant aucune difficulté pour mener à bonne fin la mission dont leurs Gouvernements les avaient chargés. Je pense pouvoir parler non seulement en mon nom, mais également au nom de mes collègues ici présents, en leur exprimant des sentiments de gratitude et d'appréciation du travail accompli. Ceci dit, Madame et Messieurs les Secrétaires d'État, je vous invite à présent à signer l'accord de Schengen.

que notre coopération pourrait déboucher aussi rapidement sur des résultats concrets, la détermination politique avec laquelle ce projet a été développé, et qui s'est exprimée à travers une interrelation étroite entre directives politiques et concrétisation technique au sein d'un groupe informel restreint, a cependant ouvert des perspectives nouvelles en matière de coopération transfrontalière.

Aujourd'hui figure dans notre dossier un programme d'action qui a d'ores et déjà recueilli l'accord des autorités des trois pays concernés représentées par les Gouvernements français, luxembourgeois, belge et l'exécutif de la région wallonne. Dans la déclaration commune qui fait l'objet de la présente signature, ces autorités décident précisément d'approuver et de faire leur, pour guider leur action, le document en question intitulé « programme d'action pour un pôle européen de développement ».

La nécessité économique et sociale d'un tel programme nous est apparue clairement sur base d'un examen approfondi de la situation et des perspectives de développement qui caractérisent l'espace centré sur le point de rencontre des trois frontières dans la zone d'Athus/Longwy/Rodange. Je pense que l'un ou l'autre de mes collègues reviendra par la suite sur cet exposé des motifs dont les mots-clé s'appellent lutte contre le chômage et reconversion d'une région industrielle en déclin.

Dans cet espace des trois frontières longtemps dominé par l'activité sidérurgique, non seulement le passé mais aussi les problèmes nous sont communs. Les handicaps de cet espace, dont la configuration s'est faite sur base de critères géologiques, ne sauraient évidemment être surmontés et le regain de compétitivité assuré si on se limitait à des politiques de reconversion menées isolément et s'arrêtant aux frontières nationales. Aussi me paraît-il difficile de trouver dans la Communauté une zone qui présente autant d'arguments à faire valoir pour un programme de développement transfrontalier.

L'aire d'analyse du programme englobe environ 300 000 habitants dans un rayon de l'ordre de 20 km du point triple. Je tiens à souligner que la notion de pôle de développement n'implique pas la définition d'un périmètre fixe. L'emprise géographique des actions sera définie cas par cas en fonction de leur lien avec le déve-

loppement du pôle. Très restreinte pour les aménagements de site, l'aire d'action sera plus étendue en matière d'environnement des entreprises, par exemple.

Ceci m'amène à mettre en relief une deuxième caractéristique, essentielle à mes yeux, de notre action commune, à savoir son caractère intégré. Rien que l'énumération des principales composantes du programme — aménagement et équipement d'un parc d'activités, régime spécifique pour les investisseurs, amélioration des infrastructures routières, ferroviaires et de télécommunications, formation et recherche — prouve qu'on a affaire à un programme de développement vaste, ambitieux peut-être, mais cohérent. Si j'insiste sur ce point c'est parce que l'expérience nous a montré que ce n'est pas seulement l'incitation directe à l'investissement qui détermine le choix de l'investisseur potentiel, mais que parmi l'ensemble des autres facteurs qui entrent en ligne de compte l'environnement économique, c'est-à-dire notamment les infrastructures publiques, la formation et le cadre de vie, joue souvent un rôle déterminant.

Ces remarques générales étant faites, je me permettrai de passer rapidement en revue les éléments constitutifs de notre action commune de coopération transfrontalière qui se cache derrière ce nom de « pôle européen de développement ».

1. Création d'un parc d'activités des trois frontières d'une superficie d'environ 400 hectares à partir des sites sidérurgiques dégradés existant sur le territoire des communes d'Aubange (B), de Mont-Saint-Martin, Longwy et Longlaville (F), ainsi que de Pétange (L).

2. Instauration d'un régime spécifique à ce parc d'activités des trois frontières comportant, et des avantages douaniers, et des aides directes à l'investissement des entreprises. Il sera demandé de concert à la Commission des Communautés européennes l'autorisation de procéder à un relèvement incitatif et harmonisé du plafond d'aide exprimé en équivalent subvention net.

À ce sujet j'aimerais m'attarder quelque peu sur un aspect auquel le Gouvernement luxembourgeois attache une grande importance. Il a en effet insisté pour que les régimes nationaux existants — leurs instances compétentes, leurs critères, leurs taux et leurs différenciations régionales — puissent rester d'application et que l'éventuel co-financement communautaire viendrait s'ajouter à cette aide nationale. Le relèvement incitatif du plafond d'aide trouverait donc sa seule origine dans l'intérêt

communautaire que revêtirait le programme de développement.

3. Extension, pendant une période transitoire et dans l'attente de l'aménagement et de l'équipement du parc d'activités des trois frontières, du régime d'aide spécifique à des zones d'activités à désigner par les autorités du pays concerné, mais répondant à certains critères définis d'un commun accord. Le Gouvernement luxembourgeois a retenu à ce titre les zones industrielles de Differdange et de Bascharage.

4. Définition d'une structure commune de mise en œuvre, de gestion et de promotion du pôle européen de développement. Cette structure reposera sur une Commission permanente de coordination entourée d'un comité d'accompagnement politique et d'une équipe technique légère installée sur place. Dans le respect des prérogatives de chaque pays, c'est cette structure qui constituera l'unité de conception et de mise en œuvre et qui assurera l'échange d'informations requis pour éviter toute surcharge.

5. Coordination et réalisation prioritaire des opérations d'infrastructures publiques requises tant pour la réhabilitation, l'aménagement et l'équipement du parc d'activités des trois frontières que pour le désenclavement du site — notamment infrastructures routières, ferroviaires et télécommunications — et l'amélioration de son environnement. Côté luxembourgeois les travaux d'équipement du site de Rodange vont démarrer en principe dès l'automne prochain alors que le projet de desserte de loin le plus important est constitué par la collectrice du Sud, projet autoroutier qui traversera toute la région sud du Grand-Duché.

6. Coordination et développement des activités de recherche et d'enseignement liées aux innovations technologiques, aux activités des entreprises désirant s'implanter dans le parc et, d'une façon générale, aux objectifs assignés au pôle européen de développement.

C'est sur base du programme d'action tel que je viens de vous l'esquisser qu'un groupe préparatoire est chargé d'achever, d'ici le 31 octobre, la rédaction d'une partie commune aux trois programmes nationaux d'intérêt communautaire que les autorités des pays concernés vont présenter simultanément, et avant le 31 décembre 1985, à la Commission des Communautés européennes en vue d'un co-financement éventuel au titre du fonds européen de développement régional (Feder).

Feu vert pour la restructuration de la sidérurgie luxembourgeoise

La Commission des Communautés Européennes a pris lors de sa réunion du 31 juillet 1985 une décision positive à l'égard du plan de restructuration aménagé de la sidérurgie luxembourgeoise proposé par le Gouvernement luxembourgeois. À la suite de cette décision, le Ministère de l'Économie a publié le communiqué suivant :

Par décision en date du 31 juillet 1985, la Commission des C.E. a arrêté sa position définitive à l'égard du plan de restructuration aménagé de la sidérurgie luxembourgeoise,

suite aux notifications du 31 mars 1983 et du 27 janvier 1984.

Le Ministère de l'Économie prend note avec satisfaction que le plan de restructuration de la sidérurgie luxembourgeoise, tel qu'il a été notifié, est agréé et que les opérations d'exécution pourront dès lors s'accomplir intégralement et sans tarder. Est autorisée une enveloppe globale de 9,3 milliards de F.L. dans le contexte de la restructuration financière.

La décision arrêtée le 31 juillet 1985 par la Commission fait valoir que les réductions de capacités consenties par la sidérurgie luxembourgeoise portent sur 1 045 millions de t, y non compris les 250 000 t provisoirement comptabilisées au crédit de la sidérurgie belge. Sont dès lors imputées ex post les 85 000 t, tonnage qualifié par le Gouvernement à plusieurs reprises, notamment dans les communications à la Commission du 27 janvier 1984 et du 30 mars 1985, de réserve-crédit.

Il ne s'agit pas d'une réduction additionnelle de capacités, puisque la diminution afférente est d'ores et déjà acquise après la restructuration de l'outil de Dudelange.

La Commission a arrêté parallèlement sa position, entre autres, à l'égard des dossiers français, italien, belge et allemand et a exigé d'importantes réductions de capacités supplémentaires. Ces dernières se présentent de la façon suivante :

France	750 000 t
Italie	1 150 000 — 1 330 000
Belgique	256 000 t
République Fédérale d'Allemagne	146 000 t (* exigence d'un plan d'assainissement pour Arbed-Saarstahl)

Plusieurs observations complémentaires sont indiquées dans l'optique luxembourgeoise :

- Dès la mise en place de la nouvelle Commission au début de 1985, il y a eu des contacts suivis d'ordre politique et administratif entre le Gouvernement et les responsables de la Commission, afin d'obtenir un traitement accéléré du dossier luxembourgeois.
- Deux notes écrites, données et arguments requis à l'appui, ont été remises à la Commission le 21 mai et le 26 juin 1985.
- Suite aux délibérations du Conseil CEE du 26 mars 1985, la Commission a arrêté la décision No 1018/85 CECA du 19 avril 1985. L'avant-dernier alinéa de l'exposé des motifs affirme le lien entre d'éventuelles aides nouvelles, au-delà de celles accordées antérieurement, et la réduction de capacités nécessaires pour assurer la viabilité des entreprises bénéficiaires. Cette décision est de rigueur et pour le Gouvernement et pour la sidérurgie.
- Des réductions nouvelles de capacités sont exclues en relation avec le dossier luxembourgeois.

Le Luxembourg a une bonne chance de voir reconnaître — à propos du régime d'encadrement communautaire à partir du 1er janvier 1986 — le prédit état de choses comme point positif.

Le dixième anniversaire de la signature de l'Acte final de Helsinki

Les Ministres des Affaires étrangères des 35 pays signataires de l'Acte final de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) se sont retrouvés du 30 juillet au 1er août 1985 à Helsinki pour y célébrer le 10^e anniversaire de l'Acte final de Helsinki.

Rappelons que la Conférence sur la sécurité et la Coopération en Europe, ouverte le 3 juillet 1973 à Helsinki et poursuivie à Genève du 18 septembre au 21 juillet 1975, a été menée à son terme à Helsinki le 1^{er} août 1975 par les Hauts Représentants de la République Fédérale d'Allemagne, de la République Démocratique allemande, des États-Unis d'Amérique, d'Autriche, de Belgique, de Bulgarie, du Canada, de Chypre, du Danemark, de l'Espagne, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, du Liechtenstein, du Luxembourg, de Malte, de Monaco, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, du Saint-Siège, de la Suède, de la Suisse, de la Tchécoslovaquie, de la Turquie, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la Yougoslavie.

À l'occasion du 10^e anniversaire de la signature de l'Acte final d'Helsinki, Monsieur Jacques Poos, Ministre des Affaires étrangères, a prononcé à Helsinki le discours suivant au nom des États membres des Communautés européennes :

Au nom des dix États membres de la Communauté européenne, dont le Luxembourg a en ce moment l'honneur d'exercer la Présidence, j'aimerais tout d'abord remercier le Président et les autorités de la République de Finlande d'avoir accueilli et organisé à Helsinki, avec leur

généreuse et coutumière hospitalité, la cérémonie commémorative du dixième anniversaire de la signature de l'Acte final de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe.

Permettez-moi, également, d'exprimer à notre Secrétaire Exécutif, le très distingué Ambassadeur Arhi Palosuo, nos remerciements sincères pour les soins attentifs et efficaces qu'il a consacrés à la préparation de cette rencontre.

Les dix États membres de la Communauté européenne attribuent la plus grande importance au processus entamé par la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe dont ils apprécient la valeur dans la perspective de la réalisation des objectifs de réelle détente sur le Continent européen auxquels ils demeurent très attachés. L'Acte final d'Helsinki est le point de référence fondamental de ce processus car ce document solennel définit un ensemble de principes et de dispositions dont le respect et la mise en œuvre constituent la base nécessaire tant pour le maintien de relations pacifiques entre tous les pays participants que pour le développement d'une coopération fructueuse entre eux, dans l'intérêt de leurs peuples.

Depuis le moment de sa signature, l'Acte final d'Helsinki devait ouvrir une nouvelle phase dans les relations entre les pays signataires. En effet, en y souscrivant, les États participant à la CSCE ont, librement et dans le plein exercice de leur souveraineté, pris l'engagement solennel de respecter un ensemble de règles de conduite et de suivre des directives d'action précises dont la finalité ultime était l'instauration d'un climat de confiance renou-

velée et de sécurité plus stable en Europe qui aurait rendu possible un rapprochement progressif de leurs peuples.

Au cours de ces dix années, les États membres de la Communauté européenne ont activement contribué, individuellement ou conjointement, à la réalisation des objectifs plus généraux susmentionnés. Tant sur le plan intérieur qu'international, leurs comportements sont rigoureusement fidèles aux engagements pris par les trente-cinq à Helsinki, d'abord et à Madrid ensuite. Les États membres de la Communauté européenne ont également tenu à contribuer aux diverses rencontres qui ont eu lieu dans le cadre des suites de la CSCE — réunions des représentants, réunions d'experts, séminaires, forum et conférences —, avec un esprit de franche coopération avec tous les pays participants. À chacune de ces occasions, ils ont été guidés par la profonde conviction que le caractère unitaire de l'Acte final rend indispensable le respect et la mise en œuvre attentifs et cohérents de tous ses principes et toutes ses dispositions. Ce caractère de parfaite égalité entre tous les principes inscrits dans l'Acte final et entre tous les chapitres qui le constituent, fait en outre ressortir l'exigence que toutes les dimensions qui composent le processus CSCE se développent et s'épanouissent de manière fondamentalement équilibrée et harmonieuse entre elles, que ce soit du point de vue des engagements à prendre ou de celui du respect de ceux qui ont été déjà pris.

Les pays membres de la Communauté européenne n'ignorent pas qu'une mise en œuvre adéquate et entièrement satisfaisante des dispositions de l'Acte d'Helsinki ne peut être que le fruit d'un itinéraire complexe et de longue haleine. Néanmoins, on ne peut s'empêcher de constater combien sont graves et nombreux les cas d'inaccomplissement par quelques États signataires de dispositions librement convenues par tous les trente-cinq. Il est de notre devoir de rappeler, avec franchise et sincérité, combien ces déplorables violations blessent profondément le potentiel évolutif du processus CSCE en l'exposant ainsi à des risques d'atrophisation progressive. D'autre part, c'est un droit indéniable, et même un devoir, pour chacun des États signataires, d'exiger, de la part des signataires le respect intégral des engagements dérivant de l'Acte final et des autres documents agréés au cours du déroulement des suites CSCE.

Ce que nous sommes convenus d'appeler la première « corbeille » de l'Acte final établit tout d'abord une série de principes, d'une importance primordiale, qui doivent régir les relations entre les États signataires.

Le respect et la mise en pratique de ces principes doivent garantir la paix, la sécurité et la justice entre nos États, et promouvoir le développement continu de relations fondées sur l'amitié et la coopération.

On ne peut donc passer sous silence la vive préoccupation ressentie dans les États membres de la Communauté face aux pratiques et comportements, manifestement préjudiciables pour les droits fondamentaux de la personne humaine, en vigueur dans certains États signataires. Le respect des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales par tous les États, prescrit par l'Acte final et réaffirmé par le Document de clôture de Madrid, constitue, dois-je le rappeler, également une condition nécessaire à une amélioration positive et substantielle des relations entre tous les membres de la Communauté interna-

tionale et au développement de la confiance et de la coopération entre les pays participant au processus CSCE. Par conséquent, c'est avec un profond regret que nous avons dû constater que la réunion d'Ottawa sur les Droits de l'Homme et les Libertés fondamentales s'est conclue, il y a quelques semaines, sans qu'un document final n'ait été adopté par les trente-cinq. À cause de cette lacune, la réunion dans la capitale canadienne — dont les premières semaines de travaux avaient pourtant été caractérisées par l'amorce d'un débat franc et ouvert sur le respect, dans chacun des pays participants, des dispositions CSCE pertinentes en matière de garantie des Droits de l'Homme — constitue une occasion manquée d'accomplir des progrès appréciables sur le plan d'un respect plus effectif des engagements adoptés dans le cadre de la dimension du processus CSCE concernant la promotion des Droits de l'Homme.

Nous regrettons plus encore qu'au cours des dix années écoulées, le fait même d'invoquer les dispositions de l'Acte final ait été considéré, dans certains pays participants, comme un crime passible de peines de prison, de relégation dans un camp de concentration ou d'internement dans un hôpital psychiatrique.

À cet égard, nous n'acceptons pas la thèse suivant laquelle la législation nationale de chaque pays l'emporterait sur les dispositions de l'Acte final.

Je tiens à souligner encore une fois, c'est avec une profonde déception et une grande amertume que les Dix ont constaté les nombreuses violations des Droits de l'Homme dans certains pays participants. Il est indispensable que cette situation change. La poursuite du processus de la CSCE en dépend.

Les arrangements pratiques et concrets découlant de la partie de l'Acte final traitant des mesures de confiance étaient une première étape dans une nouvelle direction. Les Dix se félicitent donc du fait que la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe ait pour but, dans sa première phase, de contribuer au renforcement de la confiance grâce à un ensemble de mesures correspondant à un saut qualitatif par rapport aux dispositions adoptées dans ce domaine il y a dix ans.

Les Dix soulignent l'importance de cet aspect de la CSCE. Pour la première fois, en effet, les trente-cinq États participants, qu'ils soient membres d'une alliance ou qu'ils aient choisi de n'appartenir à aucune, se consacrent exclusivement à l'élaboration de mesures concrètes, dont l'adoption devrait permettre d'effectuer des progrès vers le désarmement conventionnel en Europe.

Mais il est bien évident que des progrès dans ce domaine ne peuvent s'effectuer indépendamment de l'ensemble du processus de la CSCE, dont la CDE fait partie intégrante, et par rapport auquel elle ne peut acquérir d'autonomie.

Les Dix regrettent vivement que les réunions de Montreux et d'Athènes, qui devaient « poursuivre l'examen et l'élaboration d'une méthode généralement acceptable du règlement pacifique des différends, visant à compléter les méthodes existantes », n'aient pas donné les résultats espérés.

Si on examine l'aspect économique de l'Acte, la deuxième corbeille, je voudrais rappeler que l'Acte Final a été signé en 1975 par un homme d'État dont la mémoire nous est très chère, M. Aldo Moro en sa qualité de Président en exercice du Conseil des Communautés européennes et Chef du Gouvernement italien. Comme il l'a dit dans la déclaration qu'il a présentée à l'époque, les autres États participants peuvent de ce fait être assurés que les dispositions de l'Acte final leur seront appliqués par la Communauté, conformément à ses règles et procédures dans tous les domaines où elle aura obtenu les délégations de pouvoir nécessaires par décision commune des États membres. Ces délégations couvrent plusieurs domaines du deuxième chapitre de l'Acte final. Par conséquent, dès lors qu'il s'agit de ce chapitre, je ne parle plus seulement au nom des États membres mais au nom de la Communauté.

La Communauté, qui a contribué à la partie économique du processus de la CSEE dès ses origines, porte un intérêt majeur à la coopération dans les domaines prévus dans le deuxième chapitre. Les relations économiques internationales revêtent une importance primordiale pour elle. En tant que première puissance commerciale du monde, elle ne saurait être une entité repliée sur elle-même. Elle est étroitement liée au reste du monde, tant par ses sources d'approvisionnement que par ses marchés. En 1983, son commerce extérieur a représenté 15 % des exportations mondiales et elle est le plus grand importateur mondial d'énergie et de matières premières. Elle a toujours affirmé que la sauvegarde de la liberté du commerce mondial constituait une condition fondamentale de la reprise et du progrès économiques.

C'est pourquoi, nous nous rallions sans réserve aux objectifs et aux aspirations inscrits dans les dispositions de l'Acte final et du Document de clôture de Madrid visant à promouvoir des conditions appropriées et favorables au développement de la coopération commerciale et industrielle entre les États participants, indépendamment de leur système économique. Toutefois, nous devons insister pour que les mesures commerciales soient fondées sur la réciprocité, c'est-à-dire sur la répartition équitable des avantages et des obligations comme le prévoit le préambule du deuxième chapitre de l'Acte final. Nous regrettons que les progrès réalisés par certains pays participants en matière de mesures visant à faciliter les contacts entre hommes d'affaires et en matière de publication et de diffusion des statistiques économiques et commerciales et autres sources d'information restent très insuffisants.

La Communauté et ses États membres soutiennent également l'intention inscrite dans l'Acte final et dans le Document de clôture de Madrid visant à étendre les possibilités de coopération dans le domaine de la science et de la technique et rappellent les progrès qui ont été réalisés dans la mise en oeuvre multilatérale des dispositions du deuxième chapitre relatif à la coopération en matière d'environnement et, en particulier, dans le domaine de la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance.

Nous attachons une grande importance aux dispositions de l'Acte final relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée et nous exprimons notre satisfaction quant aux résultats obtenus lors de la réunion de La Valette et du séminaire de Venise.

Il y a dix ans, nous avons tous considéré que le développement de contacts entre personnes, les échanges d'information et la coopération culturelle ainsi que dans le domaine de l'éducation contribuent non seulement à l'enrichissement spirituel de la personne humaine, mais constituent un élément important, voire essentiel, du renforcement des relations amicales et de la confiance entre les peuples.

Le comportement de certains États participants rend difficiles ces contacts et ces échanges. Les relations entre les États en subissent le contrecoup fâcheux.

En 1975, nous nous sommes fixés comme objectif de créer de meilleures conditions dans ces domaines, de faciliter ces contacts, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif. Dans cette troisième corbeille de l'Acte final, il s'agit de prendre des mesures pratiques, améliorant des situations concrètes.

Ces dix années qui viennent de s'écouler ont, certes, vu un accroissement des possibilités offertes à un certain nombre de nos citoyens de se rencontrer, de rejoindre leurs familles dans d'autres pays pour des visites ou même, plus rarement, de s'y rendre à titre permanent. Pourtant, les efforts n'ont pas été suffisants : quoique sur le plan bilatéral des progrès ponctuels, cas par cas, aient été réalisés, il n'y a pas eu d'amélioration structurelle dans ce domaine des contacts humains entre les parties de l'Acte final.

Il y a eu des hauts et des bas dans le domaine de la réunion des familles au cours de ces dix années, et longues sont encore les listes de personnes dans nos pays de la Communauté qui attendent sans succès la visite d'un de leurs proches ou qui se heurtent à des obstacles considérables quand ils désirent une autorisation de sortie pour un époux ou un fiancé.

La troisième « corbeille » traite également de l'information. Nous nous sommes engagés à faciliter une diffusion plus libre et plus large des informations de toute nature, car nous croyons que rien n'est meilleur pour le développement des relations amicales entre les peuples, pour la réduction de préjugés nocifs et donc pour l'entente, qu'une information aussi vaste que possible sur ce qui se passe dans nos pays.

La méconnaissance et la méfiance peuvent engendrer des tensions, des résurgences de xénophobie ou de racisme, comme nous enseigne l'histoire. Une bonne information, une bonne connaissance de nos différents points de vue et d'intérêts, de nos spécificités nationales et ethniques sont indispensables à la compréhension entre les peuples et les États.

La libre circulation des informations n'est pas encore garantie de façon satisfaisante. Les conditions de travail des journalistes dans certains pays participants ne leur permettent pas de produire des reportages aussi informatifs et complets que souhaitable.

En fait, récemment, des barrières encore plus restrictives qu'en 1975 ont été imposées, raison pour laquelle nous considérons que des efforts importants restent à entreprendre dans ce domaine.

En ce qui concerne les développements des contacts dans le domaine de la culture et de l'éducation, beaucoup a été fait sur le plan bilatéral et une grande occasion de

faire de nouveaux progrès nous sera offerte dans le proche futur, dans le cadre du processus CSCE.

En effet, si jusqu'à ce jour, une seule conférence ayant trait à cette troisième « corbeille » s'est tenue, le forum scientifique de Hambourg en 1980, deux importantes réunions s'annoncent pour les prochains mois : le forum culturel de Budapest, et un peu plus tard, la réunion de Berne sur les contacts entre personnes.

Le forum culturel de Budapest sera une occasion pour des personnalités de diverses disciplines culturelles de se rencontrer et d'avoir des échanges de vues sur les problèmes de la création, de la diffusion et de la coopération culturelles. Comme le terme de forum l'indique, cette rencontre doit permettre à des personnalités du monde des arts de se rencontrer librement pour discuter dans une atmosphère détendue des problèmes qui leur sont propres.

L'anniversaire de la signature de l'Acte final devra permettre une relance du processus CSCE. Nous souhaitons que, dans le domaine important et indissociable des autres que constitue celui des contacts humains, le forum culturel signifie une première amorce de cette relance. Cependant, pour permettre à nos citoyens de participer pleinement à la mise en œuvre de l'Acte final, il importe surtout que la réunion de Berne au printemps de l'année prochaine réalise une nette amélioration des conditions des contacts entre personnes. Tout progrès dans ce domaine qui touche très directement tant d'individus et de familles renforcerait la crédibilité du processus CSCE dans son intégralité. Le processus de la CSCE, a depuis dix ans permis à nos trente-cinq pays de continuer un dialogue pour la paix, la sécurité, la justice et la coopéra-

tion en Europe. Ce dialogue en soi est essentiel et constitue un élément positif. Or, il doit être accompagné, conforté et soutenu par des résultats concrets tangibles pour les peuples de tous nos pays.

Nous espérons que des progrès concrets, réalisés d'ici l'automne 1986 dans la mise en œuvre de l'Acte final dans tous les domaines, permettront à nos représentants à la réunion de Vienne de constater que de nouvelles perspectives s'ouvrent pour le processus de la CSCE.

À l'occasion de cet anniversaire, les États membres de la Communauté européenne souhaitent réaffirmer leur attachement à tous les principes et à toutes les dispositions inscrits dans l'Acte final d'Helsinki. Ils continueront tous ensemble à œuvrer avec constance afin de favoriser des développements appropriés et d'obtenir des résultats positifs dans tous les secteurs couverts par l'Acte final. Et cela parce qu'ils sont convaincus que sans des développements concrets et plus marqués dans tous les domaines, l'ensemble des suites CSCE perdrait sa fonction dynamisante qui constitue sa raison d'être profonde. Mais afin que le processus CSCE puisse sauvegarder son caractère d'instrument moteur et innovateur dans les relations entre les États qui y sont parties et entre leurs peuples, il faut que tous les gouvernements des pays signataires, sans exception aucune, respectent les engagements pris et s'efforcent d'en développer toutes les virtualités. Nous les Dix, espérons pouvoir constater des progrès d'ici la réunion de Vienne. C'est la mission que se sont donnée les Chefs d'État et de Gouvernement quand, il y a dix ans, ils vinrent à Helsinki pour signer l'Acte final, mission qui répondait et répond encore aux aspirations les plus vives de nos peuples.

Assises européennes de la technologie à Paris

Les représentants de 17 pays européens se sont réunis à Paris le 17 juillet 1985 afin de tenir les Assises de la Technologie européenne. Le Luxembourg était représenté à cette réunion par Monsieur Jacques Poos, Ministre des Affaires étrangères, et Monsieur Fernand Boden, Ministre de l'Éducation nationale. Monsieur Jacques Poos a prononcé à cette occasion un discours en sa qualité de président en exercice du Conseil des ministres de la Communauté européenne. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours ainsi que le communiqué final publié à la fin de la réunion :

Discours de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Étrangères

Je tiens d'abord, en tant que Président en exercice du Conseil des Ministres de la Communauté, à exprimer mes remerciements au Président de la République française pour son engagement en faveur d'une Europe de la technologie. Il faut également féliciter le Gouvernement français d'avoir agi avec rapidité et d'avoir organisé cette réunion moins de trois semaines après les décisions du Conseil européen de Milan.

Cette initiative de la France est dans le droit chemin des grandes initiatives européennes. Elle est à l'image de celle que Robert Schuman lança il y a trente-cinq ans et qui donna naissance à la construction européenne. Elle

s'inscrit dans la démarche adoptée dans la Déclaration du salon de l'Horloge :

« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait ».

En 1950, l'Europe était menacée par la guerre froide et il lui fallait reconstruire son industrie lourde. Aujourd'hui nos pays affrontent une véritable course technologique et ils doivent construire un tissu industriel moderne et compétitif. Il fallait, pour reprendre les mots de Jean Monnet, « une action profonde, réelle, immédiate ». Nous sommes aujourd'hui réunis pour préparer cette action, pour définir son cadre et ses objets.

Nous cernons tous l'enjeu de ce projet. L'Europe, protagoniste de la révolution industrielle, se laisse distancer par les États-Unis et le Japon dans le développement et l'exploitation des technologies. Ce fossé technologique se transforme progressivement en une véritable menace pour le progrès économique et social de nos pays. Il retarde les restructurations et ronge nos bases industrielles. Aujourd'hui nos investissements en équipements nouveaux sont largement inférieurs à ceux de nos principaux concurrents et l'Europe accumule des déficits commerciaux croissants pour les produits à forte technologie.

Le prix de ces retards est lourd : près de treize millions de chômeurs pour la Communauté des Dix ; une croissance économique fragile et insuffisante.

L'Europe joue certainement sa puissance industrielle, elle met en danger son modèle de développement social et culturel. En même temps le rôle politique de l'Europe et plus particulièrement sa sécurité sont à la merci d'une dépendance technologique grandissante.

Pour faire front à cette menace, le Conseil européen a décidé d'ajouter à la Communauté une nouvelle dimension technologique telle qu'elle a été proposée par la Commission. Il a apporté son soutien au projet français Eureka visant à créer une Europe de la technologie — une Europe qui dépasse les frontières de la future Communauté des Douze et qui s'ouvre à tous ces pays européens qui disposent d'un potentiel technologique important et avec lesquels nous sommes étroitement liés.

Je profite de cette occasion pour saluer, au nom de la Communauté, les représentants de l'Autriche, de la Norvège, de la Suède et de la Suisse.

Le Ministre français des relations extérieures nous a invités à ces assises européennes de la technologie afin de renforcer notre coopération dans les technologies de pointe et de contribuer ainsi au déploiement des forces innovatrices de l'Europe. Il s'agit donc de renforcer et d'enrichir cette solidarité de fait dont parlait Robert Schuman.

Dans cette optique le projet Eureka constitue une vision originale et novatrice. Pour pouvoir donner sa véritable mesure, il doit construire sur ce qui existe déjà. C'est ainsi qu'il pourra jouer le rôle catalyseur que nous en attendons.

Des ponts doivent donc nécessairement être jetés avec les acquis et programmes nationaux, intergouvernementaux et avec tout ce qui se réalise et se projette au plan de la Communauté dans le domaine de la recherche et du développement.

Eureka ne peut pas se développer en quelque sorte dans le vide ou en vase clos. Ce projet doit s'insérer dans l'environnement et le cadre tracé par les économies de nos pays et en tout premier lieu l'espace économique formé par aujourd'hui dix et demain douze des États représentés ici. Il est étroitement lié aux problèmes de l'ouverture du marché, de l'équivalence des normes, du droit de la concurrence et de la protection de la propriété intellectuelle.

Il se pose par conséquent — et je crois que nous pourrions tous en être d'accord — un problème que je qualifierai d'articulation externe d'Eureka avec la politique communautaire en matière de technologie et au-delà avec le grand espace économique issu des rapports de coopération de la CEE avec les pays de l'AELE.

Il est dans l'intérêt même de la future coopération technologique européenne, dont Eureka doit être une pièce maîtresse, que nous discutons rapidement dans les instances de la Communauté de la place d'Eureka dans la future dimension technologique que le Conseil Européen de Milan a décidé d'ajouter à la Communauté Européenne. Je propose que la Commission et le Conseil de la Communauté saisissent l'occasion qui leur est offerte d'engager cette discussion à partir de la semaine

prochaine déjà. En ma qualité de Président en exercice du Conseil des Communautés Européennes je me propose de prendre les dispositions nécessaires.

Monsieur le Président,

Dans votre lettre du 11 juillet vous nous suggérez opportunément de concentrer nos débats sur trois aspects dont je voudrais ici aborder brièvement les deux premiers.

La question des suites à réserver à la présente réunion devra se dégager de l'évolution de nos débats. Vous énumérez vous-même un ensemble de critères d'éligibilité des programmes à doter du label Eureka qui dans l'ensemble me conviennent. Il me semble que les projets à retenir ne devraient pas se situer trop en amont du stade de l'application industrielle puisque, par définition, ils devront être portés par nos industriels et nos entreprises. En tout état de cause nous devrions, à travers des mécanismes appropriés, veiller à réduire au minimum les doubles emplois avec ce qui se fait déjà ailleurs. Il faudra dès lors, dans la structure à définir, prévoir un mécanisme assurant une double cohérence :

- cohérence d'abord entre toutes les actions de recherche et de développement qui sont et seront menées au niveau européen,
- cohérence ensuite entre les actions de recherche et les actions et mesures d'accompagnement à mener en aval de la recherche menée en commun.

Je pense ici à l'environnement économique, à l'équilibre et à la réciprocité des obligations et aux engagements lorsqu'il s'agira d'exploiter pratiquement les résultats de la recherche commune.

Comme vous-même, nous nous sommes interrogés sur la meilleure manière d'amener nos entreprises et centres de recherche à coopérer. À notre avis ceci présuppose au départ, au stade que je qualifierais de la pré-décision des programmes, c'est-à-dire avant que les grandes options ne soient prises, une entière transparence et un flux de l'information. Au-delà du stade de la préparation, cette transparence doit rester acquise de la décision jusqu'à la réalisation d'un projet déterminé.

Eureka devant être axé sur des projets concrets, il faut assurer d'emblée un effort d'articulation interne en ce qui concerne des mécanismes de réalisation des différents projets. À mon avis une attention toute particulière doit être apportée à cet aspect de la transparence. C'est une condition pour préserver l'égalité des chances en matière d'accès et de participation. Ceci vaut tant pour les États ou institutions participants que pour les industriels. Je partage d'ailleurs entièrement l'appréciation portée par Monsieur le Ministre Curien et vous-même (dans la lettre du 11 juillet) sur la nécessité de donner aux entreprises et centres de recherche de taille modeste la possibilité de participer et à la recherche et à ses résultats. Le libre flux à tous les stades de l'information en serait la meilleure garantie. Lui seul permettra à chacun d'entre nous d'apprécier dès le début l'intérêt d'une participation ou d'une non-participation.

L'assurance d'un droit d'accès potentiel de tous, doublé en quelque sorte d'un droit d'option, permettrait de conférer à la gestion d'Eureka l'indispensable souplesse et rapidité dans la définition et la réalisation des programmes, la plupart du temps, à géométrie variable.

Cette souplesse doit assurer que la définition et la mise en œuvre de chaque projet se fasse, compte tenu de ses données et caractéristiques selon la formule la plus adaptée.

Cette souplesse devrait également s'étendre au droit d'initiative qui doit pouvoir émaner à la fois des États, des industriels, de la Commission ou de toute autre entité.

Quant à la question du financement, elle devra découler de la configuration et notamment de la participation propre à chaque projet. Compte tenu de l'importance des moyens à réunir, il devrait être fait appel à toutes les sources quelles que soient leur origine, privée ou publique, nationale, internationale ou communautaire, dans ce dernier cas pour des projets présentant un intérêt commun.

En ce qui concerne le Luxembourg — et je voudrais terminer sur ce point — notre dispositif national d'aide et d'incitation à l'innovation permet une combinaison flexible d'aides budgétaires et de prêts publics.

Monsieur le Président,

Dans les quelques heures qui nous restent, il ne nous sera guère possible de traiter de manière approfondie de tous les aspects d'Eureka.

Cette première réunion devra nécessairement être suivie d'autres rencontres si nous voulons progresser concrètement. Soyez assuré que la Présidence apportera tout son appui à la réalisation de cette grande tâche.

Communiqué final adopté à l'occasion des Assises de la Technologie européenne

1. Les représentants de 17 pays européens, ainsi que les représentants de la Commission des Communautés

européennes, se sont réunis le 17 juillet à Paris à l'invitation du Président de la République française afin de tenir les Assises de la Technologie européenne. Ils ont reconnu l'importance et l'urgence qui s'attachent à ce que l'Europe rassemble son énergie et ses compétences dans le domaine des hautes technologies.

2. Ils ont remercié le Gouvernement français d'avoir lancé l'initiative EUREKA et d'avoir convoqué et organisé cette réunion. Ils ont exprimé leur ferme soutien au programme EUREKA.

3. EUREKA portera sur une sélection de projets civils choisis dans les divers domaines de la haute technologie.

4. Les ministres ont décidé de se retrouver à l'invitation de la RFA avant le 15 novembre 1985 pour prendre de nouvelles initiatives.

5. En vue de cette réunion, l'équipe actuelle poursuivra son travail préparatoire en liaison étroite avec le pays hôte ainsi qu'avec la présidence du Conseil et la Commission de la CEE. Un groupe de représentants d'un haut niveau des pays participants contribuera à la préparation de la prochaine réunion ministérielle.

6. Entretemps, on s'attachera tout particulièrement à encourager et stimuler l'élaboration par des industriels et de centres de recherche de différents pays de projets concrets, ainsi qu'à concevoir des formules de financement adaptées.

7. Les ministres ont considéré qu'EUREKA était créé à partir de ce jour. En ce qui concerne les pays membres de la Communauté européenne, le renforcement de la coopération technologique sera poursuivi également par la mise en œuvre des propositions de la Commission adoptées par le Conseil européen de Milan.

Réunion du Conseil ministériel de l'Atlantique Nord au Portugal

La session ministérielle de printemps du Conseil de l'Atlantique Nord s'est tenue le 6 et 7 juin 1985 à Estoril au Portugal. Le Luxembourg était représenté par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères.

Les Ministres des Affaires Étrangères des pays alliés ont réaffirmé le caractère purement défensif de l'Alliance Atlantique qui a pour objectif de préserver la paix et de garantir la liberté.

Au sujet des relations est-ouest, les Alliés ont exprimé leur résolution à maintenir leur solidarité politique ainsi que la puissance militaire nécessaire à leur défense. Ils entendent en même temps rechercher, sur cette base, une détente authentique par un dialogue constructif et une large coopération avec l'Union soviétique et les différents pays de l'Europe de l'Est, et ce dans tous les domaines.

Lançant un appel aux dirigeants soviétiques afin qu'ils se joignent à eux pour rechercher des améliorations tangibles des relations est-ouest, les Ministres alliés ont estimé que le 10^e anniversaire de la signature de l'Acte final d'Helsinki en août prochain, devrait être marqué par une

réunion des États participants au niveau ministériel. Ils ont exprimé le souhait de voir cet anniversaire marqué par des progrès substantiels dans le processus d'Helsinki, notamment par des résultats positifs dans le domaine des droits de l'homme.

Au cours de son intervention, Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Étrangères luxembourgeois, a exprimé l'importance que le Gouvernement luxembourgeois attache à une amélioration des relations est-ouest, amélioration qui servirait à la fois les intérêts de l'Alliance et ceux de la paix mondiale. Il a souligné que la politique alliée en la matière — si elle doit être ambitieuse — devra également être réaliste et patiente.

Au cours de la discussion sur les négociations de Genève, Monsieur Poos a apporté son appui aux objectifs ambitieux de ces négociations tels qu'ils ont été définis par les États-Unis et l'Union Soviétique dans la déclaration commune du 10 janvier 1985, à savoir la conclusion par ces deux pays d'accords efficaces en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace et d'y mettre fin sur la terre, d'aboutir à une réduction équilibrée des arsenaux nucléaires, et de renforcer la stabilité stratégique.

Au sujet de la défense stratégique, le Ministre des Affaires Étrangères a estimé que, si la décision américaine de mener des recherches dans ce domaine vise d'abord à faire face aux recherches réalisées par l'Union Soviétique en la matière, l'initiative de défense stratégique soulève néanmoins une multitude de questions quant à ses implications stratégiques, politiques et financières.

Lors de sa conférence de presse de clôture, le Secrétaire Général de l'OTAN a constaté que la recherche en la matière continue. Il a souligné que ce domaine donne lieu à des questions, des problèmes et des opportunités qui dans la mesure où ils ont des implications sur le contrôle des armements et des équilibres stratégiques — seront examinés en temps voulu et discuté en profondeur au sein de l'Alliance.

Voici le communiqué final publié à l'issue du Conseil de l'Atlantique Nord :

Communiqué final

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Lisbonne les 6 et 7 juin 1985. Les Ministres ont déclaré ce qui suit :

1. Nous formons une alliance défensive qui a pour vocation de préserver la paix et de protéger la liberté.

2. Réaffirmant les principes énoncés l'an dernier dans la déclaration de Washington sur les relations Est-Ouest, nous demeurons résolus à maintenir notre solidarité politique et la puissance militaire nécessaire à notre défense. Sur cette base, nous recherchons une détente authentique par un dialogue constructif et une large coopération avec l'Union soviétique et les différents pays d'Europe de l'Est dans tous les domaines. Nous appelons la nouvelle équipe dirigeante soviétique à se joindre à nous pour rechercher des améliorations tangibles des relations Est-Ouest, ce qui permettrait d'exploiter des domaines d'intérêt commun. Une réaction positive de l'URSS à l'approche qu'ont adoptée les États-Unis aux négociations américano-soviétiques récemment ouvertes à Genève y contribuerait substantiellement.

3. Nous ne recherchons pas la supériorité militaire pour nous-mêmes. Aucune de nos armes ne sera jamais utilisée autrement que pour répondre à une agression.

Cependant, face à la modernisation et au renforcement constants de l'arsenal nucléaire et classique soviétique, nous maintiendrons une dissuasion crédible reposant sur des forces classiques et nucléaires suffisantes. Les Alliés qui font partie de la structure militaire de l'Alliance s'efforcent actuellement d'améliorer en particulier leurs moyens classiques.

En sauvegardant la paix, notre stratégie de dissuasion a prouvé sa valeur ; elle la conserve entièrement. Son objectif est de prévenir la guerre et de nous permettre de résister à l'intimidation.

4. La sécurité des pays alliés d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale est indissociable. La cohésion de l'Alliance est étayée par des consultations suivies sur toutes les questions affectant notre sécurité et nos intérêts communs.

5. Avec la dissuasion et la défense, la maîtrise des armements et le désarmement font partie intégrante de la

politique de sécurité de l'Alliance. Nous souhaitons renforcer la paix en établissant un équilibre militaire stable au niveau de forces le plus bas possible.

6. Dans cet esprit, nous nous félicitons des négociations de Genève entre les États-Unis et l'Union soviétique sur leurs armes nucléaires stratégiques, leurs armes nucléaires à portée intermédiaire et sur des systèmes d'armes défensives et spatiales. Ces négociations visent à élaborer entre les deux pays des accords efficaces pour prévenir une course aux armements dans l'espace et y mettre fin sur la terre, limiter et réduire les armes nucléaires, et renforcer la stabilité stratégique. Nous soutenons fermement les efforts des États-Unis dans les trois domaines de négociation et nous invitons l'Union soviétique à adopter une attitude positive.

Les Alliés concernés répètent qu'ils sont disposés à modifier, arrêter ou inverser le déploiement de FNI à longue portée — voire à y renoncer — dans le cadre d'un accord de maîtrise des armements équitable et vérifiable. En l'absence d'un tel accord, ils continueront à déployer des missiles FNI à longue portée selon le calendrier prévu.

Nous continuerons de nous consulter étroitement sur toutes ces questions. (1)

7. Nous sommes déterminés à réaliser des progrès également dans d'autres domaines de la maîtrise des armements et du désarmement et nous invitons instamment l'Union soviétique à s'employer avec nous à mettre au point des accords équilibrés et vérifiables. En particulier :

— aux négociations de Vienne (MBFR), les Alliés participants cherchent à ramener les effectifs militaires à des niveaux collectifs égaux grâce à des réductions vérifiables des forces classiques en Europe et à des mesures associées efficaces ;

— à Stockholm (CDE), nous recherchons un accord sur des mesures de confiance et de sécurité militairement significatives, politiquement contraignantes et vérifiables qui couvrent l'ensemble de l'Europe et qui soient propres à donner, de façon nouvelle, concrète, effet et expression au devoir déjà existant qu'ont tous les États participants de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force ;

— à Genève, à la Conférence du désarmement, nous recherchons notamment une interdiction générale et vérifiable des armes chimiques, applicable à l'échelle mondiale ; nous demeurons gravement préoccupés par la prolifération et l'utilisation de ces armes.

8. Nous attachons une grande importance à la pleine application par tous les États participants de tous les principes et dispositions énoncés dans l'Acte final d'Helsinki et au développement équilibré du processus de la CSCE sous tous ses aspects. Le dixième anniversaire de la signature de l'Acte final, en août 1985, devrait être marqué par une réunion des États participants au niveau ministériel. Nous souhaiterions que cet anniversaire soit marqué par des progrès substantiels dans le processus de la CSCE ; notamment par des résultats positifs à l'importante réunion sur les droits de l'homme qui se déroule à Ottawa. Nous souhaitons également un échange de vues

(1) Le Danemark et la Grèce réservent leurs positions respectives sur le passage de ce paragraphe relatif aux FNI.

positif à l'occasion du Forum culturel prévu à Budapest pour l'automne.

9. Nous condamnons avec force le terrorisme et nous continuerons à œuvrer en vue d'éliminer ce fléau qui menace les citoyens de nos pays et les valeurs démocratiques qui nous sont communes.

10. Dans l'esprit de l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord, nous demeurons pleinement résolus à promouvoir la stabilité et le bien-être au sein de notre communauté de nations libres attachées aux mêmes valeurs. En conséquence, nous réaffirmons l'importance de programmes spéciaux qui bénéficient aux pays membres moins favorisés.

11. Le maintien d'une situation calme à Berlin et alentour, y compris une circulation sans entraves sur toutes les voies d'accès, demeure un élément essentiel dans les relations Est-Ouest.

Nous soutenons les efforts de la République fédérale d'Allemagne en faveur d'une amélioration des relations interallemandes qui puisse contribuer d'une manière importante au renforcement de la confiance en Europe et bénéficier aux Allemands et en particulier aux Berlinoises.

12. L'occupation de l'Afghanistan par les forces soviétiques depuis plus de cinq ans viole les principes fondamentaux du droit international. Nous invitons instamment l'Union soviétique à mettre un terme aux souffrances du peuple afghan en retirant ses troupes et en acceptant une solution politique qui rétablisse l'Afghanistan dans son indépendance et son statut de pays non aligné.

Les événements de Pologne font apparaître que le dialogue authentique entre les divers éléments de la société et la réconciliation nationale demeurent une nécessité pour ce pays.

Nous respectons pour notre part la souveraineté et l'indépendance de tous les États. Nous resterons vigilants et nous nous consulterons sur les événements survenant en dehors de la zone du Traité qui sont susceptibles de menacer notre sécurité commune.

Le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne réserve la position de son gouvernement sur le présent communiqué.

En plus du communiqué, les Ministres des affaires étrangères ont décidé de publier les passages suivants du procès-verbal de leur réunion de Lisbonne des 6 et 7 juin 1985.

Coopération en matière d'armements

Les Ministres ont examiné le rapport de la Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA). Ils se sont félicités que la CDNA, à l'occasion de l'initiative sur l'amélioration de la défense classique prise par les pays alliés participant à la structure militaire intégrée, compte procéder à une analyse globale des moyens d'intensifier la coopération au sein de l'OTAN en matière d'armements. Ils ont souligné l'importance politique qu'ils attachent à l'amélioration de la coopération. Les Ministres ont pris note des progrès accomplis en ce qui concerne les programmes relatifs aux armes des forces aériennes, à la frégate de remplacement OTAN et à l'hélicoptère OTAN,

ainsi que de la priorité élevée que la CDNA continue de donner à l'exploitation des technologies naissantes, à la fois à court terme et à long terme. Enfin, les Ministres se sont félicités des progrès importants réalisés vers le règlement du problème de définition d'un système d'identification commun et sûr nécessaire aux avions de l'OTAN.

Coopération et aide économiques au sein de l'Alliance

Les Ministres ont pris note du rapport personnel du Secrétaire général sur la coopération et l'aide économiques au sein de l'Alliance, qui examine la situation et les perspectives économiques des trois pays membres les moins prospères, en accordant une attention particulière à leurs besoins d'assistance supplémentaire de la part des Alliés en mesure de la leur apporter afin de les aider à surmonter les problèmes les plus pressants qui les empêchent de procéder à la modernisation indispensable de leur économie et de leur défense.

Terrorisme

Se référant au paragraphe 9 de leur communiqué de juin 1985, les Ministres ont une nouvelle fois condamné avec force les actes de terrorisme qui se multiplient dans le monde. Ils ont noté avec une profonde préoccupation que ces actes constituent une menace pour les citoyens de leurs pays et mettent en cause les institutions libres et démocratiques ainsi que la conduite de relations internationales normales. Les Ministres ont à nouveau souligné que la coopération la plus efficace est nécessaire pour prévenir et éliminer ce fléau.

Programme scientifique de l'OTAN

Les Ministres ont pris note avec satisfaction de la qualité et du nombre élevé de scientifiques bénéficiant du programme d'échanges scientifiques de l'OTAN. Ils ont confirmé l'importance de ce programme dans le contexte de l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord.

Les Ministres ont noté le profond intérêt suscité en Grèce, au Portugal et en Turquie par les résultats techniques et économiques obtenus par les projets subventionnées, depuis 1981, par le programme de l'OTAN « La science au service de la stabilité ». Ils ont également pris note de la préparation actuellement en cours d'une proposition d'extension de ce programme, proposition qui leur sera soumise pour examen à la réunion ministérielle de décembre 1985.

La situation en Méditerranée

Les Ministres ont pris note du rapport sur la situation en Méditerranée. Compte tenu des répercussions qu'ont et que peuvent avoir sur la sécurité de l'Alliance les événements se produisant dans cette région, ils ont prié le Conseil permanent de continuer ses consultations à ce sujet et de leur présenter de nouveaux rapports à leurs futures réunions.

Problèmes hors zone

Se référant au paragraphe 12 de leur communiqué de juin 1985, les Ministres ont réaffirmé que des événements se produisant en dehors de la zone du Traité peuvent affecter les intérêts communs de leurs pays en tant que

membres de l'Alliance. Des consultations seront organisées en temps opportun sur de tels événements s'il est reconnu que ces intérêts communs sont affectés. Des moyens militaires suffisants doivent être disponibles dans la zone du Traité pour maintenir un dispositif de défense adéquat. Les Alliés qui en ont la possibilité s'efforceront d'apporter un soutien aux États souverains demandant une aide face à des menaces dirigées contre leur sécurité et leur indépendance. Ceux des Alliés qui sont en mesure de faciliter le déploiement de forces hors de la zone du Traité pourront le faire sur la base de décisions nationales.

Commerce Est-Ouest

Rappelant ce qu'ils avaient indiqué dans de précédents communiqués, les Ministres ont réaffirmé que des échanges menés sur une base commercialement saine et mutuellement avantageuse, de façon à éviter d'accorder un traitement préférentiel en faveur de l'Union soviétique, concourent à l'établissement de relations Est-Ouest constructives. Dans le même temps, il convient que les rapports économiques bilatéraux avec l'Union soviétique et les pays d'Europe de l'Est demeurent compatibles avec les préoccupations générales des Alliés en matière de sécurité. Celles-ci comportent la nécessité d'éviter de créer une dépendance à l'égard de l'URSS ou de contribuer à son potentiel militaire. Il convient donc d'encourager le développement à l'Ouest de ressources énergétiques. Afin d'éviter que l'Union soviétique continue d'utiliser certaines formes d'échanges pour renforcer sa puissance

militaire, l'Alliance demeurera vigilante dans son examen régulier des aspects de sécurité des relations économiques Est-Ouest. Ses travaux contribueront ainsi à éclairer les gouvernements alliés dans la conduite de leur politique dans ce domaine.

Questions PCU — Directive ministérielle pour les plans civils d'urgence — 1985-1989

Les plans civils d'urgence constituent un élément essentiel du concept global de dissuasion et de défense de l'OTAN. Ils doivent permettre de mobiliser et d'utiliser les ressources et l'infrastructure civiles des pays membres à l'appui de l'effort de défense, ainsi que d'assurer le soutien et la protection de la population civile.

Ces plans restent du ressort national. L'action de l'Alliance dans ce domaine, pour être efficace, devra cependant pouvoir compter sur une coopération aussi large que possible entre les capitales et au niveau de l'OTAN.

Dans cet esprit, les Ministres ont pris note d'un rapport sur l'état de préparation civile et ont émis, sur cette base, une directive pour l'ensemble des activités de planification civile d'urgence qui seront menées au sein de l'Alliance pendant la période 1985-1989.

Réunion ministérielle de décembre 1985

La prochaine réunion ordinaire du Conseil de l'Atlantique Nord en session ministérielle se tiendra à Bruxelles en décembre 1985.